

Les dimensions réelles de la crise algérienne

Colloque

Genève, 21-22 juin 2000



Hoggar

Table des matières

1. Annonce, 3

2. Programme, 5

3. Interventions

Ali-Yahia Abdenmour, 6
Abdelhamid Brahimi, 11
El-Hadi Chalabi, 39
Mourad Dhina, 43
Brahim Taouti, 54

4. Déclaration de Genève

En arabe, 63
En français, 65
En anglais, 67

5. Interviews

Ali-Yahia Abdenmour à *24 Heures*, 69
Ali-Yahia Abdenmour à *Al Hayat*, 70
Mourad Dhina à *24 Heures*, 73
Abbas Aroua à *Gaucheبدو*, 74
Abbas Aroua à *El Youm*, 76

6. Dossier de presse, 77

7. Droit de réponse de Hoggar, 107

8. Communiqué final, 109



ANNONCE DE COLLOQUE SUR L'ALGERIE

Les Editions Hoggar sont basées à Genève et éditent depuis 1995 des livres traitant d'un grand choix de sujets concernant le Maghreb. Le thème des droits de l'homme est au premier plan des sujets spécialisés de Hoggar qui englobent aussi des travaux sur les économies, les politiques, les sociétés, les cultures et la religion. Hoggar publie aussi les romans, les nouvelles, les récits et les poésies.

Les Editions Hoggar œuvrent particulièrement à promouvoir les moyens qui contribuent au retour de la paix civile en Algérie, notamment par l'organisation de journées d'étude et de débats académiques et politiques entre les représentants de tous les courants de pensée représentatifs de la société algérienne. Dans cette perspective et à l'occasion de la parution de deux nouvelles publications de Hoggar, nous organisons conjointement avec *The Centre for Maghreb Studies*, basé à Londres et présidé par l'ancien Premier ministre Abdelhamid Brahimi, un

**Colloque sur l'Algérie portant sur le thème des
« Dimensions réelles de la crise algérienne »
les 21 et 22 juin 2000 (dès 19h00)
à l'Université de Genève
Uni-Mail, Auditoire Alexei Jaccard.**

La soirée du 21 juin sera consacrée à un débat d'ordre académique et permettra d'aborder le sujet selon les perspectives historique, politique, juridique, économique et sociale. La soirée du 22 juin sera consacrée à un débat d'ordre politique et offrira l'occasion à plusieurs formations politiques algériennes de dresser un bilan de la dernière décennie et d'exprimer leur vision quant aux perspectives de résolution du conflit algérien.

Plusieurs personnalités politiques et universitaires spécialistes de l'Algérie animeront les débats dont (par ordre alphabétique) : Lahouari Addi, sociologue (Lyon) ; Abdennour Ali-Yahia, président-fondateur de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) et ancien ministre ; Anna Bozo historienne (Rome) ; Abdelhamid Brahimi, économiste et ancien Premier ministre ; El-Hadi Chalabi, juriste (Lyon) ; Frederico Esposito juriste (Geneve); Pierre Guillard, écrivain (Besançon) ; Louisa Hanoune, présidente du Parti du Travail (Alger) ; Mohamed Harbi, historien (Paris); Ahmed Taleb Ibrahim, président du parti Wafa et ancien ministre des Affaires étrangères ; Abdelhamid Mehri, ancien ministre et ancien secrétaire général du Front de libération nationale ; Rachid Mesli, avocat et membre de la LADDH ; Ahmed Rouadjia, politologue (Paris) ; Jean Spielmann parlementaire du Parti suisse du Travail; et Fatiha Talahite, économiste (Paris).

Nous attendons la confirmation d'autres personnalités politiques algériennes et suisses dont (par ordre alphabétique) : Rachid Benyelles, general (Alger) ; Mustapha Bouhadef, membre du FFS (Alger) ; Francois Burgat, sociologue (CNRS) ; Mourad Dhina, membre du FIS (Geneve); Brahim Taouti, avocat (Stenlose) ; Hocine Zehouane, vice-président de la LADDH (Alger) ; Mohamed-Larbi Zitout, ancien diplomate (Londres).

Pour tout renseignement, prière de contacter les Editions Hoggar :
E-mail : info@hoggarbooks.org - Tel : + 41 79 449 58 64



CONFERENCE ON ALGERIA

Hoggar Press is based in Geneva and publishes books covering a broad range of subjects focusing on the Maghreb. Human rights themes are at the forefront of Hoggar's specialised subjects which encompass works on the economies, politics, societies, cultures, and religion in and of the Maghreb. Hoggar also publishes fiction, creative nonfiction, and poetry.

Hoggar seeks to contribute to the resolution of the Algerian conflict by organising academic seminars as well as political debates between the political actors who stand for all the representative movements of Algerian society. As part of this wider effort and to launch two of its latest publications, Hoggar organises jointly with the Centre for Maghreb Studies, a London-based research institute headed by ex-prime minister Abdelhamid Brahimi, a two-day conference entitled:

The Real Dimensions of the Algerian Crisis On 21 and 22 June 2000 At the University of Geneva Uni-Mail, Auditoire Alexei Jaccard

The June 21 session is devoted to academic talks from several perspectives: historical, political, legal, economic and social. The June 22 session shall deal with political debates as a range of Algerian political figures will discuss the legacy of the last ten years and their proposals for resolving the Algerian conflict.

The speakers include (by alphabetical order) Lahouari Addi (sociologist, Lyon), Abdenour Ali-Yahia, (founder and president of the Algerian League for the Defence of Human Rights (ALDHR), Algiers), Anna Bozzo (historian, Rome), Abdelhamid Brahimi, (economist and ex-prime minister, London), El-Hadi Chalabi (law lecturer, Lyon), Frederico Esposito, (legal expert, Geneva), Pierre Guillard (writer, Besancon), Louisa Hanoune (leader of the Labour Party, Algiers), Mohamed Harbi (historian, Paris), Ahmed Taleb Ibrahim, (leader of the Wafa party and ex-foreign minister, Algiers), Abdelhamid Mehri, (former minister and general secretary of the FLN, Algiers), Rachid Mesli (lawyer and member of the ALDHR, Algiers), Ahmed Rouadja (political scientist, Paris), Jean Spielmann (MP from the Swiss labour party, Geneva) and Fatiha Talahite (economist, Paris).

We are waiting for the final confirmation of other Algerian and Swiss political figures. These include Rachid Benyelles (general, Algiers), Mustapha Bouhadeb (member of the FFS, Algiers), Francois Burgat (sociologist, CNRS), Mourad Dhina (member of FIS, Geneva), Brahim Taouti (lawyer, Stenlose), Hocine Zehouane (vice-president of the ALDHR, Algiers), Mohamed Larbi Zitout (former diplomat, London).

For further information please contact Hoggar Press :
E-mail : info@hoggarbooks.org – Tel : + 41 79 449 58 64

HOGGAR & CENTRE FOR MAGHREB STUDIES

COLLOQUE SUR L'ALGERIE
Dimensions réelles de la crise algérienne

MERCREDI 21 JUIN 2000

19:00 – 19:10	Allocution de Bienvenue	<i>Dr Abbas Aroua</i> <i>Directeur de Hoggar</i>
19:10 – 19:20	Introduction par le Président du Colloque	<i>Me Abdennour Ali-Yahia</i> <i>Président de la LADDH</i>
19:20 – 19:35	Nature du pouvoir et perspectives de paix en Algérie	<i>Dr Lahouari Addi</i> <i>Sociologue</i>
19:35 – 19:50	Algérie et Etat de droit	<i>Dr Ahmed Rouadja</i> <i>Politologue</i>
19:50 – 20:05	La justice en Algérie	<i>Me Hocine Zehouane</i> <i>Vice-Président de la LADDH</i>
20:05 – 20:20	La presse et le conflit algérien	<i>Dr El-Hadi Chalabi</i> <i>Juriste</i>
20:20 – 20:30	Pause	
20:30 – 20:45	Perspective économique sur la crise Algérienne	<i>Dr Fatiha Talahite</i> <i>Economiste</i>
20:45 – 21:00	La communauté internationale et la crise algérienne	<i>Mr Jean Spielmann</i> <i>Parlementaire du Parti Suisse du Travail</i>
21:00 – 21:15	Vérité en-deça des Pyrénées, Erreur au-delà	<i>Mr Rachid Benaissa</i> <i>Sociologue</i>
21:15 – 22:30	Débat	

JEUDI 22 JUIN 2000

19:00 – 19:05	Allocution de Bienvenue	<i>Dr Abbas Aroua</i> <i>Directeur de Hoggar</i>
19:05 – 19:10	Introduction par le Président du Colloque	<i>Me Abdennour Ali-Yahia</i> <i>Président de la LADDH</i>
19:10 – 19:25	Aux origines de la crise algérienne (présentation de livre)	<i>Dr Abdelhamid Brahimi,</i> <i>Directeur du Centre for Maghreb Studies</i>
19:25 – 19:40	Perspective historique sur la crise algérienne	<i>Dr Mohamed Harbi</i> <i>Historien</i>

Bilan et perspectives de paix

19:40 – 20:00	<i>Me Abdennour Ali-Yahia, Président de la LADDH</i>
20:00 – 20:20	<i>Dr Mourad Dhina, Membre dirigeant du FIS</i>
20:20 – 20:40	<i>Mme Louisa Hanoune, Présidente du Parti du Travail</i>
20:40 – 20:45	Pause
20:45 – 22:30	Débat

Intervention de Me Abdennour Ali-Yahia

Président de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (LADDH)

L'Algérie n'a pas encore trouvé son équilibre entre son passé et son avenir, entre ses traditions et la modernité, entre l'Islam et la démocratie. Elle connaît une crise de société, et une crise de pouvoir, et ne peut être gouvernée dans un contexte de blocage politique, de faillite économique, et de tensions sociales.

Lorsqu'un pouvoir privilégie les dépenses militaires, au détriment de l'investissement économique, de l'éducation et des dépenses sociales, exerce l'exclusion contre certains, la séduction à l'égard d'autres, et la domination contre tous, il engendre auprès de la population, des sentiments de lassitude, de saturation et de rejet.

Deux catégories d'Algériens coexistent à défaut de cohabiter, et le plus grave est qu'elles ont pris l'habitude de s'ignorer. La loi d'airain en politique exige le succès, car elle ne pardonne pas à ceux qui ont échoué. La crise multidimensionnelle que vit l'Algérie, est comme le sphinx fabuleux qui dévore les voyageurs incapables de résoudre ses énigmes. Deux Présidents de la République ont déjà été démis de leurs fonctions, et ce n'est pas fini.

I. Les droits de l'homme ne peuvent s'exercer qu'à la condition d'être indivisibles et universels, et la diversité culturelle ne fait que les enrichir. La situation que vit l'Algérie sur le plan des droits de l'homme, qui subissent une agression tous azimuts et son état de légitime défense, revêt une gravité exceptionnelle. Au delà de toutes les violations des droits de l'homme, c'est la notion même de l'Etat de droit, de justice, des libertés individuelles et collectives, qui sont remises en question. 28 ans après l'indépendance, l'Algérie est à la recherche de l'an 1 des droits de l'homme.

Les violations des droits de l'homme ont été commises en connaissance de cause, couvertes et souvent ordonnées par les plus hautes autorités, avec un machiavélisme hors du commun. Le terrorisme sous toutes ses formes est condamnable. Il y a en Algérie trois sortes de terrorisme: celui de l'Etat, celui des groupes armés islamistes, celui des groupes armés occultes. Ne pas condamner les crimes commis par les groupes armés islamistes serait impardonnable, mais ne pas dénoncer les assassinats commis par l'armée, les services de sécurité, les groupes armés occultes, les miliciens, serait intolérable et l'intolérable ne peut être toléré.

La compatibilité sinistre et macabre des victimes de cette guerre qui ne veut pas dire son nom, impossible de à établir dans sa totalité, de par la censure qui sévit sur les informations sécuritaires, fait néanmoins ressortir plus de cent cinquante mille morts. L'état d'urgence en date du 9 Février 1992, toujours en vigueur, a favorisé la mise en place d'une politique répressive, permettant au pouvoir de fabriquer en série, des lettres de cachet, afin d'interner dans les camps de concentration au Sahara, pour délits d'opinion, plus de vingt milles Algériens.

Le pouvoir tolère, cautionne et pratique l'usage de la torture, et ne prend aucune mesure pour l'enrayer et condamner les tortionnaires. La torture ne constitue pas des faits isolés, des bavures, des dépassements sans plus, mais une pratique administrative

courante, employée de manière systématique, sur des dizaines de milliers de victimes. Elle est devenue partie intégrante des interrogations, qu'elle remplace ou accompagne. Elle est utilisée pour obtenir des renseignements, mais aussi en guise de châtiment, ou par mesure d'intimidation, pour recruter des indicateurs.

Le pouvoir n'a pas assumé sa mission première de protection des personnes et des biens, durant les massacres collectifs, particulièrement ceux de Rais, Ben Talha et Beni Messous, de l'été 1997. Pourquoi les forces de l'ordre ne sont elles pas intervenues, alors que certaines d'entre elles, en grand nombre, se trouvaient sur les lieux des carnages, ou dans un rayon de 3 à 5 kilomètres ? Il y a non assistance à peuple en danger.

Pour savoir qui tue qui, il faut d'abord se demander qui meurt. Les massacres concernent le plus souvent une population marginalisée, qui vit dans la pauvreté, et a voté à très forte majorité pour le Front Islamique du Salut (FIS) durant les élections législatives du 26 Décembre 1991. Des témoignages de miraculés qui ont échappé à l'holocauste, ont reconnu parmi les assassins, pour les uns leurs voisins engagés dans l'armée, la police communale ou les milices, pour les autres des membres des groupes armés islamistes autonomes, ou manipulés par les services de sécurité. Le doute est entier, du fait que les membres des services de sécurité s'habillent en Afghans et gardent la barbe, tandis que ceux du GIA se rasent proprement et portent les uniformes de militaires, de gendarmes ou de policiers. Tout doute, tout soupçon est frappé d'infamie. Les milliers de familles de disparus, qui ont refusé la voie de la fatalité, de la résignation et de la démission, ont lancé à l'opinion publique nationale et internationale, un cri d'alarme solennel et un appel pressant, leur demandant de faire pression sur le pouvoir Algérien, afin qu'il donne une réponse claire à la question qu'elle lui pose depuis des années : " Qu'avez vous fait des disparus ? Vous les avez pris vivants, rendez les nous vivants ". Pour mettre fin à l'amalgame du pouvoir, qui soutient que nombreux sont les disparus qui ont rejoint les maquis ou l'étranger, les familles des disparus ont apporté les preuves qu'ils ont été enlevés soit à leurs domiciles, soit sur leurs lieux de travail, soit après convocation par les services de sécurité, la gendarmerie ou la police, authentifiés. Le monde jugera le pouvoir sur sa capacité à résoudre le problème des disparus.

La solidarité de la LADDH, dans le temps comme en intensité, avec toutes les victimes de la tragédie nationales, sans exclusion ni discrimination est totale.

Abdelkader Hachani qui s'est attaché à résoudre la crise par la voie politique, celle du dialogue, avec comme primat des élections libres, pour restituer au peuple sa souveraineté, son pouvoir de choisir ses représentants au niveau des institutions élue de l'Etat, a été assassiné par un clan du pouvoir aisément identifiable.

Tant qu'ils demeureront puissants, les dirigeants Algériens, surs de l'impunité ne seront jugés par aucun tribunal interne, pour attentes graves aux droits de l'homme. Mais tôt ou tard, vérité et justice triompheront. Peut-on espérer dans ce domaine une accélération de l'histoire ? La création d'une commission d'enquête internationale, pour établir la lumière sur les crimes et les massacres commis est nécessaire. Il faut examiner les faits qui méritent une investigation contradictoire, impartiale, détaillée, pour éliminer tout doute sur les résultats et faire avancer la vérité, car les carnages sont toujours difficiles à décrypter. Le principe de la non ingérence est remis en cause, et le devoir d'ingérence est devenu le droit d'ingérence. La communauté internationale ne peut plus laisser à leur propre sort, des peuples et des personnes, asservis, torturés, massacrés, par des régimes autoritaires, totalitaires, ou dictatoriaux.

II. L'Algérie n'est ni une démocratie ni un Etat de droit. Elle accuse un déficit démocratique et républicain. Sur quels critères se baser pour dire que l'Algérie est une démocratie, alors que dans tous les cas de figure elle est une dictature, caractérisée par la concentration du pouvoir, l'irrégularité de sa dévolution et la l'anomalie de son exercice ? Sachant que le pouvoir se garde par la force, et la loyauté par les privilèges, et la corruption, le pouvoir n'a ménagé ni l'une ni les autres.

Comment concilier le respect des droits de l'homme, avec un système politique sans respiration démocratique, qui applique la politique du bâton et du bâillon envers l'opposition, et pour celui qui n'est pas un courtisan, est un adversaire et même un ennemi, la main de l'étranger. Le peuple Algérien a toujours été victime d'un hold-up électoral. La mise en place par des élections entachées de fraudes massives, les résultats étant acquis d'avance et le taux de participation décidé en haut lieu, ne peuvent résoudre une crise qui dure et perdure depuis une décennie. Tout dans l'Algérie d'hier et d'aujourd'hui s'axe et s'ordonne autour de la hiérarchie militaire appelée les décideurs, et il n'y a pas d'équilibre ou de contre poids à sa puissance. Les leviers essentiels du pouvoir sont aux mains des décideurs. Ils décident de toutes les grandes orientations politiques, économiques et sociales, le président de la république et le gouvernement exécutent, le parlement soutient.

Le peuple Algérien assiste à la reprise des libertés, à l'affirmation du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif et judiciaire, à la négation de la souveraineté populaire, et à la mise en place de nouvelles formes personnalisées et autoritaires du pouvoir :

— L'état d'urgence, illégal, interdit toute réunion ou manifestation publique, sans autorisation préalable des services publics. La LADDH est privée du droit de réunion depuis huit ans. Le pouvoir exprime sa détermination, de veiller à l'Etat droit, à l'indépendance de la justice, et à ne tolérer aucune atteinte aux droits de l'homme. Les déclarations sur la démocratie, les libertés, les droits de l'homme, ne sont que des professions de foi destinées à l'exportation et non à la consommation interne. L'Etat de droit s'oppose au droit de l'Etat.

— Les médias lourds, télévision et radios qui sont des services publics sont devenus la propriété du pouvoir, qui contrôle l'information et tous ceux qui la détiennent. Les journaux qui ne soutiennent pas le pouvoir, ou sont proches de l'opposition, sont pourchassés et même réduits au silence.

— La justice qui de par la constitution est le 3^e pouvoir, n'est que l'instrument de l'exécutif. Les magistrats ne jugent pas dans les procès politiques selon la loi, mais en fonction des consignes données par le pouvoir.

— Le Président de la République a décrété une grâce amnistiante pour amnistier les membres de l'AIS. Si la grâce relève de ses prérogatives, l'amnistie est de la compétence exclusive du parlement.

— Le FFS connu pour son engagement pour la démocratie, la justice et les droits de l'homme, a subi les feux croisés du pouvoir qui réprime tout ce qui est contraire à sa politique, et de la presse à son service qui a versé dans le mensonge, l'insulte, la calomnie et la diffamation.

— Le FIS A été diabolisé pour pérenniser un système politique totalitaire. Les conditions de détention de Ali Benhadj sont intolérables. Après avoir été privé de papier à écrire et de stylo, il ne lui est délivré une feuille de papier, qu'après remise d'une feuille écrite. Abassi Madani qui est en résidence surveillée et non protégée, n'a plus de contact avec l'extérieur de sa nouvelle prison. Toute déclaration, tout écrit, toute activité politique est interdit aux militants du FIS, qui se voient privés de leurs droits politiques et civiques, et de la citoyenneté.

— Le ministre de l'Intérieur a déclaré qu'il ne signerait jamais l'agrément du parti Wafa. Son devoir n'est pas d'avoir des états d'âme, de se placer au dessus de la loi, ou de faire la loi, mais seulement de l'appliquer. C'est un déni de justice et une forfaiture. Le droit et la loi ne s'appliquent pas au pouvoir.

— L'intervention des policiers qui ont brutalement réprimé à Annaba, une marche pacifique des travailleurs qui réclamaient le paiement de leurs salaires, en utilisant des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc, est une atteinte à la liberté syndicale.

— Le Président de la République a agressé l'amazighité sur le triple plan : de l'identité, de la culture et de langue.

III. Paix et réconciliation nationale sont les maîtres mots. La plus forte des idées force de la société est la paix, sans laquelle la démocratie, la stabilité politique, la relance économique et la justice sociale, sont compromises. La première urgence est de la rétablir. Hors la paix point de salut pour l'Algérie.

Huit années de violence, de terreur, de massacres collectifs, d'exécutions sommaires, de torture, de disparitions, d'exode rural, ont fait naître au sein de la population exaspérée par la régression continue des conditions de vie qui lui sont réservées, les licenciements massifs qui aggravent le chômage évalué a 35% de la population active, un immense besoin de paix.

La concorde civile qui ne comporte aucune référence politique, mais qui est explicitement de nature pénale, est condamnée à très court terme à l'échec. Le pouvoir ne peut recueillir les fruits de la politique du pire, celle du tout sécuritaire. Bouteflika qui ne parvient ni à faire la guerre, ni à faire la paix, ni à dialoguer, ni à éradiquer, n'a pu évaluer la situation sécuritaire, car pour lui la concorde civile n'est pas le commencement mais la fin.

Avec la reddition de l' AIS, certains ont cru que les attentats allaient diminuer, puis cesser. Il y en a encore au rythme de 50 à 100 personnes par semaine. Les victimes doivent elles se mesurer au nombre, et combien en faut-il pour que le terrorisme ne soit pas résiduel ? Y a-t-il un barème au dessous duquel la barbarie serait acceptable ? La paix des cimetières ou " la paix des braves " c'est la peste ou le choléra. Après l'euphorie affichée par Bouteflika, voici venu le temps des désillusions.

Comment sortir de la crise actuelle ? Le pouvoir doit chercher ses interlocuteurs dans les rangs de ses adversaires politiques. Il faut faire le bilan de ce qui a été accompli depuis le contrat national, et de ce qui reste à faire. Il faut aborder la crise sous le seul angle qui n'a jamais été traité, celui de sa dimension politique. Ce n'est pas pour le moment la voie empruntée, mais elle est à explorer. La paix passe non pas par une démarche

Les dimensions réelles de la crise algérienne

individuelle, celle du chef de l'Etat, mais par une démarche collective, pour dégager un compromis basé sur le plus petit dénominateur commun.

La plate forme du contrat national du 13 Janvier 1995, dont chacun peut mesurer la densité et la richesse, demeure l'événement le plus important de ces dernières années, la pierre angulaire de la solution de la crise, qui est d'abord politique et se réalise par un dialogue global, politique, pacifique, avec la participation sans exclusive de tous les acteurs importants de la vie politique, qui inscrivent leur démarche dans la recherche de la paix.

Aux origines de la crise algérienne

Abdelhamid Brahim

La situation actuelle en Algérie est très grave sur tous les plans. L'Algérie n'a jamais connu un tel degré de pourrissement depuis son indépendance en 1962.

La crise politique a ses origines dans la nature même du régime. L'absence de démocratie, le manque de libertés, le déficit de transparence dans le fonctionnement des institutions, l'absence de séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ainsi que la confrontation des clans au sein du pouvoir ont alimenté au cours des quatre dernières décennies la crise de confiance qui a petit à petit érodé le régime algérien avant de l'ébranler sérieusement, rendant en définitive la situation politique et sociale explosive à la fin de la décennie 1990.

La crise politique a pris une allure dramatique depuis le coup d'état de 1992, lorsque quelques généraux, « déserteurs » de l'armée française, ont confisqué le pouvoir. Cette confiscation de l'Etat et de ses institutions par un groupe minoritaire qui se place au-dessus de la constitution et des lois de la république, a eu des conséquences désastreuses sur tous les plans.

Ni le forçage médiatique interne et externe, ni la déformation des faits, ni l'intensification de la politique de l'intoxication par l'action psychologique et les rumeurs, ni l'occultation des problèmes de fonds par le régime ne sont parvenus à étouffer la vérité, ni à tromper le peuple algérien au cours de cette longue période.

Le pouvoir présente la crise algérienne depuis l'annulation des élections législatives en janvier 1992 comme le résultat de la « menace islamique » qui met en danger le pays et ses institutions. Le régime veut faire croire à l'opinion publique nationale et internationale que c'est uniquement cet aspect qui oppose le FIS (Front Islamique du Salut) au pouvoir et qui constitue le nœud gordien de la crise qui ne peut être dénouée que par une approche sécuritaire et des pratiques policières. Mais cette présentation simpliste de bipolarisation de la vie politique ne trompe personne en Algérie. La réalité politique et sociologique en Algérie est bien plus complexe que cela.

C'est pourquoi, certaines vérités méritent d'être rappelées et soulignées pour que soient correctement cernées les dimensions réelles de la tragédie actuelle ainsi que les enjeux de la partie qui se joue en Algérie et dont l'issue va déterminer l'avenir du pays.

Aujourd'hui, l'Algérie est déchirée par le cycle infernal violence-répression et par une tragédie sans précédent. L'escalade dans l'horreur dépasse l'entendement.

Comment l'Algérie en est arrivée là ? La question est très complexe et renvoie à une multitude d'interrogations. Mon livre sur *Les origines de la tragédie algérienne* [1] tente d'y répondre en remontant à la guerre de libération nationale tout en apportant un éclairage sur la période postérieure à l'indépendance.

En effet, l'enchevêtrement complexe des causes internes et externes, lointaines et récentes constitue la toile de fonds de la crise multidimensionnelle qui a plongé l'Algérie dans une situation inextricable à la fin du XXème siècle.

Certes, l'Algérie est indépendante depuis près de 38 ans. Mais, elle a été une colonie française pendant 132 ans. Entre 1830 et 1962, la colonisation de l'Algérie a été un processus permanent dominé par l'agression militaire, la répression politique, la violence juridique, l'oppression culturelle et la surexploitation économique au profit d'une minorité liée au pouvoir colonial. L'armée, la police, l'administration et l'école françaises ont contribué au cours de 132 ans à former des élites coupées du peuple algérien et liées au système colonial par toutes sortes de privilèges.

Le déclenchement de la guerre de libération en novembre 1954 était porteur d'espoir. La révolution était prometteuse. L'indépendance était supposée inaugurer une ère nouvelle mettant fin à l'oppression et permettre l'émergence de dirigeants et de cadres tournés vers l'avenir pour sortir l'Algérie de l'ignorance, de la maladie et de la pauvreté grâce à une politique de progrès économique et social au profit de la population fondée sur la promotion de l'homme et celle des libertés et de la justice sociale.

Mais, au fort de la guerre de libération et au moment où l'indépendance de l'Algérie semblait inéluctable, la France a envisagé une politique destinée à perpétuer sa présence politique, économique et culturelle en Algérie. A cet effet, la France a joué sur plusieurs claviers en même temps pour s'assurer le contrôle de l'évolution politique, économique et culturelle future de l'Algérie, après l'indépendance.

Pour cela, la France a encouragé l'émergence de la «troisième force », composée de collaborateurs civils et militaires qui lui sont dévoués.

Elle a également organisé l'infiltration de l'ALN (armée de libération nationale) en noyant les vagues successives de « déserteurs » de l'armée française en 1958, 1959 et 1961 par des hommes sûrs et acquis à sa cause pour leur permettre d'acquérir la légitimité révolutionnaire et la qualité de moudjahidine lorsque l'Algérie aura accédé à l'indépendance, en vue de contrôler au plus haut niveau la future armée algérienne qui devait être initialement composée de la « force locale » comme cela a été décrit dans notre ouvrage [2].

Notre livre ne concerne pas tous les « déserteurs » de l'armée française, mais porte plutôt sur une catégorie particulière de militaires algériens qui avaient exercé dans l'armée française et qui auraient été envoyés en mission auprès du FLN à Tunis par vagues successives en 1958, 1959 et en 1961. En effet, l'expérience de la guerre de libération nous a enseigné qu'il y a eu des «déserteurs», patriotes et dévoués, qui ont d'ailleurs exercé d'importantes responsabilités au sein de l'ALN. Il y a eu, en effet, un grand nombre de «déserteurs» qui ont rejoint l'ALN à l'intérieur en s'y intégrant parfaitement et qui ont prouvé leur dévouement et leur sacrifice sur le terrain et dont beaucoup sont tombés au champ d'honneur. Cependant, parmi les «déserteurs» de l'armée française qui ont rejoint non pas l'ALN ou le maquis mais le FLN à Tunis, il y avait une catégorie qui était ou pouvait être en service commandé et dont le nombre est extrêmement limité. Ces «déserteurs» voulaient entrer dans la révolution par la grande porte, acquérir la confiance des dirigeants de la révolution et avoir, par voie de conséquence, la légitimité nécessaire pour mener à bien leur «mission». Ceux-là, occidentoxiqués et mentalement colonisés, sont restés culturellement attachés à la

France après l'indépendance de l'Algérie et constituaient (et constituent toujours pour ceux d'entre eux qui sont encore en vie) un clan solidaire de type mafieux. C'est cette minorité active et dévorée par une ambition démesurée pour accéder au pouvoir et le garder par la force et qui s'agit pour la mise en œuvre d'une politique de dépersonnalisation culturelle et civilisationnelle de l'Algérie que je décris dans ce livre. C'est cette catégorie très limitée en nombre qui est concernée par l'appellation de « déserteurs » dans ce livre [3].

Enfin, des mesures ont été prises par la France pour « faciliter » l'accès à l'administration d'employés et de cadres d'exécution algériens, formés dans le moule colonial, dans le cadre de la promotion sociale engagée à cet effet dès 1956. L'administration coloniale, ainsi léguée à l'Algérie indépendante, constitue un piège qui va peser durablement sur les administrés.

L'ensemble de ces facteurs a favorisé l'émergence d'une bureaucratie mafieuse dont le noyau dur est composé par les « déserteurs » de l'armée française.

Ce livre se veut un témoignage sur les phases charnières qui ont marqué l'évolution de l'Algérie entre 1958 et 2000. J'essaie de montrer comment, au cours de cette période, le groupe des « déserteurs » de l'armée française a profité des conflits qui ont secoué le FLN et l'ALN au cours de la guerre de libération et des différentes crises qu'a subies l'Algérie après l'indépendance et qui ont entraîné à chaque fois l'éloignement de responsables patriotes politiques et militaires et leur remplacement par des gens plus dociles.

Il est curieux de noter à cet égard, que dans l'histoire de la décolonisation, l'Algérie constitue un cas unique en son genre. En ce sens que l'indépendance a été acquise grâce à la lutte armée et au prix de gros sacrifices consentis par le peuple algérien, mais que la décolonisation s'est traduite au même moment par l'éclatement du mouvement national en 1962 et par le détournement de la révolution par et pour les partisans du néocolonialisme français.

Cependant, le fait que l'Algérie ait accédé à l'indépendance dans un climat de crise grave opposant le GPRA à l'état major général, a permis l'émergence des « déserteurs » de l'armée française au sommet de la hiérarchie militaire, notamment au sein du ministère de la défense et de la gendarmerie nationale (contrôlée entièrement par eux dès 1962) pour s'étendre aux secteurs stratégiques au fil des années.

Le groupe des « déserteurs » a emprunté au mouvement national son langage et ses méthodes pour conforter ses positions et arriver à ses fins. Les références constantes à la nécessité de construire un Etat fort et puissant et de préserver l'unité nationale constituent en fait des alibis pour masquer leur volonté d'arriver, puis se maintenir au pouvoir et pour dissimuler leur méfiance à l'égard du peuple, des courants politiques existants et leur souverain mépris des libertés fondamentales et des pratiques démocratiques.

Les « déserteurs » et leurs alliés au sein des différents appareils vont s'atteler à organiser, progressivement, à partir du coup d'état de 1965 notamment, la substitution aux cadres patriotes et intègres, des cadres de la nébuleuse francophile au fil des années et au gré des événements.

Leur objectif est d'enterrer, autant que faire se peut, les symboles et les constantes de la révolution et de l'Algérie profonde et de ramener au moment opportun le pays sous l'influence culturelle et politique française. Il leur a fallu attendre janvier 1992 pour réaliser leur objectif par un coup d'état. L'autoritarisme, l'exclusion, la lutte par les armes contre les convictions politiques des autres, la répression tous azimuts deviennent leur politique pour garder le pouvoir.

Les tenants du sérail ne reculent devant rien pour assurer la pérennité du régime. C'est ainsi, par exemple, que les événements d'octobre 1988 ont été organisés par les tenants du pouvoir pour sauver le régime et pour améliorer leurs positions respectives au sommet de la hiérarchie. Ces événements conçus et exécutés de manière machiavélique constituent une étape décisive vers le coup d'état de janvier 1992 qui a consacré le groupe des « déserteurs » de l'armée française et qui a ouvert une longue période de violence, de médiocrité et d'instabilité.

Le clan des « déserteurs » s'est attelé à procéder à des changements au sein de l'armée. En effet, l'élimination du général-major Mostefa Beloucif en novembre 1986 a inauguré une nouvelle phase caractérisée par la domination progressive de l'ANP, au plus haut niveau, par des "déserteurs" de l'armée française, rompant le fragile équilibre entre ces derniers et les généraux nationalistes, anciens maquisards. La nomination du général Khaled Nezzar comme chef d'état major en 1989, en remplacement du général-major Abdallah Belhouchet, a accéléré ce processus.

Les changements au sommet de la hiérarchie militaire

L'année 1989 marque un tournant dans le rôle de l'ANP dans le domaine politique. Dès 1962, l'emprise de l'armée sur le pouvoir politique est confirmée dans les faits. C'est l'ALN, devenue ANP, qui a installé Ben Bella aux commandes du jeune Etat en 1962. C'est aussi elle qui l'a destitué en 1965. Entre 1965 et 1978, Boumediène dominait seul la scène politique en représentant à la fois l'armée, l'Etat et le FLN. Durant cette période, l'armée n'était pas impliquée, en tant qu'institution, dans la gestion des affaires politiques du pays. Les missions de l'ANP, définies par la Charte Nationale, consistaient à :

- “— défendre l'intégrité du territoire et l'intangibilité de ses frontières;
- défendre la Révolution socialiste;
- contribuer au développement du pays et à l'édification d'une société nouvelle.”[4]

Mais la présence des militaires dans les rouages de l'Etat s'est faite dans un cadre intentionnel. La politique intérieure et extérieure étaient du domaine du Président Boumediène, seul. Entre 1979 et 1988, la mainmise de l'armée et des services de sécurité sur l'Etat et sur le FLN s'est faite avec la bénédiction du Président Chadli de manière également institutionnelle. Le rôle des militaires et des services de sécurité dans le fonctionnement des appareils de l'Etat et du FLN s'est considérablement accru au cours de cette période.

L'adoption de la nouvelle constitution le 23 février 1989 a été suivie le 4 mars 1989 par le retrait des militaires du comité central et de la direction du FLN. Ce retrait a été justifié officiellement par le respect de l'armée du multipartisme et du processus de

démocratisation. Mais les événements montreront que ce retrait n'a été ni neutre ni innocent. Il consacrait en fait une coupure avec la période antérieure où l'armée respectait et défendait les choix politiques et idéologiques du pays. Désormais, les généraux "déserteurs" de l'armée française, mentalement colonisés, allaient s'orienter vers une politique caractérisée par l'islamophobie et par leur haine de l'arabophonie en se situant aux antipodes des constantes nationales et des composantes de la personnalité algérienne affirmées par toutes les constitutions de l'Algérie depuis 1963. Pour avoir les mains libres, ces généraux, représentant un courant politique minoritaire, ont conforté leurs positions au sein de l'armée entre 1988 et 1990 en persuadant le Président Chadli à procéder à certaines nominations et mises à la retraite dont les victimes étaient des généraux qui n'appartenaient pas à leur mouvance ou à accepter la démission de certains généraux nationalistes. C'est ainsi qu'en 1988 il a été procédé aux changements suivants:

- le général Medjdoub Lakhal Ayat, mis à la retraite;
- le général Mohamed Alleg, mis à la retraite;
- le général Ali Bouhadja, mis à la retraite;
- le général El Hachemi Hadjeres, mis à la retraite et affecté au secrétariat du FLN;
- le général Hocine Ben Maalem, affecté à la Présidence de la République;
- le général Larbi Si Lahcène, mis à la retraite et nommé ambassadeur;
- le général Zine El Abidine Hachichi, mis à la retraite et nommé ambassadeur.

Ce mouvement, qui n'a affecté que les anciens maquisards, a été suivi en 1989 par le départ des généraux nationalistes suivants:

- le général-major Abdallah Belhouchet, chef d'état major, mis à la retraite;
- le général Kamel Abderrahim, sous-chef d'état major, démissionne à la suite de la nomination du général Khaled Nezzar au poste de chef d'état major dont il ne partage pas la conception de défense nationale et de fonctionnement de l'armée. Sa démission est acceptée. Il fait prévaloir ses droits à la retraite;
- le général Liamine Zeroual, sous-chef d'état major démissionne après un désaccord avec le général Khaled Nezzar sur la réorganisation de l'armée. Il est mis à la retraite et est nommé ambassadeur;
- le général Abdelmadjid Chérif, mis à la retraite à la suite d'une réflexion faite sur le général Khaled Nezzar en présence du colonel Hartani, alors directeur de l'hôpital de Ain Nadja, à Alger.

En 1990, le général Mohamed Atilia a démissionné à la suite des instructions obstructionnistes données par le général Khaled Nezzar (qui venait d'être nommé ministre de la défense) aux chefs des Régions militaires pour l'empêcher de mener correctement sa mission d'inspecteur général des armées [5].

Parallèlement, il a été procédé à la nomination des "déserteurs" de l'armée française aux postes suivants:

- le général Khaled Nezzar, nommé chef d'état major en 1989, puis ministre de la défense en 1990;
- le général Abdelmalek Guenaizia, nommé chef d'état major en 1990, en remplacement du général Khaled Nezzar;

- le général Mohamed Touati, (proche du parti RCD), nommé conseiller du ministre de la défense en 1990, poste qu'il occupe encore en 2000;
- le général Abbas Ghazaiel, nommé commandant de la gendarmerie nationale en 1988;
- le colonel Mohamed Mediene [6], nommé responsable de la sécurité militaire en 1989, fonction qu'il occupe encore en 2000;
- le général Mohamed Lamari a connu une ascension fulgurante à partir de 1989, date de mise à la retraite des généraux nationalistes cités plus haut. Il a été très actif dans la répression des émeutes d'octobre 1988. En 1992, il a créé et dirigé les troupes spéciales chargées de lutter contre les islamistes armés. Il est connu pour sa répression implacable du mouvement islamiste. En 1993 il est nommé chef d'état major, poste qu'il occupe jusqu'à ce jour (au moment où ces lignes sont rédigées).

Ces remaniements au sommet de la hiérarchie militaire, dont Larbi Belkheir et Khaled Nezzar étaient les inspirateurs, constituaient une étape décisive vers le coup d'état et avaient été suivis par d'autres changements dont nous parlerons plus bas. A travers ces changements, les généraux de "hizb França", représentant un courant très minoritaire, visaient à dominer sans partage l'armée et à l'utiliser comme instrument d'une politique répressive et policière, loin des constantes nationales et de l'intérêt général du pays.

Mais le succès politique imprévu du Front Islamique du Salut (FIS) sur le terrain en 1990 et 1991 a excité l'ardeur du clan de ces généraux, culturellement aliénés, à accélérer les choses et à passer à l'offensive.

Au lendemain des élections municipales de juin 1990, les généraux "déserteurs" de l'armée française ont été surpris par la victoire du FIS qui a remporté 55% des communes du pays. C'est à ce moment-là qu'une réunion regroupant les généraux Khaled Nezzar, chef d'état major, Mostepha Cheloufi, secrétaire général du ministère de la défense, Abbas Gheziel, commandant de la gendarmerie nationale, et Mohamed Mediene alias Toufik, responsable de la sécurité militaire, a eu lieu autour de Belkheir, au siège de la Présidence de la République, mais à l'insu du chef de l'Etat. Leurs discussions sur le succès inattendu du FIS et sur l'avenir immédiat du pays ont abouti à l'adoption d'un plan d'action destiné à empêcher le FIS d'arriver au pouvoir par la voie des urnes.

Ils ont convenu d'essayer de convaincre le Président Chadli sinon d'annuler purement et simplement l'organisation des élections législatives prévues pour le premier trimestre 1991, du moins en différer la date pour gagner du temps. Enfin, ils ont conclu que si les élections législatives ont lieu malgré tout, ils préféreraient "transformer l'Algérie en un lac de sang que d'accepter une Assemblée Nationale dominée par le FIS" [7]. C'est ainsi que la préparation d'un coup d'état a commencé.

Ils ont, en effet, réussi à faire différer trois fois la date de ces élections, malgré l'engagement public du chef de l'Etat sur des dates précises. Mais ils n'ont pu faire reporter la date du 26 décembre 1991, date à laquelle les élections législatives ont finalement eu lieu. La suite est connue.

C'est en juin 1991 dans ce climat de terreur, de violence et de violations de la Constitution, des lois, des droits de l'homme et des libertés fondamentales que Khaled Nezzar, alors ministre de la défense, et Belkheir ont réussi à obtenir du Président Chadli la proclamation de l'état d'urgence. Ils ont pu également arracher du chef de l'Etat la décision de démettre le gouvernement Hamrouche, lui reprochant manque de fermeté et

laxisme. La démission de ce dernier est annoncée le 4 juin 1991, alors que le Président Chadli venait de confirmer publiquement son soutien à Hamrouche le 2 juin. Ils ont aussi pu obtenir la décision de reporter pour la troisième fois les élections législatives prévues pour le 27 juin 1991.

La désignation de Ghazali comme Premier Ministre consacre la victoire de Belkheir, de Nezzar et du clan "hizb França" et constitue une étape décisive vers la prise du pouvoir, tout le pouvoir, qui se concrétise avec le coup d'état de janvier 1992.

Le coup d'Etat de janvier 1992: coup d'envoi d'une longue période de violence

Les généraux de "hizb França" ont justifié leur coup d'état par les arguments suivants:

- 1) Le FIS veut s'emparer du pouvoir par la force (sic).
- 2) Si le FIS arrivait au pouvoir, il ne respecterait ni la Constitution, ni les lois et ruinerait le pays politiquement et économiquement.
- 3) La nécessité d'assurer l'ordre et de rétablir l'autorité de l'Etat.
- 4) La nécessité d'organiser le décollage économique et de lutter contre le chômage.

Que s'est-il passé en fait après le coup d'Etat?

Force est de constater que les généraux putschistes qui ne disposaient ni de la légitimité historique, ni de la légitimité populaire, ni de la légalité constitutionnelle, avaient pris le pouvoir par la force, en recourant à la répression et à la terreur, dans l'impunité et au mépris de la Constitution, des lois nationales et des conventions internationales, notamment celles relatives aux droits de l'homme, signées d'ailleurs par l'Algérie. L'insécurité s'était largement répandue au fil des années à l'ensemble du pays où l'autorité de l'Etat s'était évanouie. La situation politique, économique et sociale s'était lamentablement détériorée au cours de la décennie 1990, comme nous allons le voir plus bas dans le détail.

A l'intérieur, les généraux putschistes comptent sur deux choses pour réussir: d'une part, sur la force pour mater les gens qui pensent différemment d'eux en luttant par les armes contre les idées et les convictions politiques des citoyens et, d'autre part, sur la promesse de vente de 25% des gisements de pétrole de Hassi Messaoud faite par Ghazali (qu'ils ont gardé comme Premier Ministre après le coup d'état) pour éponger la dette extérieure et lancer un grand programme de travaux publics destiné à résorber le chômage. Ils pensaient pouvoir de cette manière renverser le soutien populaire en leur faveur en deux (délai qu'ils se sont fixés eux-mêmes et qui correspond à la fin du mandat du Président Chadli) et acquérir ainsi la légitimité en deux ans, pour justifier leur maintien au pouvoir.

A l'extérieur, la junte compte sur l'appui politique, diplomatique, financier et militaire de la France.

La primauté accordée à l'économique sur le politique par les généraux éradicateurs (qui n'ont aucun programme) justifie le maintien de Ghazali comme Premier Ministre après le coup d'état de janvier 1992 qu'ils considèrent capable de concevoir et mettre en

œuvre un programme économique à la hauteur de la gravité des événements et avec lequel ils ont d'ailleurs beaucoup d'affinités politiques et culturelles.

Le maigre programme économique de la junte consiste à mettre en œuvre la promesse de Ghazali, faite en été 1991, de vendre 25% des gisements de pétrole de Hassi Messaoud pour 6 à 7 milliards de \$. Il s'agit de lancer, avec ces recettes providentielles, un vaste programme de construction d'un million de logements en quelques années pour lutter contre le chômage et résorber la crise de logement. Il s'agit aussi de réduire la dette extérieure de l'Algérie devenue un véritable boulet inhibant toute tentative de redressement économique.

Les généraux éradicateurs espèrent ainsi surmonter la crise économique et améliorer la situation économique et sociale du pays. De tels résultats positifs leur permettraient d'obtenir l'adhésion populaire et justifier leur maintien au pouvoir.

Quels sont en fait les tenants et aboutissants de la vente partielle de Hassi Messaoud?

La vente de Hassi Messaoud

Les données techniques à la disposition de Sonatrach, élaborées par des firmes étrangères et notamment par la firme américaine De Gloyer and Mac Naughton, montrent que les réserves pétrolières récupérables de Hassi Messaoud représentent 66% des réserves de l'Algérie et estimées alors à 478 millions de tonnes. La vente de 25% de ces quantités correspond à près de 120 millions de tonnes soit autour de 960 millions de barils. Céder ces quantités à 6 ou 7 milliards de \$ comme cela a été annoncé équivaut à vendre notre pétrole aux firmes multinationales à 6 ou 7\$ le baril au lieu du prix du marché qui fluctuait alors entre 18\$ et 20\$ le baril. Cela signifie qu'une telle opération, si elle s'était réalisée, aurait privé l'Algérie de 12 à 13 milliards de \$. Ce qui aurait représenté un transfert net de richesses considérables d'un pays pauvre vers des pays riches.

Si l'on se place maintenant dans l'optique des déclarations de Ghazali qui estime que les réserves récupérables de Hassi Messaoud non pas à 478 millions de tonnes mais à 5 milliards de tonnes (ce que nous contestons), la vente de 25% de Hassi Messaoud serait alors de 1,25 milliard de tonnes, soit 19 milliards de barils. Le cadeau fait aux entreprises transnationales se situerait dans ce cas entre 120 et 140 milliards de \$ au prix du marché.

De plus, l'idée de faire appel aux firmes multinationales pour exploiter à bon marché les gisements existants est en soi contestable. Ce qu'il aurait fallu encourager par contre, ce serait l'association de ces firmes étrangères dans l'exploration et la découverte de nouveaux gisements pour augmenter nos réserves pétrolières en prenant des mesures incitatives appropriées.

Par ailleurs, Ghazali affirme en 1991 que la vente de 25% de Hassi Messaoud va pouvoir assurer des recettes additionnelles de l'ordre de 140 milliards de \$ en quelques années seulement grâce à l'augmentation des exportations induites. Le temps a montré que ceci est une vue de l'esprit. Nous avons déjà démontré l'inanité de telles déclarations fantaisistes et sensationnelles [8]. En fait, de telles déclarations spectaculaires et sans fondement visent à anesthésier l'opinion publique nationale pour la détourner des partis politiques dont la popularité s'accroît de plus en plus au fur et à mesure que l'on

se rapproche des élections législatives fixées au 26 décembre 1991, remportées d'ailleurs par le FIS et hâtivement annulées.

Ces déclarations visent également à présenter Ghazali comme l'oiseau rare pour conforter les généraux éradicateurs qui l'ont fait nommer Premier Ministre. Ces déclarations visent enfin à rassurer les puissances étrangères et notamment la France en ouvrant à leurs firmes l'accès de gisements existants à très bon compte, d'une part, et en présentant l'Algérie comme un pays riche et un marché potentiel important, leur offrir des débouchés. Ils verraient ainsi leurs exportations vers l'Algérie s'accroître de manière substantielle, d'autre part.

En fondant sa "politique économique" sur la seule vente de 25% de Hassi Messaoud, le gouvernement Ghazali soutient que seule l'accélération des exportations pétrolières sortirait l'Algérie de sa crise économique et financière et de sa situation d'endettement extérieur grave.

En réduisant son programme économique à la seule vente du pétrole, le gouvernement occulte de ce fait les problèmes fondamentaux tels que la nécessité de développement de l'agriculture, l'organisation de l'intégration économique nationale, la relance du secteur de la construction et du bâtiment et des travaux publics, l'assainissement de l'économie, la création d'emplois, la réforme fiscale, la réforme financière, la lutte contre la paupérisation rampante, etc. qui constituent autant de domaines urgents et cruciaux.

Mais, malheureusement, ce n'est ni l'intérêt général, ni le développement réel de l'Algérie qui intéressent le gouvernement Ghazali et les généraux éradicateurs qui l'ont nommé. Il est clair que la vente de 25% de Hassi Messaoud s'inscrit plutôt dans la logique du "nouvel ordre mondial" déployé depuis la guerre contre l'Irak et caractérisé par le contrôle par les Etats Unis des réserves pétrolières gigantesques des pays du Golfe. Dans ce contexte, la France trouve le moment opportun pour contrôler à nouveau des gisements pétroliers algériens autrefois découverts par elle et nationalisés par l'Algérie en 1971 et en 1980. En somme, la France veut avoir son "Golfe" à elle. En effet, l'Algérie, outre sa position géopolitique stratégique, est devenue vulnérable par le poids très élevé de sa dette extérieure et constitue une cible "facile" pour les intérêts français.

Dans ce cadre, le prêt de 100 millions de \$ consenti à la Sonatrach par la Banque mondiale avec un cofinancement à hauteur de 7,7 millions de \$ accordés par Total, société pétrolière française est très significatif. En effet, l'accord signé au début du mois d'août 1991 entre l'Algérie et la Banque mondiale sur ce prêt prévoit la "privatisation" des activités pétrolières ainsi que des conditions draconiennes de contrôle des activités de Sonatrach par la Banque mondiale. Ces conditions sont non seulement exorbitantes et disproportionnées par rapport au faible niveau du prêt et à la très forte capacité de remboursement de la Sonatrach (dont les recettes extérieures tournent alors autour de 12 milliards de \$ par an), mais dérogent aux pratiques traditionnelles de la Banque mondiale.

Le retour de l'entreprise française Total à Hassi Messaoud, dont les intérêts ont été nationalisés en 1980, semble avoir été bien organisé et bien enrobé. La vente de 25% de Hassi Messaoud, présentée comme une décision nationale salvatrice, a été en fait conçue par l'étranger et ne correspond nullement aux intérêts de l'Algérie.

La mise en œuvre de cette politique de dénationalisation des hydrocarbures et de leur "privatisation" ainsi que l'habillage juridique, financier et technique qui l'a accompagné ont donc été inspirés par l'extérieur, même si les acteurs visibles et moins visibles sont des Algériens dont certains font partie du gouvernement Ghazali.

Relance de l'économie

La relance économique est basée sur la privatisation déguisée des hydrocarbures. En effet, cette politique de privatisation des hydrocarbures, inaugurée par Ghazali en 1991, comme cela a été rappelée plus haut, est revenue en surface en 1995 et 1996, aboutissant à l'adoption par le gouvernement d'une nouvelle législation réglementant le secteur pétrolier et gazier. En conséquence, des contrats de "partenariat" ont été signés par Sonatrach avec 36 firmes pétrolières internationales. Les périmètres d'exploration et d'exploitation confiés à ces firmes étrangères n'excluent plus les gisements pétroliers existants comme auparavant. En effet, l'exploitation par des opérateurs étrangers de gisements déjà découverts correspond à une perte sèche pour l'Algérie et à une braderie de ressources stratégiques épuisables et non renouvelables.

Cette nouvelle politique de privatisation déguisée [9] et de liquidation des hydrocarbures est présentée par le gouvernement algérien comme un succès politique et financier international, parce que ces contrats impliquent des investissements de l'ordre de 10 milliards de \$ sur une période de 20 ans.

S'agissant des contrats, leur impact sur l'emploi et sur la balance des paiements ne peut être que négligeable.

D'une part, ces investissements ne représentent ni un transfert de capital à travers la Banque d'Algérie (la Banque centrale du pays), ni une injection de devises étrangères dans l'économie algérienne. Ces investissements représentent plutôt la valeur des équipements importés et utilisés par les compagnies étrangères dans les différents gisements désignés à cet effet et servent également au paiement de différents services importés et des experts étrangers recrutés pour la circonstance.

D'autre part, l'impact sur l'emploi est négligeable, compte tenu du niveau élevé de qualification du personnel requis, constitué essentiellement d'experts étrangers dont les salaires sont transférés à l'étranger. Le recours à la main d'œuvre algérienne non qualifiée sera forcément occasionnel et limité.

Ainsi, les effets financiers des investissements pétroliers profitent davantage à l'étranger qu'à l'économie algérienne. Le gouvernement algérien et la presse aux ordres font l'éloge de ces contrats pétroliers et gaziers qui, disent-ils, vont contribuer à l'accroissement des exportations des hydrocarbures de l'Algérie et vont procurer au pays entre 14 et 15 milliards de \$ par an à partir de 2003.

S'agissant de l'accroissement des exportations, l'Algérie, tenue par les accords de l'OPEP dont elle est membre, ne peut augmenter son quota à sa guise. Si elle le fait, d'autres pays suivront et les prix de pétrole chuteront automatiquement. La baisse du prix de pétrole ne peut pas être compensée par l'augmentation des quantités exportées, comme cela a été démontré sur le terrain au cours des 15 dernières années.

S'agissant du niveau des recettes d'exportation des hydrocarbures estimé entre 14 et 15 milliards de \$ en 2003, présenté par le gouvernement en 1996 et 1997 comme un véritable boom financier, ne représente en définitive que le niveau déjà réalisé par l'Algérie entre 1979 et 1984, lorsque les revenus extérieurs procurés par les hydrocarbures variaient entre 13 et 14 milliards de \$ par an et ce, lorsque le dollar, unité de compte des transactions pétrolières, était beaucoup plus fort qu'aujourd'hui et que la population de l'Algérie ne dépassait guère 20 millions d'habitants. Ce que le gouvernement présente comme un succès financier sans précédent n'est en définitive qu'un retour au niveau des recettes d'exportation enregistré au cours de la première moitié de la décennie 1980, avec cette différence que la population algérienne se sera accrue de 12 millions en passant de 20 millions d'habitants au début des années 1980 à 32 millions en 2003. Avec le niveau des recettes d'exportation escomptées il sera impossible de satisfaire les besoins additionnels dans les domaines alimentaire, de l'emploi, des logements etc.

Toute la politique du régime algérien est fondée sur la falsification, la désinformation et la manipulation des faits et des chiffres. Les importantes concessions faites aux firmes pétrolières étrangères au détriment de l'intérêt national sont ainsi présentées comme un succès politique et financier de l'Algérie au moment où la situation économique et sociale du pays se détériore lamentablement [10].

Détérioration de la situation économique et sociale

La situation économique et sociale de l'Algérie s'est gravement détériorée depuis le coup d'état de 1992 comme en témoignent les paramètres suivants.

- 1) La production intérieure brute (PIB) par tête d'habitant est tombée dramatiquement de 2500 \$ par an en 1990 à 1376 \$ en 1997 pour atteindre 1661 \$ en 1998 [11].
- 2) La marginalisation continue de l'agriculture se traduit par l'augmentation des importations des produits agro-alimentaires au point où celles-ci coûtent au pays près de trois milliards de \$ en 1998.
- 3) En 1997-98, le secteur industriel public et privé hors hydrocarbures fonctionne à moins de 20% de sa capacité installée.
- 4) Le taux d'investissement (rapport entre l'investissement et la PIB) hors hydrocarbures observé depuis le coup d'état de 1992 n'a jamais été si bas au cours des trente dernières années. Une importante part des ressources financières disponibles est utilisée pour accroître les importations de biens de consommation, d'équipements militaires et d'armement. Les dépenses militaires ont considérablement augmenté au cours de la décennie rouge. Ces dépenses se sont accrues de 45% en 1994 et de 144% en 1995 pour atteindre 2 milliards de \$ en 1996 [12]. En 1998, ces dépenses ont augmenté de 100%. Tout cela au détriment des investissements productifs. Les dépenses militaires augmentent très rapidement pour répandre la terreur, tandis que la pauvreté s'étend à travers le pays résultant de l'aggravation de la situation économique.
- 5) L'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics s'est ralentie considérablement au point que la crise de logement est devenue explosive.

6) Le chômage, en augmentation constante, a dépassé le cap de 40% depuis 1998 et atteint 50%, voire davantage dans beaucoup de régions du pays. Le chômage frappe particulièrement les jeunes. En effet, les jeunes, âgés entre 16 et 29 ans, représentent 83% des chômeurs. Le nombre des chômeurs est passé de 1 300 000 en 1992 à plus de 3 500 000 en 1998.

Comme les opportunités de création d'emplois sont rares, en raison de la tendance vers la baisse des taux d'investissement, le chômage va s'aggraver encore davantage pour atteindre des niveaux dramatiques au cours des prochaines années, puisqu'il augmentera à un rythme de 260 000 en moyenne par an.

7) L'inflation, résultant de l'augmentation conjuguée des prix des produits importés (causée par la dévaluation du dinar) et des coûts de production, a dépassé 40% en 1994 et autour de 32% en 1995, niveaux jamais vus depuis l'indépendance. La situation est beaucoup plus grave en réalité quand on réalise que le pouvoir d'achat des citoyens a dramatiquement baissé par rapport aux décennies 1970 et 1980 lorsque le consommateur algérien consacrait 40% de son budget aux produits alimentaires. Le niveau général des prix des produits de consommation essentiels a augmenté à un taux annuel moyen supérieur à 90% au milieu des années 1990 (200% pour le café, 120% pour le pain, 110% pour le lait, 90% pour le sucre etc.). A tel point que le salaire d'un cadre moyen n'est plus en mesure d'assurer la couverture des besoins essentiels du ménage, pour ne rien dire des titulaires de bas revenus et des chômeurs rongés par le dénuement et la pauvreté.

8) La dette extérieure est passée de 26 milliards de \$ en 1992 à 34 milliards en 1998 et dépasse 40 milliards de \$, si l'on inclut la dette militaire qui est soigneusement dissimulée des statistiques officielles. La dette extérieure constitue un lourd fardeau qui va, dans le contexte économique actuel, aggraver la récession et inhiber les efforts de relance économique dans les années à venir.

9) Le contrôle des importations (dont la valeur varie entre 10 et 11 milliards de \$ par an) par une poignée d'hommes qui se sont substitués aux monopoles détenus auparavant par l'Etat et la généralisation de la corruption (estimée à 2 milliards de \$ par an) ont créé une nouvelle classe parasitaire de prédateurs qui détourne à son profit des fortunes colossales. Ceci est d'autant plus grave que le commerce extérieur représente en Algérie 65,7% de la PIB (production intérieure brute) en 1999 et 68,4% en 2000 [13].

La privatisation de l'Etat et l'économie de marché dévoyée qui l'accompagne se sont traduites par une forte concentration de la richesse entre les mains d'une minorité ainsi que par la paupérisation, la pauvreté et l'exclusion sociale qui caractérisent désormais la société algérienne.

Les promesses théâtrales de Ghazali ainsi que les promesses de relance de l'économie faites par le Président Liamine Zeroual et par son gouvernement passent mais la misère matérielle et intellectuelle reste et s'aggrave au fil des années. Toute la politique du régime militaire d'orientation française est fondée sur la falsification, la désinformation et la manipulation des faits, non seulement dans les domaines politique et économique comme on vient de le voir, mais aussi et surtout dans le domaine sécuritaire qu'il privilégie en répandant la terreur.

La politique de la terreur

Les généraux éradicateurs s'appuient sur quelques partis politiques marginaux, des pseudo-démocrates qui ont d'ailleurs été tous éliminés lors des premières élections législatives pluralistes du pays tenues le 26 décembre 1991 et qui ont, aussitôt après la proclamation des résultats, appelé à leur annulation. Leur élimination par les urnes est tout à fait naturelle et sans surprise puisqu'ils sont coupés des masses. Pour se maintenir au pouvoir, les généraux éradicateurs comptent principalement sur l'utilisation de la force et sur la division des partis politiques représentatifs (en les infiltrant et en les manipulant par le biais des services de sécurité).

Au lendemain du coup d'état, la junte a engagé sa politique sécuritaire basée sur la répression tous azimuts. Des dizaines de milliers d'Algériens innocents, militants ou sympathisants du FIS, ont été arrêtés et envoyés soit en prison soit dans des camps d'internement au Sahara. La torture, les enlèvements à domicile ou au lieu de travail, les exécutions extrajudiciaires sont devenues depuis lors des pratiques quotidiennes.

Dès la première semaine du coup d'état, des milliers d'officiers de l'armée, jeunes et moins jeunes, ont été mis à la retraite anticipée, parce que suspectés d'avoir des sympathies avec la mouvance islamique ou simplement parce qu'ils font la prière.

Des unités spéciales chargées de la répression, telles que les "Ninja" ou les "escadrons de la mort", ont été mises sur pied. Leur nombre dépasse 60 000 hommes. Ils subissent un entraînement spécial, y compris le lavage de cerveau, et s'adonnent à la drogue. Les officiers encadreurs de ces unités spéciales auraient subi un stage en France.

L'échelle de la répression s'étend vite au-delà des militants du FIS et touche pratiquement tous ceux qui osent dénoncer ou contrecarrer politiquement et pacifiquement la politique répressive du régime ou ceux qui ne pensent pas comme eux.

Les assassinats de personnalités politiques ont été inaugurés très tôt à partir de 1992. Mohamed Boudiaf, proclamé chef d'Etat par des généraux en mal de nationalisme, a été exécuté sur leur ordre six mois seulement après parce qu'il a osé tenter de trouver une solution politique à la crise et osé s'attaquer au dossier de la corruption [14]. Kasdi Merbah subit le même sort parce qu'il a préconisé la réconciliation nationale et un dialogue entre le pouvoir et les partis représentatifs, y compris le FIS. De Boudiaf et Merbah à Abdelkader Hachani, assassiné en novembre 1999, en passant par le général Saidi Fodil (dont l'assassinat a été maquillé en accident de voiture), Boubekeur Belkaid, ancien ministre de l'intérieur dans le gouvernement Merbah et Abdelhak Benhamouda, alors secrétaire général de l'UGTA, les assassinats politiques reflètent la dégradation continue de la situation sécuritaire. "En Algérie, les crimes politiques ont tous conservés leur part d'ombre" [15] et démontrent que la violence est une politique délibérée du pouvoir.

La violence est, en effet, alimentée par la junte. Aux unités spéciales de répression fortes de 60 000 hommes créées en 1992, le pouvoir décide dès 1993-94 de former des milices. En même temps, les services de sécurité militaire passent à l'offensive en créant ou en infiltrant et en manipulant les "groupes islamiques armés" (GIA) [16].

Redha Malek, alors Premier Ministre, et son ministre de l'intérieur Salim Saadi demandent publiquement en 1993 la création de milices pour "terroriser les islamistes". "Il est temps que la peur change de camp" déclare Redha Malek, ne faisant que paraphraser le ministre français de l'intérieur de l'époque, Charles Pasqua qui avait invité quelque temps auparavant les autorités algériennes à "terroriser les islamistes".

1) Depuis septembre 1993, les GIA, soutenus par les services de la sécurité militaire, ont commencé à s'attaquer aux étrangers, aux journalistes et aux intellectuels. Cela a été fait pour diaboliser les islamistes et pour gagner le soutien de l'opinion publique en France et en Occident en vue de renforcer le pouvoir de la junte.

Les Algériens disposent de preuves suffisantes dans ce domaine comme l'enlèvement des diplomates français puis leur libération, l'assassinat des Français lors de l'attaque du centre français de Ain Allah, situé à une centaine de mètres du quartier général de la sécurité militaire ou comme l'enlèvement et l'assassinat des sept moines de Tibehrine, très estimés d'ailleurs par la population et respectés par les islamistes de Médéa [17], l'assassinat d'intellectuels comme le Professeur Boucebsi, Dr Boukhabza, etc., ou de journalistes tels que Tahar Djaout, Abada, Harirache et tant d'autres, ont été décidés par les services de sécurité et attribués aux islamistes.

Une fois l'objectif des éradicateurs atteint en moins de deux ans avec la mobilisation des médias en France contre la mouvance islamique, les assassinats des intellectuels et des journalistes ont subitement cessé comme par enchantement.

2) Dès 1994, au lieu de s'attaquer à des objectifs militaires et aux cercles responsables de l'annulation des élections législatives gagnées par le FIS auquel ils sont supposés appartenir, les GIA ont ciblé dès le départ l'AIS, et la base sociale du FIS.

3) En 1994 et 1995, des compagnies entières de soldats ont déserté leurs casernes avec armes et bagages pour rejoindre des islamistes dans les montagnes de Tablat, Larba ou dans la région de Ain Oussara. Tous les déserteurs ont été exécutés par les GIA.

Par contre, lorsque de jeunes soldats désertent leurs unités pour rejoindre les maquis islamistes où les GIA ne sont pas implantés, comme cela est arrivé dans la région de Ain Defla au mois d'avril 1995, c'est à l'armée que revient la charge de les poursuivre avec de gros moyens (infanterie, artillerie et aviation combinées en même temps) en utilisant toutes sortes d'armement, y compris le napalm importé, dont l'usage est internationalement interdit. A la suite de ces attaques, l'armée annonce avoir tué plus de "2 000 terroristes". On annonce cela au moment où le pouvoir affirme officiellement que le nombre des "terroristes" n'excède pas 2 000 sur l'ensemble du territoire. Ce qui signifie que les deux mille victimes des raids de l'armée dans la région de Ain Defla en une seule journée sont en fait des civils. Ces innocents paysans qui habitent les montagnes ont été tués parce qu'ils sont suspectés d'aider des islamistes armés et des déserteurs que l'armée n'arrive ni à localiser ni a fortiori à atteindre.

4) Cheikh Mohamed Said et Abderrezak Redjam, deux leaders du FIS, ont rejoint les GIA en compagnie de nombreux militants en mai 1994 sans savoir que les GIA sont infiltrés et manipulés par les services de sécurité. Tous sans exception ont été sauvagement égorgés par les GIA.

5) Le cas de Antar Zouabri est frappant. Chef des GIA depuis 1996, il est décrit par la presse aux ordres comme un héros insaisissable. Maintes fois, sa mort a été annoncée officiellement par l'armée, mais chaque fois contredite sur le terrain.

L'hebdomadaire français Paris-Match écrit, dans sa livraison du 9 octobre 1997, que les services secrets britanniques du Scotland Yard, ont été surpris de découvrir que les conversations téléphoniques entre "le siège" des GIA en Algérie et l'Égyptien soi-disant "cheikh" Hamza, leur représentant à Londres et responsable de la publication des GIA, *Al-Ansar*, émanaient en fait d'une caserne de l'armée algérienne.

D'ailleurs, le quotidien *El Watan*, proche de la sécurité militaire, mentionne dans son numéro du 27 avril 1998 que l'armée a entrepris à l'ouest de l'Algérie une opération militaire d'envergure contre des groupes islamistes, opposés au GIA de Zouabri.

6) Les différents attentats organisés en France, notamment dans le métro de Paris et attribués au GIA, ont été planifiés par les services secrets algériens. Dans ce cadre, une personnalité française m'a affirmé que le Président Chirac a envoyé un message au Président Zeroual, après l'élection présidentielle algérienne de novembre 1995. Ce message souligne, entre autres, que le Président français ne permettra plus jamais aux services secrets algériens d'organiser des attentats en France. Comme par hasard, depuis cet avertissement français, il n'y a plus eu aucun attentat "islamiste" en France. Le GIA s'est immédiatement évaporé du paysage français par miracle.

7) La France et de nombreux pays occidentaux savent que les GIA sont infiltrés et hautement manipulés par la sécurité militaire algérienne. En effet, depuis février 1995, de nombreux médias français tels que Radio France Internationale, les quotidiens Le Monde, Le Figaro, Libération, les hebdomadaires comme L'Express, le Point et bien d'autres organes ont mentionné plus d'une fois l'infiltration des GIA par les services secrets algériens. Le Monde du 5 mars 1998, par exemple, signale que tous les services secrets occidentaux sont convaincus que le GIA est infiltré par les services secrets militaires algériens pour discréditer les islamistes et maintenir un climat de terreur pour éviter toute révolte.

Au total, que les crimes à grande échelle ou les massacres de familles entières soient l'œuvre des escadrons de la mort ou des milices ou des GIA manipulés, il est clair que la politique de terreur pratiquée entre janvier 1992 et avril 2000 (au moment où ces lignes sont rédigées) constitue pour le régime algérien une politique délibérée et réfléchie pour survivre et se maintenir au pouvoir par la force et la violence, en s'opposant à la libéralisation politique, au processus démocratique et à la volonté populaire.

Cette répression physique est soutenue par une répression politique et culturelle puisque l'on assiste depuis le coup d'état de 1992 à une attaque systématique, par le biais des médias contrôlés par la sécurité militaire, contre les symboles de l'Algérie de toujours à savoir: l'Islam, la langue arabe, l'unité nationale, la solidarité, la justice sociale, etc.

Le régime algérien, soutenu politiquement, diplomatiquement, financièrement et militairement par la France, s'attaque à ces symboles par le fer et le sang. Tout simplement parce que la majorité des Algériens a voté en faveur des islamistes en 1990 et en 1991. On a l'impression que la répression qui s'abat sur le peuple algérien depuis 1992 ainsi que le battage médiatique qui le sous-tend visent à faire regretter aux

Algériens leur indépendance et à punir le peuple algérien pour le choix qu'il a souverainement exprimé lors des élections législatives de décembre 1991, hâtivement annulées.

Tout cela fait partie de la campagne internationale de diabolisation de l'Islam, redevenu le nouvel "ennemi total" de l'occident [18]. Le pouvoir algérien, en mal de légitimité, utilise la violence anti-islamique pour obtenir la reconnaissance internationale et devenir fréquentable. Conscient de son impopularité, (c'est le moins que l'on puisse dire) à l'intérieur et de son isolement relatif à l'extérieur, le pouvoir a essayé de se donner une légitimité en renouant avec le processus électoral en novembre 1995, mais pas avec la démocratie dont le peuple algérien est assoiffé.

De période de transition en période de transition: l'introuvable stabilité

La première période de transition annoncée par le Haut Comité d'Etat (janvier 1992-décembre 1993 qui correspond à la fin du mandat du Président Chadli Bendjedid) a été un échec. En effet, le pouvoir pensait mettre à profit cette période pour résorber la crise politique et renverser la tendance en sa faveur. Force est de constater que les objectifs de stabilité politique et de relance économique fixés n'ont pas été atteints et que la crise multidimensionnelle s'est davantage aggravée.

La deuxième période de transition (janvier 1994-novembre 1995), caractérisée par la "nomination" de Zeroual comme chef d'Etat aboutit à l'impasse. Au cours de cette période ni la politique sécuritaire musclée qui a montré ses limites, ni les négociations minées entre le pouvoir et les deux leaders du FIS, Abassi Madani et Ali Benhadj, n'ont permis le retour à la normale.

Le jeu politique est complètement fermé. Le contrat national signé à Sant Egidio en janvier 1995 par six partis politiques représentatifs et le président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme constitue incontestablement une contribution positive pour sortir l'Algérie de la crise et de la tragédie dans laquelle elle a été menée. Mais le pouvoir a raté une occasion en or pour mettre fin à l'effusion de sang et ouvrir une nouvelle période chargée de grands espoirs en rejetant le contrat national "globalement et dans le détail". La paix est déclarée indésirable par le régime. La crise algérienne devient plus aiguë avec l'augmentation du nombre des victimes de la violence et l'extension de la paupérisation des populations.

Cependant, le pouvoir finit par réaliser en 1995 son isolement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Pour survivre et gagner du temps le régime, conscient de son manque de légitimité, décide de revenir au processus électoral interrompu en janvier 1992. De gros moyens ont été mobilisés pour d'une part améliorer son image politique à l'extérieur en poursuivant sa politique de la violence pour terroriser le peuple algérien et, d'autre part en promettant la relance économique dans un proche avenir [19].

C'est pourquoi le régime inaugure une nouvelle période de transition par le retour à la démocratie de façade. C'est dans ce cadre que l'élection présidentielle de novembre 1995 et les élections législatives et locales, organisées respectivement en juin et octobre 1997, visent essentiellement l'amélioration de la crédibilité du régime à l'extérieur, notamment auprès des pays occidentaux.

En novembre 1996, des amendements de la Constitution sont adoptés. Ces amendements vident le Parlement de ses prérogatives. Les élections législatives de 1997 sont caractérisés par une fraude massive. Les statistiques officielles prétendent que le taux de participation a été de 65,5% au niveau national alors qu'il n'atteint même pas en réalité 50%, et qu'il a été de 43% à Alger alors qu'il ne dépasse guère 17% de source crédible. Le Rassemblement National Démocratique (RND), le parti présidentiel, créé trois mois seulement avant les élections est présenté comme le vainqueur en disposant de la majorité relative à l'Assemblée Nationale.

Le Sénat, prévu par la nouvelle Constitution de 1996, comprend 144 membres dont 48, représentant le tiers bloquant, sont nommés par le Président Zeroual et 96, représentant les deux autres tiers, sont choisis parmi les élus locaux. Là aussi, la fraude a joué à fonds puisque le RND gagne 80 des 96 sièges. Tant et si bien que le Président Zeroual contrôle le Sénat avec une majorité de 128 soit 90% de ses membres. Alors que le chef d'Etat a besoin de 25% seulement des sénateurs pour bloquer n'importe quelle loi adoptée par l'Assemblée Nationale, au terme de la Constitution amendée en 1996.

La fraude au niveau du taux de participation et au niveau des quotas des partis politiques illustre bien la fermeture du champ politique ainsi que l'état d'esprit des gouvernants. Les élections présidentielles de 1995 et les élections législatives et locales de 1997 n'ont apporté aucun changement. Le général Zeroual, chef d'Etat nommé en 1994, est devenu le Président Zeroual après les élections. Abdelkader Ben Salah, président du Parlement désigné, devient le président de l'Assemblée Nationale. Ahmed Ait Ouyahia, Premier Ministre avant les élections nationales est confirmé dans ses fonctions après les élections.

Le seul changement enregistré sur le terrain est l'aggravation de la situation dans tous les domaines, y compris celui de l'économie pour lequel des promesses et des engagements ont été pris publiquement par le Président de la République et par son chef de gouvernement.

Cette troisième période de transition s'achève comme les précédentes. La crise politique s'aggrave. La situation économique et sociale devient catastrophique. Les promesses gouvernementales de paix et de relance économique passent, mais la misère reste.

La quatrième période de transition démarre avec l'arrivée de Abdelaziz Bouteflika à la Présidence de la République. La réconciliation nationale et le retour à la paix constituent le thème central de Bouteflika lors de la campagne électorale des présidentielles. Son discours politique entre les mois de mai et septembre 1999 a diagnostiqué sans complaisance la crise multidimensionnelle en identifiant les carences et les blocages du système et a provoqué un espoir immense. Toutefois, ce discours politique n'a pas été suivi, un an après son arrivée au pouvoir, de mesures concrètes sur le terrain pour améliorer la situation.

Mais force est de constater que la recrudescence de la violence, alimentée par un clan au pouvoir, la formation tardive du gouvernement (8 mois après l'arrivée de Bouteflika au pouvoir) et l'échec précoce de la loi sur la concorde civile dénotent la prééminence des éradicateurs au sein du pouvoir. L'espoir suscité par le discours politique de Bouteflika a commencé à s'éroder rapidement. Comment peut-on, dans un tel contexte, réaliser les promesses de relance économique à "forte croissance", reprises à son compte par le nouveau Premier Ministre, nommé en décembre 1999.

En 2000, le pouvoir pense résoudre la crise par la seule relance de l'économie en escamotant les autres aspects, notamment l'aspect politique, exactement comme l'a fait le Haut Comité d'Etat en 1992. Sans tirer les enseignements de cette longue période d'affrontement, de discorde, de passions violentes, d'atomisation de la société et d'échecs de toutes sortes. Nous voilà revenus, en avril 2000 à la case départ. C'est le cercle vicieux. Rappelons encore une fois de plus qu'entre janvier 1992 et avril 2000, l'Algérie a eu quatre chefs d'Etat, sept Premiers Ministres et des centaines de ministres dont certains sont remerciés juste quelques mois après leur nomination, tandis que les généraux Mohamed Lamari, Mohamed Mediene (très lié à Larbi Belkheir et Khaled Nezzar), Mohamed Touati et Smail Lamari responsables du coup d'état de 1992, de la répression et de la détérioration de la situation dans tous les domaines sont toujours en fonction. Le prix est vraiment très élevé. En huit ans, l'Algérie est devenue méconnaissable. Elle a été ramenée 40 ans en arrière.

D'ailleurs, le Président Bouteflika est fragilisé en moins d'un an d'exercice. Est-il libre de ses mouvements ? On constate que jusqu'au mois d'avril 2000 (au moment où ses lignes sont rédigées) qu'il n'a pu engager sur le terrain aucune des réformes annoncées par lui pour redresser la situation dramatique du pays décrite par lui-même sans complaisance aux mois d'août et de septembre 1999, à l'exception de la création d'une commission nationale chargée de la réforme judiciaire.

Quatre séries de faits témoignent de la fragilisation de Bouteflika: le mouvement des généraux intervenu en février 2000, les réactions à la privatisation, (notamment celle de la Sonatrach, des banques et des terres agricoles), les protestations publiques véhémentes de l'UGTA et de certaines personnalités politiques contre la personne de Bouteflika et contre sa politique de concorde civile et enfin l'escalade de la violence.

1) Il est clair que le mouvement touchant le corps des généraux, annoncé le 24 février 2000 par la Présidence de la République, porte l'emprunte des généraux Mohamed Lamari et Mohamed Mediene alias Toufik. La mise à la retraite de plusieurs généraux anciens de l'ALN tels que Tayeb Derradji, Rabah Boughaba, Chaabane Ghodbane et Makhloufi Dib, entre autres, constitue l'aboutissement d'un long processus "d'épuration" de l'ANP des officiers supérieurs nationalistes entamé depuis 1989. L'équilibre, au sommet de l'ANP, entre maquisards et anciens éléments de l'armée française déjà altéré depuis la disparition de Boumediene et fragilisé depuis une dizaine d'années est définitivement rompu aujourd'hui. Ironie du sort, c'est le Président Bouteflika, fidèle à Boumediene et ancien officier de l'ALN (comme il aime le rappeler lui-même), qui signe le décret mettant fin aux fonctions des derniers généraux de l'ANP, anciens maquisards. L'armée est désormais verrouillée et contrôlée par un clan minoritaire sur tous les plans.

2) La décision présidentielle d'accélérer le processus de privatisation ainsi que l'annonce de la privatisation de la Sonatrach à hauteur de 75%, de celle des banques et des terres agricoles ont été abondamment commentées par la presse. Certains articles du quotidien El Watan (proche du général Mohamed Mediene, alias Toufik) portent des critiques sévères sur le Président Bouteflika dans ses livraisons des 26, 27 et 28 février 2000 et font état des réserves des "décideurs" (cest à dire les généraux éradicateurs) sur la manière dont la privatisation est abordée par les hommes du Président de la République en faisant état de divergences, dans ce domaine, entre Ahmed Benbitour, Premier Ministre et les trois ministres, fidèles à Bouteflika, chargés de la Participation et de la Coordination des réformes, de l'énergie, et des finances. Le FLN, membre

important de la coalition, rejette la privatisation de la Sonatrach et des terres agricoles. L'UGTA menace, par la voix de son secrétaire général, de recourir à une démonstration de force pour dénoncer la politique économique du gouvernement. "Les politiques annoncées d'accélération des réformes et de réorganisation de l'économie nationale" ne sont pas conformes au "contenu et à la finalité du projet national de sortie de crise tel que compris et soutenu par l'UGTA", écrit Révolution et Travail, l'organe de l'UGTA [20]. Une dizaine de jours plus tard, le secrétaire général de l'UGTA menace le gouvernement en affirmant publiquement que "celui qui parle de privatisation sans passer par nous, nous le massacrerons" [21].

3) Au cours des mois de mars et avril 2000, la presse dite "indépendante", proche de la sécurité militaire, souligne l'échec de la politique de concorde civile de Bouteflika et s'élève avec véhémence contre le projet d'amnistie générale qui serait en préparation au niveau de la Présidence de la République. Cette presse sert également de caisse de résonance aux pressions publiques exercées par l'UGTA, certaines associations et par certaines personnalités politiques, telles que Hachemi Cherif et Abdelhak Brerhi, qui s'opposent à la politique de concorde civile. Par ailleurs, le fait que Ghozali, ténor de "hizb França" et ancien Premier Ministre de Belkheir et de Nezzar[22], multiplie des déclarations fracassantes contre la personne de Bouteflika et non contre son programme, sans souffler mot sur les dérives du régime militaire, montre bien que cette offensive contre le chef de l'Etat est orchestrée par les généraux éradicateurs.

4) L'escalade de la violence, au cours des derniers mois de l'année 1999 et des quatre premiers mois de l'année 2000, est due au clan "hizb França" au sommet de la hiérarchie militaire. Citons uniquement trois exemples significatifs pour illustrer le message politique déstabilisateur adressé au Président Bouteflika par les généraux de "hizb França":

A) Il est tout de même curieux que le massacre de 29 citoyens innocents, attribué aux islamistes, ait été commis en août 1999 à Béni Ounif, près de Béchar, dans une région où il y a la plus forte concentration militaire dans le pays et où aucune activité des islamistes armés n'a été signalée depuis le début des violences en 1992.

Par ailleurs, au mois d'avril 2000 les autorités, par presse interposée, font état d'une "incursion du GIA au sud de Oujda", au Maroc. Les soi-disant islamistes s'étaient retirés en Algérie, nous dit-on, après avoir "pillé plusieurs habitations" et "semé la panique parmi les habitants de Jbel Osfour" [23].

Il est clair que ces crimes ont été organisés, à plusieurs mois d'intervalle, dans le but de faire torpiller toute tentative de rapprochement avec le Maroc. Les généraux de "hizb França" sont, en effet, connus pour leur hostilité au rétablissement des relations humaines et économiques avec le Maroc ainsi que pour leur opposition à tout projet de construction du Maghreb. A qui profitent donc ces crimes? La réponse à cette question nous éclaire sur les commanditaires de tels actes abominables, sachant par ailleurs, que parmi les "lignes rouges" tracés au Président Bouteflika par les généraux de "hizb França", le Maroc figure en bonne place.

B) On nous signale, en outre, que le vendredi 21 avril 2000 le ministre de l'agriculture Said Barkat avait échappé à un attentat, alors qu'il était en visite de travail à Magtaa Lazrag dans la commune de Hammam Melouane (wilaya de Blida). Une bombe a explosé à 15h30, soit quelques minutes après le départ du ministre à l'endroit précis où il se

trouvait avec la délégation qui l'accompagnait [24]. Cette tentative criminelle a été également attribuée aux islamistes. Qui pourrait organiser un tel attentat bien calculé, pour faire davantage peur que de mal, lorsque l'on connaît les mesures draconiennes de sécurité prises lors des déplacements des délégations ministérielles? Cela relève de la guerre psychologique dont seuls les services de sécurité détiennent les secrets.

C) Le 23 avril 2000, on nous apprend que sept douaniers ont été assassinés non loin de Hassi Messaoud, région pétrolière de haute sécurité où les Algériens ne peuvent circuler sans laisser-passer délivré par les autorités. Cette région est, en effet, déclarée "zone d'exclusion" depuis 1994. La presse aux ordres a accusé les islamistes du Groupe Salfiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) de Hassane Hattab, basé dans la région de Tizi Ouzou, soit près de 900 km du lieu de l'assassinat des douaniers [25].

Le lieu et la date du crime ne semblent pas fortuits. L'assassinat des douaniers dans la zone d'exclusion ne constitue-t-il pas un message codé de "hizb França" au président-directeur général de la Sonatrach et au ministre de l'énergie, tous deux considérés comme des hommes de Bouteflika? En tout cas, ce crime ignoble coïncide avec trois faits concomitants :

— Certains médias français expriment publiquement leur déception et leur amertume en affirmant que "les autorités algériennes privilégient les firmes américaines dans l'exploitation des champs pétroliers" [26].

— Le rachat par Sonatrach de 40% des parts de la société américaine Arco à Rhourde el Baguel en avril 2000 "a fait couler beaucoup d'encre (en France) dès lors que la compagnie française Elf - absorbée elle aussi par Total - s'est intéressée à l'acquisition de la part d'Arco"[27]. En effet, le gisement de Rhourde el Baguel a été convoité par Elf depuis 1998.

— L'assassinat des douaniers a eu lieu une semaine après la signature d'un contrat de prospection et de développement de gisements pétroliers entre la compagnie américaine Amerada Hess Corp. et Sonatrach,[28] dans une région convoitée par la compagnie pétrolière française.

Ces trois faits illustrent le sentiment de frustration et de déception de certains milieux français et de leur prolongement en Algérie, les généraux de "hizb França".

Ces quatre séries de faits montrent que le processus de déstabilisation du Président Bouteflika par les généraux éradicateurs a bel et bien été amorcé. Ce sont les mêmes méthodes qui ont été utilisées par ces mêmes généraux pour déstabiliser le Président Zeroual, lorsque les premières attaques ont été lancées contre lui et contre son proche collaborateur, le général Mohamed Betchine, par la presse aux ordres en novembre et décembre 1996. Il a résisté jusqu'en septembre 1998 lorsqu'il a annoncé sa "démission". Que Bouteflika termine ou pas son mandat actuel, les gens pensent déjà au successeur. Le compte à rebours pour une cinquième période de transition a déjà commencé.[29]

Où va l'Algérie ?

Enfin, peut-on savoir, huit ans et demi après le coup d'état de 1992, quel modèle de société les généraux éradicateurs veulent instaurer en Algérie?

Souhaitent-ils instaurer le libéralisme? Assurément non. Non point pour des raisons idéologiques, mais parce que le libéralisme préconise la liberté économique, la compétition et des risques. Or, le jeu de la libre entreprise et la transparence du marché mettront en péril les privilèges économiques, les gains faciles et les combines des groupes d'intérêt liés au clan des éradicateurs. Pourtant, ceux-ci sont soutenus politiquement par les libéraux comme le PRA et d'autres partis fabriqués par le pouvoir.

Veulent-ils établir le communisme? Certainement pas. Mais le soutien de certains communistes, comme le MDS, parti de El Hachemi Chérif, leur est précieux pour lutter contre la mouvance islamique et contre le mouvement nationaliste authentique.

Veulent-ils instaurer le socialisme? Sûrement pas. Pour la simple raison qu'ils sont contre l'option socialiste, même s'ils sont soutenus politiquement par les socialistes du FLN et d'autres partis marginaux. Leur refus du socialisme se manifeste, entre autres, par leur hostilité au FFS, le plus vieux parti socialiste d'Algérie, un parti pourtant crédible et représentatif. Il est d'ailleurs candidat à la déstabilisation par les services de sécurité, notamment depuis 1999.

Veulent-ils établir un système démocratique? Evidemment non. Parce que les éradicateurs ne représentent qu'un courant très minoritaire coupé des masses s'appuyant sur des partis marginaux autoproclamés démocrates. C'est pourquoi, ils n'admettent ni la compétition politique honnête ni les libertés, en particulier la liberté d'expression. Ils s'opposent, par la force et la fraude, à la transparence et à la souveraineté du peuple. Ils disent non à tout. Ils disent non toujours. Leurs propos et leurs actes sont fondés sur la perversion, la dépravation et la corruption. Leurs actes consistent à éliminer des gens honnêtes et intègres, et à contrecarrer tout projet constructif et toute proposition positive en faveur de la paix, de la réconciliation nationale et de l'intérêt général.

Ils ne sont ni libéraux, ni communistes, ni socialistes, ni démocrates. Ils ne veulent surtout pas entendre parler d'alternance basée sur des règles démocratiques. Leur système est pervers et est composé d'un mélange de tendances politiques contradictoires, dont le seul facteur commun repose sur le rejet de la civilisation arabo-musulmane et sur leur alignement sur "hizb França". En un mot, ils ont le pouvoir et tiennent à le garder à tout prix. C'est pourquoi, depuis le coup d'état de 1992, Mohamed Lamari et Mohamed Mediene se sont attelés à changer systématiquement la physionomie de l'armée, à l'occasion des promotions périodiques des officiers, en favorisant la tendance "hizb França" au fil des années [30]. Ils pensent ainsi avoir verrouillé l'armée pour consolider leur pouvoir, celui d'un clan minoritaire et pour éviter tout changement, au mépris de la légitimité populaire et de la volonté de la majorité écrasante des Algériens.

L'incompétence, la mauvaise gestion, la corruption, l'impunité, les dysfonctionnements de l'économie, de l'administration et de la justice, ont contribué à discréditer davantage le régime, à aggraver la crise de confiance et à accélérer la dégénérescence du système.

Le pays est méconnaissable en ce début de millénaire. L'Algérie a été ramenée 40 ans en arrière. L'anéantissement de la classe moyenne, autrefois garante de la cohésion et de la paix sociales, l'extension de la pauvreté et l'exclusion sociale constituent une bombe sociale à retardement redoutable.

L'aggravation de la situation économique, avec la chute des investissements productifs hors hydrocarbures, le ralentissement des activités économiques, la baisse dramatique du revenu par tête d'habitant, l'augmentation du chômage, l'inflation galopante, la paupérisation rampante, la généralisation de la corruption, le contrôle des importations par quelques barons, la dilapidation des richesses et de la rente pétrolière ont conduit l'Algérie au bord de l'abîme à la fin de la décennie 1990.

La politique de terreur inaugurée par le coup d'état de 1992 avec tous les dépassements qu'elle comporte ainsi que l'éternelle « nécessité de rétablissement de l'autorité de l'Etat » ont servi en fait d'alibis au refus de la démocratie.

Ainsi, l'approche sécuritaire, le discours politique qui la sous-tend et les pratiques policières qui ont tourné le dos à la volonté populaire, aux libertés, à la justice sociale et à la réconciliation nationale ont lamentablement échoué.

Le principe de la prééminence du militaire sur le politique, puisé dans notre guerre de libération, est remis en honneur pour la circonstance par les « déserteurs ». Mais, depuis 1992 nous avons affaire à un régime minoritaire et discrédité qui s'impose par la force contre la volonté du peuple. Il en est résulté d'ailleurs des conséquences dramatiques pour l'Algérie sur tous les plans.

Le noyau dur du régime militaire n'a jamais eu le courage de s'emparer directement du pouvoir, ni d'imposer le modèle politique qu'il privilégie, à supposer qu'ils en aient un. Ce groupe restreint qui détient le pouvoir réel a préféré avoir recours à d'autres intermédiaires, connus pour leur nationalisme, pour les placer à la tête de l'Etat. Ils ont commencé par choisir Mohammed Boudiaf en janvier 1992, puis Ali Kafi six mois après, ensuite Liamine Zeroual en janvier 1994 avant d'être candidat à l'élection présidentielle de novembre 1995, mais sans achever son mandat pour être remplacé par Abdelaziz Bouteflika en 1999.

Les faits montrent que ce clan, constitué d'un nombre restreint de généraux, se cache toujours derrière un chef d'Etat ou un projet présidentiel, tout en s'appuyant sur quelques partis marginaux fabriqués par le régime et autoproclamés démocrates, pour poursuivre sa politique éradicatrice en faisant prévaloir sa stratégie sécuritaire et répressive, fondée sur la confrontation et l'exclusion des courants politiques représentatifs. Cette politique de confrontation, fondée sur la division, la discorde, la haine, la guerre fratricide ainsi que sur l'atomisation de la société et le verrouillage de l'espace politique, en vue de se maintenir au pouvoir et sauver le régime, a été à l'origine de bien des dérives.

Toutes les fausses solutions servies par le pouvoir entre 1994 et 1999 qui vont du simulacre de dialogue organisé dans le cadre de la conférence nationale par la Présidence de la République (1994) au projet de concorde civile (1999) en passant par les pseudo-négociations entre la Présidence et les dirigeants du FIS, Abassi Madani et Ali Belhadj (1995) constituent l'expression du refus du changement et de l'alternance du pouvoir par la voie démocratique. Comme en témoigne le rejet spontané et brutal par le

régime du contrat national signé par six partis politiques et la ligue algérienne de défense des droits de l'homme en janvier 1995, comprenant des propositions concrètes pour un règlement global de la crise.

L'appropriation de l'Etat par ce clan qui foule aux pieds la Constitution et la souveraineté populaire a contribué à ruiner le pays dans tous les domaines.

En effet, la politique répressive inauguré par le coup d'état de 1992 et les velléités de domestication de la société ont eu des conséquences politiques, économiques et sociales désastreuses.

Nécessité de l'établissement d'un système démocratique

Le peuple algérien, quant à lui, aspire ardemment à la démocratie, à la liberté, à la paix, à la justice sociale et à la dignité.

La question centrale qui se pose avec acuité, depuis quelques années, se rapporte à la nature même du régime. Le régime militaire actuel n'a ni points de repères idéologiques clairs, ni valeurs morales et spirituelles, ni programme politique, ni stratégie économique, ni vision à long terme. C'est l'impasse totale. D'ailleurs, le débat sur cette question cruciale est relancé en mars 2000 par la polémique entre Ali Kafi, (ancien chef de la Wilaya II durant la guerre de libération et chef d'Etat entre 1992 et 1993) et Khaled Nezzar, ("déserteur" de l'armée française, ancien ministre de la défense et membre du haut comité d'Etat entre 1992 et 1993), ainsi que le déballage public qui s'en est suivi, ont montré le vrai visage du régime. Les diverses sorties médiatiques du général à la retraite Khaled Nezzar, au cours des mois de mars et d'avril 2000 pour défendre les "déserteurs" de l'armée française mis en cause par Ali Kafi, consistent à nourrir la haine contre ceux qui pensent différemment de lui et de son clan minoritaire, et à justifier la violence et la répression qu'il souhaite voir s'intensifier [31]. Il agit en parrain du cercle fermé des "déserteurs" de l'armée française et se présente ainsi comme le porte parole de l'ANP, au moment où il n'a aucune fonction officielle. Il s'élève violemment contre les propos tenus par le général Mohamed Atilia [32] qui préconise l'arrêt de l'effusion du sang en recommandant l'amnistie générale et la réconciliation nationale pour sortir l'Algérie de la tragédie où elle a été menée. Le leitmotiv du général à la retraite Nezzar est la violence, encore de la violence, toujours de la violence. Non seulement son agitation médiatique et ses discours triomphalistes ne font guère avancer le débat, mais illustrent bien l'inanité effarante de la démarche inaugurée par le coup d'état de janvier 1992 et fondée sur la violence et la répression. Le peuple algérien, fatigué de ses sorties médiatiques et des conséquences dramatiques de la guerre qui est menée en Algérie depuis plus de 8 ans par les "déserteurs" de l'armée française et par "hizb França", n'aspire qu'à la paix et au changement par la voie démocratique.

Le commandement de l'armée ne peut continuer à s'interposer et à imposer au peuple algérien majeur un régime dictatorial enrobé d'une démocratie de façade. L'armée et les services de sécurité devraient s'abstenir d'intervenir dans la vie politique en revenant au rôle qui leur a été défini par la Constitution.

Au début de ce XXIème siècle et 38 ans après l'indépendance, d'aucuns s'interrogent si l'Algérie ne se portait pas mieux sous le statut colonial que sous le régime néocolonial des généraux de «hizb França». Le fait qu'une telle question soit envisagée montre le degré de gravité et de déliquescence atteint aujourd'hui par la société algérienne. Je

pense, pour ma part, que le peuple algérien refuse dans son écrasante majorité tant le colonialisme que le néocolonialisme.

C'est pourquoi, il est grand temps de remettre au peuple sa souveraineté et la liberté de choisir ses représentants et ses dirigeants dans la transparence et la légalité.

Seule la réconciliation nationale permet à l'Algérie de sortir de cette sinistre tragédie. Je considère que seule la réconciliation nationale est en mesure de sortir l'Algérie de la crise multidimensionnelle et de l'impasse actuelle grâce à un dialogue global entre le pouvoir et les partis politiques, autonomes et réellement représentatifs, sans exclusion.

Le but de ce dialogue est de préparer le retour à la souveraineté populaire dans la transparence et dans la démocratie sans fraude, ni falsification des faits et des réalités. Le retour à la démocratie passera nécessairement par une période de transition caractérisée en particulier par :

- La fin de l'effusion de sang.
- La levée de l'état d'urgence.
- La libération de tous les détenus politiques.
- Le désarmement des milices.
- L'annulation de tous les textes législatifs et réglementaires répressifs arrêtés depuis janvier 1992.
- La fin des pratiques répressives (arrestations arbitraires, enlèvement, torture, liquidations physiques extrajudiciaires).
- Le respect des libertés, notamment la liberté d'expression, y compris l'accès des représentants des partis politiques aux médias lourds dont le fonctionnement est assuré par les impôts des citoyens.

Seules des mesures d'apaisement de ce type, selon un plan déterminé avec un échéancier précis, sont en mesure de créer des conditions favorables au rétablissement de la paix et à la réconciliation nationale, nécessaires à la reconstruction du pays dans la solidarité et la justice sociale et garantes de la cohésion nationale et de la stabilité.

Sans la réconciliation nationale et sans la paix il ne saurait y avoir de démocratie, ni de relance économique, ni de stabilité, ni d'investissements étrangers (en dehors des hydrocarbures où les investissements n'ont aucun impact sur l'emploi et sur la balance des paiements).

Il est temps de régler politiquement la tragédie de l'Algérie qui s'est aggravée depuis 1992, de revenir au processus démocratique, et de respecter la souveraineté populaire afin de permettre l'émergence de responsables patriotes, compétents et soucieux de l'intérêt général pour gérer les affaires publiques dans la transparence. La paix et la stabilité de l'Algérie seront alors, mais alors seulement, assurées

Conclusion

A une longue période de stabilité et de paix sociale où l'Algérie eut trois chefs d'Etat en 29 ans (1962-1991), a succédé une période d'instabilité, de turbulences et de répression au cours de laquelle il y a eu quatre chefs d'Etat, six Premiers Ministres et des centaines de ministres, près de 200 000 morts, des milliers de disparus, 600 000 déplacés de leur

lieu de résidence [33] et un million de victimes de la violence [34] en huit ans (janvier 1992- janvier 2000).

Ces chiffres suggèrent qu'il y ait eu un changement à partir de 1992. En fait, la nature du régime est la même. Les différences enregistrées d'une période à l'autre sont des différences de degrés et non de nature. Parce que toutes ces périodes ont une multitude de facteurs en commun que nous avons évoqué dans les différents chapitres de cet ouvrage.

La différence majeure entre ces périodes examinées tout au long de ce livre réside dans le fait que l'instabilité gouvernementale observée depuis 1992 contraste avec la remarquable stabilité des quatre ou cinq généraux (membres influents du clan des « déserteurs » de l'armée française) qui disposent du pouvoir réel depuis le coup d'état et l'annulation des élections législatives et occupent toujours les mêmes fonctions à ce jour.

Ni la falsification des faits, ni les déformations monstrueuses, ni la désinformation, ni les manipulations, ni les manœuvres dilatoires, ni le monologue, ni l'autosatisfaction des décideurs ne sortiront l'Algérie de la situation catastrophique où elle est plongée depuis 1992.

Les questions relatives à la légitimation, à la rationalisation et à la modernisation de l'Etat, à la réconciliation nationale et au rétablissement de la confiance entre gouvernants et gouvernés restent toujours posées et exigent sans plus tarder des réponses claires sous formes de réformes, de programmes d'action et de mesures concrètes pour sortir l'Algérie de cette terrible tragédie et la mettre sur les rails du développement économique et social.

Sinon, la détérioration continue de la situation économique et sociale et l'aggravation du mécontentement populaire pourraient conduire à l'explosion populaire aux conséquences imprévisibles.

Au cours des 8 dernières années, l'Algérie a perdu trop de victimes, trop de temps et trop d'argent et se trouve dans l'impasse.

Il est temps que la raison et la sagesse prévalent sur la violence, la haine et la discorde. Seule la voie du dialogue, de la réconciliation nationale et le retour à la souveraineté populaire dans la transparence peuvent sortir l'Algérie de la tragédie catastrophique actuelle.

Engagée dans une voie pacifique et démocratique, l'Algérie peut alors, mais alors seulement, être reconstruite dans la paix, la tranquillité, la fraternité, la solidarité et la justice sociale.

C'est cette voie qui garantira la stabilité en Algérie, dans le Maghreb et dans le bassin méditerranéen.

D'autre part, la globalisation ou la mondialisation de l'économie ne devrait pas servir de prétexte aux groupes occultes et aux barons de l'importation liés au régime pour imposer à l'Algérie le libéralisme sauvage, au mépris des intérêts du pays et des couches populaires.

Il est temps de repenser totalement la politique algérienne poursuivie jusqu'ici à l'égard de la construction du Maghreb [35]. Car, seule l'intégration maghrébine peut permettre à l'Algérie et à ses partenaires maghrébins de faire face aux défis de la globalisation et les mettre sur la voie de la croissance économique durable et du développement.

Fondée sur une approche structurelle, la construction du Maghreb devrait s'organiser autour d'objectifs communs d'investissements, de production et d'échanges en vue d'accroître les flux réels et financiers intra-maghrébins. L'établissement d'un espace économique maghrébin implique également la mise en œuvre d'une politique régionale commune de développement des ressources humaines pour renforcer la solidarité agissante entre les pays membres et rendre le processus d'intégration maghrébine irréversible échappant aux aléas et aux contingences politiques.

Les défis et les enjeux sont de nos jours tels que les actions limitées au seul espace national ne sauraient être suffisantes dans un monde comme le nôtre, agité et chargé de contraintes extérieures considérables.

En effet, le monde est aujourd'hui caractérisé par la constitution de regroupements régionaux et par l'existence ou la création de vastes espaces économiques.

Dans ce contexte, la construction du Maghreb devient un impératif.

Par ailleurs, pour être durable et solide, l'intégration maghrébine doit nécessairement s'accompagner de la démocratisation de la vie politique, économique, sociale et culturelle des pays maghrébins.

Ainsi, dans sa marche vers l'unité et le progrès, le Maghreb carrefour des civilisations, peut jouer un rôle positif dans l'établissement de passerelles véritables entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, et constituer un facteur appréciable de stabilité dans le Monde arabe, dans le bassin méditerranéen et en Afrique.

Notes et références

[1] Abdelhamid Brahim, *Aux origines de la tragédie algérienne, témoignage sur Hizb França, 1958-2000*. Ed. Hoggar et Centre for Maghreb Studies, juin 2000.

[2] Si la France a réussi à infiltrer le mouvement national, le FLN et l'ALN, il lui était à fortiori plus facile pour noyauter « ses » soldats « déserteurs ».

[3] En fait, il s'agit de faux déserteurs. C'est ce qui explique la mise entre guillemets du mot déserteurs tout au long de cet ouvrage.

[4] National Charter, édition Minisrty of Culture and Information, 1981, p.90. Traduction de l'auteur.

[5] Cf. L'interview donnée par le général Atilia au quotidien londonien en langue arabe Al Hayat du 25 mars 2000.

[6] Bien que le général Mohammed Mediene n'ait pas fait l'armée française, il fait partie du clan des "déserteurs" par affinité politique et déracinement culturel, et en est un membre acharné et très actif.

[7] Ces informations m'ont été communiquées le lendemain de cette fameuse réunion par un cadre supérieur dont je ne peux dévoiler le nom et les fonctions pour des raisons de sécurité.

[8] Nous avons critiqué avec détail la proposition de vente de 25% de Hassi Messaoud faite par Ghozali en son temps; cf. Interview accordée par A. Brahimi au "Jeune Indépendant", no.42 du 20-26 août 1991. Cf. aussi notre ouvrage "Stratégies de développement pour l'Algérie", op. cit. pp.348-352.

[9] Les choses s'accélérent en janvier 2000, puisque la privatisation de la Sonatrach, des banques et des compagnies d'assurances figure dans le programme du nouveau gouvernement et fait l'objet de commentaires divers de la presse algérienne. La privatisation de tels secteurs stratégiques et juteux ne se justifie nullement et correspond à une liquidation gratuite d'une bonne partie de la richesse nationale.

[10] En 1996, lors des négociations de ces contrats entre Sonatrach et les firmes pétrolières transnationales, "l'Algérie aux abois est en effet prête à accorder des concessions, ce qui constitue un retour en arrière comparé aux pratiques des pays du Golfe", comme le souligne Hubert Coudurier dans son ouvrage "Le Monde selon Chirac", Ed. Calmann-Lévy, Paris 1996, p. 232.

[11] Cf. The Economist Intelligence Unit, London, December 1999.

[12] Sources: The International Institute of Strategic Studies, Stockholm, Sweeden, 1996; The International Institute of Strategic Studies, London, UK, 1997.

[13] Source: The Economist Intelligence Unit, London, December 1999.

[14] Des informations détaillées sur les généraux, dont notamment Smail Lamari, qui ont commandité l'assassinat de Mohammed Boudiaf et de Merbah ont été fournies par le "mouvement algérien des officiers libres" dans leur site sur Internet déjà cité.

[15] Cf. le quotidien français "Le Monde" du 25 novembre 1999.

[16] Dr. Ahmed Djedai, alors premier secrétaire du FFS, n'a pas tort d'appeler les GIA les groupes islamiques de l'armée.

[17] Voir le témoignage de Ali Benhjar, émir de la "Rabita Al Islamia Li Da'wa wa Al Jihad", qui opère dans la région de Médéa, document dactylographié daté de juillet 1997; cf. aussi le quotidien "Le Monde" du 7&8 juin 1998.

[18] Formule consacrée remise au goût du jour par Samuel Huntington, "The Clash of Civilizations" in Foreign Affairs, vol.72, No3, Summer 1993.

[19] Concernant la relance de l'économie, on a vu plus haut l'échec des promesses faites par le Président Zeroual à ce propos.

[20] Cf. le quotidien algérien *Le Matin* du 15 avril 2000.

[21] Cf. le quotidien *La Tribune* du 26 avril 2000 qui reconnaît que le numéro 1 de l'UGTA "a développé, durant plus d'une heure, un discours d'une rare violence (...et) en est arrivé jusqu'à dérapier verbalement".

[22] En effet, ce sont les généraux Belkheir et Nezzar, "déserteurs" de l'armée française qui ont convaincu le Président Chadli de nommer Ghozali comme Premier Ministre, pour succéder à Hamrouche en juin 1991. Ce sont eux qui l'ont également maintenu à ce poste sous Boudiaf, après le coup d'état de janvier 1992.

[23] Cf. *La Tribune* du 23 avril 2000.

[24] Cf. *La Tribune* du 22 avril 2000.

[25] Cf. *El Watan* du 23 avril 2000

[26] Cf. *La Tribune* du 19 avril 2000.

[27] *La Tribune* du 19 avril 2000.

[28] Cf. le quotidien français *Libération* du 24 avril 2000.

[29] Le quotidien français *Libération* signale, dans sa livraison du 15 avril 2000, que Chérif Belkacem, ancien ministre de Boumediène, vient d'appeler à une "nouvelle période transitoire qui devra être menée par un collège représentatif des institutions et de la société civile".

[30] Le lieutenant Messaoud Alili, qui s'est réfugié en Espagne à bord de son hélicoptère en février 1998, m'a affirmé au cours d'un entretien, que l'état major de l'armée organise les promotions des officiers, essentiellement sur des critères subjectifs et d'affiliation à leur mouvance. Tant et si bien que leurs sbires représentaient 80% du corps des pilotes en 1998, contre 20% en 1992.

[31] En mars 2000, Khaled Nezzar traite publiquement Ali Kafi d'intégriste et d'agent des services égyptiens. Il l'a fait, en bon élève dans les mêmes termes que ses aînés, les dirigeants français, qui traitaient certains dirigeants de la Révolution algérienne d'agents égyptiens durant la guerre de libération.

[32] Cf. L'interview donnée par le général Mohamed Atilia au quotidien londonien en langue arabe "Al Hayat" dans sa livraison du 25 mars 2000.

[33] Chiffre avancé par Abdellatif Benachenehou, ministre des finances et rapporté par la presse écrite algérienne le 29 mars 2000.

[34] Ce chiffre a été cité par le Président Bouteflika lors sa conférence donnée à Crans Montana, en Suisse, quelques semaines après son accession au pouvoir.

[35] Cf. Abdelhamid Brahimi, « Le Maghreb à la croisée des chemins à l'ombre des transformations mondiales », 443 pages, Ed. Hoggar, Genève et Centre for Maghreb Studies, Londres, 1996.

La presse algérienne et ses prétentions à l'autonomie

El-Hadi Chalabi

En 1983, un journaliste pose la question suivante à M.C. Messaadia (alors tout puissant responsable du Secrétariat permanent du Comité central du FLN) : “De même que la loi est au-dessus de tout le monde, l’information pourra-t-elle être au-dessus de tous et non au service de quelques uns ” (Rapporté par l’hebdomadaire du FLN Révolution Africaine, du 15-21 avril 1983 qui ne reproduit pas la réponse de M.C. Messaadia si réponse il y a eu).

La question posée par ce journaliste nous paraît intéressante à un double point de vue :

— En premier lieu, elle traduit une idée toute faite sur la loi et suppose acquises les qualités qui la définissent à travers sa souveraineté. Parce qu’elle est souveraine, la loi s’imposerait à tous, ce qui, en même temps, laisse supposer le principe d’égalité de tous devant la loi. Ce discours ou ce jargon sur la loi n’est rien d’autre que la reprise des dispositions inscrites dans les différentes constitutions algériennes et qui n’ont aucun rapport à la réalité politique, juridique ou sociale. Le seul rapport à ces réalités est tout simplement leur travestissement.

— En second lieu, l’autonomie de la presse est installée sur le même registre que la souveraineté de la loi. Cela laisse deviner la consistance des définitions juridiques pour se saisir d’enjeux politiques que seuls les maîtres du pouvoir ont la latitude de manœuvrer.

La souveraineté de la loi ne peut avoir de signification sans souveraineté du peuple. Et celle-ci ne peut avoir d’autre signe tangible que le passage par le suffrage universel qui, pour mériter sa dénomination suppose le respect et la pratique des libertés publiques essentielles.

On retombe donc sur la question des libertés politiques dont la presse est une composante incontournable. Il reste à confronter les éléments de l’autonomie de la presse à la réalité, comme pour ce qui a trait aux instruments juridiques (constitution, loi, décision de justice) qui donnerait sa signification à une telle autonomie. Si la loi ou la constitution sont l’objet de travestissements, pourquoi la presse y échapperait-elle dans sa qualification ? Suffirait-il qu’elle se proclame libre et indépendante pour qu’elle le soit ?

C’est à partir de ces considérations que je me suis employé à démontrer dans *La presse algérienne au-dessus de tout soupçon*¹ ce que cachent les titres francophones les plus en vue de la presse écrite. Le choix de ces titres (*El Watan, Liberté, Le Matin, La Tribune*) s’imposait à moi pour une autre raison : en effet, ces titres sont crédités en Europe et en France notamment, de toutes les qualités de journaux de référence, espoir de la démocratie et des libertés. En cela, ces quotidiens qui se définissent comme la presse indépendante, ont fourni pour des centaines d’associations, partis politiques et des milliers d’individus, hommes et femmes, une grille de lecture de l’Algérie des années 1990 en retravaillant l’histoire de l’Algérie coloniale et la guerre d’indépendance. La

¹ Alger Ina-yas 1999. Le manuscrit est resté à l’ENAG durant quatre mois. Il est mis en vente à partir de février 2000 quasi-clandestinement, avec la complicité de l’éditeur.

presse algérienne dans ses composantes déterminantes n'a été et n'est rien d'autre qu'un élément stratégique dans le façonnement de courants favorables à la politique délibérément mise en place par l'oligarchie militaire qu'exprime un Conseil occulte ou Diwan des généraux, et dont les objectifs se limitent à interdire tout accès aux libertés et à la démocratie. Pour comprendre en quoi l'autonomie de la presse n'est qu'une supercherie masquant et niant les réalités politiques, il suffit de reconstituer rapidement, à partir de quelques faits saillants, ce qui donne leur sens aux deux dates clés de l'histoire récente : 1988 et 1992.

Les lendemains de 1988 ou la démocratie des dupes

Jusqu'en 1988, à l'image du système du parti unique, la presse est une institution de commande dans laquelle les journalistes ne font que reproduire le discours politique ambiant. Qu'il s'appelle ministère de la culture, de l'information ou de la communication, le ministère dont dépend le monde de la presse a toujours clairement signifié aux journalistes et à leurs organes d'information la nature de leur mission : il s'agit de véhiculer sous différentes formes le soutien du régime et sa protection. Les journalistes qui fournissent l'encadrement des titres nés à partir de 1990 viennent tous de la presse du régime ou, en tous cas du monde de l'édition monopolisée et depuis toujours sous l'œil des services de sécurité. La culture du journalisme de liberté, du journalisme d'information et d'investigation, de la clause de conscience, n'arrive pas comme par enchantement sur la place publique.

Contrairement à ce qui a pu être écrit ici ou là sur les émeutes d'octobre 1988, dans le but de récupérer ce qui leur était ainsi attribué, ni l'émeute, ni les dénonciations de la répression ou de la torture ne constituaient les éléments à partir desquelles devait être imposée ce qui a très vite, abusivement, été présenté comme une " démocratisation " du régime. Nous avons déjà eu l'occasion de définir octobre 1988 comme " une querelle de pouvoir vidée sur la place publique " (*L'Algérie, l'Etat et le droit*, éd. Arcantère, Paris, 1989) en exploitant le mécontentement et l'émeute. Un certain nombre de journalistes comme l'a récemment rappelé Salima Tlamçani dans *El Watan* du 24 mai 2000 (procès Belhouchet-Betchine) ont dénoncé la torture dont ont été victimes des centaines voire des milliers d'Algériens. Le rappel de cette dénonciation de la torture à la suite des émeutes de 1988, comparé aux commentaires des journaux après 1992 atteste clairement de l'aspect mise en scène dans cette dénonciation. En effet, la torture, généralisée, depuis 1992, ne fait plus l'objet de dénonciation. Elle est élevée, même implicitement, au rang de légitime défense. Le Comité pour une mobilisation nationale contre la torture né en décembre 1988 et à qui on doit plusieurs bulletins réunis en 1990 dans un Livre noir s'est considéré délivré de tout engagement contre la torture dès lors que celle-ci était infligée aux islamistes. A croire que l'on se trouvait en face d'un monde totalement extérieur à toute humanité contre lequel toutes les atrocités seraient justifiables.

Le montage auquel ont participé les journalistes qui allaient se retrouver à la tête des titres apparus dans les années 1990 n'avait qu'un seul objectif : faire durer un régime derrière lequel s'abritent des coalitions d'intérêts en changeant de décor. Condamnant avec force le parti unique, les faiseurs de système s'emploient à persuader les Algériens qu'ils accédaient à la démocratie sous forme de récépissé délivré par le ministère de l'intérieur. Les services de sécurité deviennent les maîtres du multipartisme bâti par eux. Telles sont les pièces réunies à partir de quelques têtes de pont comme la constitution de 1989, la loi du 5 juillet 1989 sur les partis politiques ou bien encore le

nouveau régime de la presse plurielle. Entre 1989 et 1992, tout le jeu avait pour but de persuader les Algériens mais aussi et peut-être surtout les puissances occidentales que l'Algérie avait atteint l'âge de la démocratie. L'illusion a fonctionné durant les années 1989 et 1990, tant que les enjeux n'étaient ni précis, ni déterminants. Les partis politiques, comme la presse, ont fonctionné à l'aide de masques qui n'apparaissent, comme le veut la définition même du masque, que lorsqu'ils tombent.

La "presse libre et indépendante" voix de légitimation pour le Diwan des généraux

Depuis 1992, la presse ne prend pas la peine de s'interroger sur la démocratie, la liberté ou les droits de l'homme, de leur signification, de leur place dans la cité. Elle se contente de se confondre avec eux. Les généraux auteurs du coup d'Etat de 1992 ne peuvent pas quotidiennement justifier le bien fondé de leurs actions, de leurs initiatives qui sont autant d'atteintes à la sûreté. Cette fonction revient aux titres en vue de la presse qui légitime les atrocités quotidiennes au-delà des frontières. Cette fonction dévolue à la presse s'habille de l'illusion pluraliste et s'installe dans les contours d'une presse vitrine, figure de proue de la démocratie. Dans un tel rôle, il faut des acteurs et une perception du monde alentour. Ainsi assume-t-elle la fabrique d'images qui meublent rapidement l'espace politico-militaire et médiatique sur les femmes, les intellectuels, les islamistes, la langue arabe, la création littéraire ou artistique, l'embrigadement et la falsification de l'histoire.

Le moteur d'une telle presse restera la lutte sans merci contre l'islamisme. Sans s'interroger sur le déficit en démocratie de la violence institutionnelle où la force militaire contraint à l'abandon des élections de 1991-1992 et leur issue, les journaux que nous visons ici appellent à cette violence. On ne saurait isoler les titres et leurs responsables de l'engrenage de la violence qui s'est poursuivie depuis 1992. Il existe des liens organiques entre la violence dont cette presse est porteuse et les centres de commandement d'où part la répression et son administration.

Sur le plan institutionnel, la presse s'arroge le privilège tout à fait apparent, de moduler les différentes attributions au sein des instances visibles et occultes du pouvoir. En réalité, elle porte l'expression décisive, souvent violente, de déstabilisation d'un pan du pouvoir au nom des maîtres des lieux. Nous disposons maintenant de beaucoup d'éléments d'analyse pour pouvoir affirmer que la presse sert de tremplin pour présidentialiser ou déprésidentialiser le pouvoir. Nous entendons par là que la presse peut exprimer le dessaisissement du président de la République de son pouvoir en organisant son harcèlement et sa déstabilisation au profit de l'oligarchie militaire. Les cas se suivent et se ressemblent, de Chadli à Bouteflika en passant par Zeroual. Le président que décrit la constitution n'existe que dans le texte. La source du pouvoir du président n'est pas, en réalité, le suffrage universel. Le président doit son pouvoir d'abord à l'oligarchie militaire organisée en diwan. Lorsqu'il tente d'affirmer l'étendue de ses pouvoirs constitutionnels il se heurte à ceux dont il tient son élévation à la magistrature suprême. Le cas des forces armées et du ministère de la défense illustre largement cette réalité. Le chef de l'Etat n'est pas le Chef des armées comme le prétend la constitution. Les batailles de position sur les terrains de l'administration ou de la justice renseignent sur les affrontements de pouvoir dont la presse ne rend pas compte. Elle ne peut pas le faire parce qu'elle est partie prenante dans un combat où sont engagées toutes les institutions comme moyens de consécration ou de déchéance selon les objectifs du diwan. Les batailles de position ayant pour objectifs des lieux de pouvoir et de contrainte marquent depuis plus d'une année la présidence Bouteflika. Emporté

par l'échec de ne pas contrôler les forces armées et les services de sécurité, le président de la République poussera la fébrilité jusqu'à vouloir récupérer le domaine réglementaire du chef du gouvernement. Ainsi signera-t-il les décrets nommant les directeurs comme les sous-directeurs de ministères, prérogative qui, selon la constitution et ce, depuis 1989, revient au Premier ministre. A titre d'exemple, citons ce décret présidentiel du 26 mars 2000 mettant fin aux fonctions d'un chef d'études au ministère de l'énergie et des mines (J.O. n° 20, du 9 avril 2000, p. 9 et le sommaire de ce numéro). La constitution est réécrite sur le terrain à l'aide des éléments institutionnels qui ne correspondent pas du tout au rôle défini pour eux dans le texte. Comment la presse peut-elle prétendre à l'autonomie dans un système où sa construction même est élaborée avec des matériaux qui sont définis pour servir des objectifs dont la maîtrise revient au diwan ?

Dans ces conditions, toute entreprise de décodage d'un tel système, de sa déconstruction, à partir des faits et de la lecture de la presse elle-même, conduit à jeter bas les illusions qui font croire à l'autonomie de la presse. Les moyens médiatiques de crédibilisation s'effondrent. Ainsi tombe en même temps la protection noble du système dans son ensemble qui apparaît dans sa férocité répressive, sans d'autre moteur que les intérêts de clans qui se déchirent ou se recollent selon un code interne à leur environnement. On comprendra que lorsque la presse est ainsi présentée sous son vrai visage cela emporte nécessairement des conséquences sur le régime dans son ensemble. Le seul service que cette presse aura rendu réside dans cette révélation : malgré elle, une lecture attentive de la presse fait ressortir les facettes cachées d'un système dès lors que la critique portée à l'ensemble de ces titres aura fourni la démonstration que la presse indépendante est la face visible dans laquelle se reconnaît le diwan des généraux. Elle en est la voix protectrice.

Le FIS et le drame algérien

Mourad Dhina

"Certes Allah vous recommande de rendre ce qui est dû à autrui, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité." (Saint Coran 4:59)

I. Qu'est ce que le FIS ?

Il ne fait aucun doute que le " phénomène FIS " ne laisse personne indifférent sur les scènes algérienne et internationale. Beaucoup a été dit et écrit à son sujet. Il n'est pas dans mon intention ici d'en faire l'historique mais plutôt d'expliquer en des termes et concepts simples la nature réelle du Front Islamique du Salut.

Le FIS n'est certainement pas un mouvement religieux dans le sens qu'on donne, en Occident, à ce qualificatif. Il est l'expression de l'éveil de la société (ou tout au moins d'une grande partie de celle-ci) sur la nécessité de mettre en pratique et redonner vie à des valeurs essentielles dont elle s'est, par conjugaison d'événements historiques divers, éloignée. La foi musulmane et ce qu'elle implique comme soif de justice, d'unité, de solidarité et de moralité sont les piliers de ce nécessaire besoin de ressourcement. Dans ce contexte précis, le FIS se définit comme étant un vecteur, à connotation politique, de cet éveil.

Le FIS ne peut pas être réduit à un simple mouvement de contestation contre la tyrannie d'un pouvoir ou contre la "hogra". En effet, ceci n'expliquerait pas pourquoi d'autres mouvements et partis qui n'ont cessé de faire de ce slogan leur cheval de bataille n'ont pu mobiliser autour d'eux qu'un nombre infime de sympathisants. Toujours est-il que le FIS appuie et assume pleinement cette contestation.

Le FIS n'est pas non plus un simple ramassis d'exclus et de va nu-pieds. Il a été le seul parti en Algérie à présenter des candidats dans toutes les circonscriptions électorales, en décembre 1991 ; la quasi-totalité d'entre eux étaient des diplômés de l'université, ce qui n'empêche nullement le FIS de se réclamer avec force et honneur des couches les plus défavorisées de la société. Cette position que certains ont tenté d'utiliser pour le discréditer ne le dégrade pas. Bien au contraire, elle s'inscrit dans son propre cadre spirituel : les tyrans et mécréants qui se sont opposés à Noé ne lui ont-ils pas dit : " Nous voyons que ce sont seulement les vils parmi nous qui te suivent sans réfléchir " (Saint Coran 11 :27) ?

Ce qui a fait que le FIS mobilise la société se résume en quelques points :

- Il s'est d'emblée déclaré clairement sur ses principes ;
- Sur la base de ces principes, il s'est activement rapproché de toutes les couches de la société ;
- Il s'est adressé sans la moindre complaisance aux véritables problèmes du pays, se définissant comme opposition réelle, crédible et porteuse d'espoir ;
- Le charisme, la conviction et l'abnégation de ses leaders historiques.

Le FIS a été le seul parti à assumer les conséquences de son opposition réelle à ce qu'il a toujours décrit comme le principal mal de l'Algérie : la mainmise d'une hiérarchie militaire sur le peuple. Le FIS a consenti un sacrifice très lourd pour cette prise de position. Ce sacrifice lui garantit sa place de pionnier le projet d'édification d'une Algérie musulmane, moderne et juste, un projet civilisationnel qui ne pourra pas se faire sans le FIS.

I.1 Bases principales de la ligne politique du FIS

Je me contenterai ici de paraphraser ces bases telles qu'elles ont été citées dans le document " Manifeste du Front Islamique du Salut pour la Justice et la Paix en Algérie ", qui peut être consulté sur le site Internet www.ccfis.org.

- Le droit du peuple à élire librement les institutions auxquelles il délègue le pouvoir, et les hommes et les femmes qui le représentent et gouvernent. Il est la seule source de légitimité et le seul à pouvoir remettre en cause les institutions et destituer les élus ;
- Le respect et la promotion de la dignité humaine et des droits fondamentaux de la personne ;
- La garantie des libertés fondamentales, individuelles et collectives, dans le cadre de la constitution ;
- Le droit du peuple algérien à établir un État indépendant dans le cadre des principes de l'Islam (1);
- Le droit du peuple à défendre ses choix politiques, ses institutions et représentants élus ;
- Le droit du peuple à la justice sociale qui garantit aux citoyens une vie digne et décente ;
- Le droit des citoyens algériens, et des femmes algériennes en particulier, à l'émancipation sociale et intellectuelle et à l'épanouissement dans le cadre sain des valeurs de l'Islam ;
- La promotion et la revivification des éléments constitutifs de la personnalité algérienne à savoir l'Islam, ainsi que l'arabité et l'amazighité, sans exclusion ni marginalisation ;
- Le droit algérien doit être d'abord et avant tout l'émanation des éléments constitutifs de la personnalité algérienne cités précédemment ;
- Le rejet de la violence pour accéder ou se maintenir au pouvoir ;
- Le respect de l'alternance politique et la consécration du multipartisme dans le cadre de la constitution ;

- La non implication de l'institution militaire dans les affaires politiques et le retour de l'armée à ses attributions constitutionnelles de sauvegarde de l'unité et de l'intégrité du territoire national et la défense contre les menaces et les adversaires externes ;
- L'institution militaire ne peut recourir à l'application de la coercition contre des Algériens pour des motifs politiques. Elle ne peut non plus se substituer au peuple et prétendre être l'arbitre ou le juge de la validité d'un choix politique ;
- La préservation de la souveraineté, non sélective et indivisible, de l'État et du peuple algérien ;
- L'établissement de relations de bon voisinage et de coopération, dans le cadre du respect mutuel, avec les partenaires de l'Algérie ;
- Le respect des traités, pactes et conventions internationaux, à portée universelle, ratifiés par l'Algérie ;
- Le droit de réexaminer les traités, conventions et contrats, signés en particulier après le coup d'État du 11 janvier 1992, contraires aux intérêts économiques et de sécurité du peuple algérien.

Le FIS clame haut et fort son droit à l'activité politique et sa revendication de l'Etat islamique, ceci ne voulant nullement dire que le FIS n'est pas conscient des réalités de son époque ou qu'il aspire à une nouvelle forme d'inquisition. Il reconnaît que le déficit en communication et en concertation, entretenu par certains, a fait naître des réactions de peur et de crainte à la simple évocation de ces termes. Le FIS s'efforcera, non par calcul politicien mais par conviction, d'exposer dans la transparence et l'honnêteté intellectuelle la portée réelle de son message.

I.2 Le FIS entre démocratie et théocratie

Nous faisons une distinction claire entre les aspects dogmatique et pratique de la démocratie. Réitérant le concept immuable qui définit les Humains comme serviteurs d'un Dieu Unique et par voie de conséquence égaux devant Lui, nous ne pouvons accepter dans une société musulmane que soit opposée la volonté des Musulmans à celle de leur Créateur. De la même façon nous ne pouvons accepter que s'érigent en intermédiaire entre Dieu et les humains, une classe, caste ou autre clergé.

La pratique démocratique qui donne au peuple le droit et la liberté de choisir ses gouvernants est par contre clairement approuvée par le FIS. Dans une lettre récente adressée au Front des Forces Socialistes (FFS), le FIS a proposé et expliqué un slogan rassembleur qui définit sans ambiguïté sa position :

Non à un état policier, non à un état théocratique, non à un état laïc.

Nous refusons l'état policier car il transgresse un droit fondamental du citoyen qui est celui de choisir et de destituer, au besoin, ses dirigeants. Dans ce même état militariste, les casernes intronisent et détrônent les présidents, font et défont les gouvernements, mettent au pas la classe politique, embrigadent et étouffent la société civile, parasitent l'économie, caporalisent les médias, gèrent les conflits par la coercition, et font fi des droits de la personne humaine.

Nous refusons l'état théocratique car il impose au peuple, de facto, des " super-hommes " se substituant à, ou représentant, Dieu. En Islam personne ne peut prétendre au monopole de la représentativité de Dieu, et, encore moins, à prendre Sa place, pour la simple raison que c'est l'être humain qui est de façon générique le *khalifa* (lieutenant) de Dieu sur terre. Dans notre vision, la première épreuve à laquelle doit se soumettre un gouvernant musulman est celle de rendre des comptes. La redevabilité politique, *al-mouhassaba*, est un principe fondateur de la philosophie politique islamique.

Nous refusons l'état laïc car il considère la composante islamique de l'Algérie comme accessoire et dénuée de rôle social, éducatif ou politique. Cette composante est primordiale et fondamentale. Elle fait partie de l'essence même de notre peuple et du sens qu'il donne à son existence et à sa vocation historique.

I.3 Le FIS et la violence

La thèse selon laquelle le FIS est à l'origine de la violence qui s'est installée en Algérie n'est que pur mensonge et calomnie. Bien au contraire, c'est le régime militaire qui a tout mis en œuvre pour transposer une confrontation politique pacifique sur le terrain de la violence.

A titre de rappel, il convient de souligner les faits historiques suivants :

Les Cheikhs Madani Abbassi et Ali Benhadj ont déclaré, pendant le meeting nocturne du 30 mai 1991, lors de la grève générale décrétée par le FIS : "Nous avons convenu de faire en sorte que toutes les formes de dépassement soient évitées ; les rassemblements et les manifestations ne doivent pas par conséquent aboutir à la violence."

Le 2 juillet 1991, deux jours après l'arrestation des leaders historiques du FIS, les responsables par intérim du FIS, Mohammed Saïd et Abdelkader Hachani, publiaient un communiqué stipulant notamment : "Nous nous engageons à rester fidèles à la ligne politique tracée par le FIS qui a fait sienne la voie pacifique pour asseoir son projet islamique, à l'ombre de la légalité, tant que les portes ne lui seront pas fermées. Dans le cas contraire, le régime endossera l'entière responsabilité des conséquences y afférent."

Le 22 janvier 1992, quelques jours après l'arrestation de Abdelkader Hachani, les responsables du FIS, Mohamed Saïd et Abderrezak Redjam, adressaient une lettre à Mohamed Boudiaf dans laquelle ils soulignaient que : "Le combat juste que vous avez mené hier contre l'occupant français est de même nature que celui auquel nous sommes confrontés aujourd'hui contre une junte militaire. [...] Les gens qui vous ont amené de votre exil vous lâcheront une fois que leurs manipulations aboutiront." Mohamed Boudiaf sera abattu sous les caméras de la télévision par sa propre garde, sur ordre des généraux.

Le FIS n'a pas cessé de rappeler à la raison les militaires putschistes (2). Il a pu contenir la colère du peuple qui ne cessait de manifester son refus du coup d'État. Les manifestations et les marches populaires se multipliaient à travers le pays. La junte militaire choisit alors la répression à outrance : l'armée se mit à tirer sur les manifestants. Des centaines de morts furent recensés lors des événements sanglants de janvier et février 1992 dans plusieurs villes, notamment Alger, Batna et Chlef. Les

vendredis, censés être jours de prière et de recueillement, allaient devenir la scène d'une terrible répression. La junte les avait transformés en "Vendredis noirs".

La dissolution illégale du FIS par le tribunal administratif d'Alger, le 4 mars 1992, puis de ses 853 assemblées communales et 32 assemblées départementales, accompagnée d'arrestations et d'internement de dizaines de milliers de ses militants et sympathisants a conduit à la catastrophe. Le conflit armé était voulu et déclenché par la junte militaire.

Les militants et sympathisants du FIS qui ont été contraints de prendre les armes n'avaient manifestement pas d'autre alternative. Les putschistes voulaient non seulement barrer violemment la route à leur projet de société mais également les éliminer physiquement et les détruire moralement par la torture, l'emprisonnement, les sévices contre leurs familles ainsi que par la destruction de leur biens et sources de revenus. Il convient donc de faire la différence entre l'agresseur et l'agressé. Abderrezak Redjam ne déclarait-il pas en février 1992, dans un communiqué du FIS : "la crise continuera tant que la junte au pouvoir persévéra dans sa politique d'arrogance et de répression contre ses adversaires politiques."

Le FIS ne peut dès lors que rendre hommage à tous ceux qui ont sincèrement défendu leurs droits, le plus souvent au prix de leurs propres vies. Il s'incline devant la mémoire de tous ceux qui ont fait sacrifice de leurs vies pour que vive l'Algérie libre et musulmane.

Le recours à la violence n'est pas condamnable s'il devient le dernier ressort pour s'opposer à la tyrannie, la transgression et à fortiori la menace directe de mort. Ceci est par ailleurs explicitement approuvé par notre religion : "Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués de se défendre -parce que vraiment ils sont lésés, et Allah est certes Capable de les secourir. Ceux qui ont été expulsés de leurs demeures contre toute justice simplement parce qu'ils disaient: Allah est notre Seigneur." (Saint Coran 22 :39)

Il est ainsi clairement établi que le FIS, en tant que parti politique, a toujours œuvré pour la paix civile et le changement pacifique par la voie des urnes. Il n'est d'aucune manière à l'origine de la violence qui sévit en Algérie.

Le FIS fait porter aux militaires putschistes l'entière responsabilité des événements tragiques qui ont endeuillé le peuple algérien et qui ont œuvré pour la dislocation de la société algérienne.

II. Les origines du drame algérien

La guerre algérienne actuelle tire ses origines de la conjonction de certains éléments fondamentaux, que nous pouvons résumer par :

- L'accaparement et la monopolisation du pouvoir par la hiérarchie militaire algérienne ;
- La gestion politique par le seul langage de la force, de la violence étatique, et de l'assassinat de toute opposition personnelle et/ou politique ;
- La confiscation de l'espace public, se traduisant notamment par un verrouillage systématique des champs politique, médiatique, social et associatif ;

— Le refus de considérer le peuple algérien comme adulte et majeur, sachant faire ses choix et les assumant.

A cela s'ajoutent les corollaires indéniables de ce système politique :

— Une dictature militaire, plus ou moins déguisée ;

— La corruption résultant de la mainmise des responsables militaires sur les circuits économiques et financiers nationaux, et le clientélisme y afférent ;

— La perte de la véritable souveraineté nationale, par delà les slogans et manifestations symboliques et parfois folkloriques.

Face à cela, le FIS, victorieux des élections législatives de décembre 1991, voulait la réalité du pouvoir, comme dans tout autre pays de liberté et de droit, et non un semblant de pouvoir ou des miettes gouvernementales déléguées par l'institution militaire.

En effet le message politique du FIS, à travers le projet de société islamique qu'il proposait, visait à permettre au peuple de recouvrer ses pleines et entières libertés politiques, et à affirmer ses capacités et sa créativité.

Le message social du FIS se posait résolument contre la corruption, l'affairisme et le clientélisme, en redonnant aux institutions leurs véritables attributions, et aux Algériens les conditions d'un épanouissement et d'une prise en charge responsable de leur destin.

La nature sanguinaire des "décideurs" de l'armée est apparue clairement lors des événements d'octobre 1988. Sans la moindre hésitation, ordre a été donné de tirer à l'arme lourde contre des jeunes manifestants. Des centaines d'adolescents ont été massacrés dans les quartiers populaires de plusieurs villes algériennes. Des centaines d'autres ont été torturés. Ces événements ont clairement montré que ces décideurs n'hésiteraient pas à massacrer le peuple pour maintenir leur domination sur lui. Octobre 88 aura aussi vu la mobilisation effective, par la participation et le don de la vie, de l'Islam populaire en symbiose avec les revendications de la jeunesse. Il aura révélé l'absence totale, hormis dans les salles de réunion, de ceux qui essayeront plus tard d'usurper ce mouvement au nom de slogans creux.

La répression dans le sang des manifestants lors de la grève pacifique déclenchée par le FIS en mai 1991 n'aura fait que confirmer la nature cruelle et liberticide de la junte algérienne.

Le coup d'état de janvier 1992 a été indéniablement un crime contre l'Algérie. Il a été l'expression horrifiante de ceux qui ont fait un procès d'intention au FIS puis se sont attelés à la mise en œuvre d'un véritable politicide à son encontre. Le FIS devait être, à leurs yeux, interdit et ses militants et ses sympathisants réprimés ou éliminés physiquement.

A ceux qui se sont donnés pour mission de "sauver l'Algérie du péril intégriste", nous leur disons que les pires intentions que vous prêtiez au FIS ne peuvent être comparés au chaos et à la désolation que vous avez fait tomber sur les Algériens. L'Histoire vous en tiendra responsable jusqu'à la fin des temps.

La décennie noire que vient de vivre l'Algérie aura montré à ceux qui ont su garder leur lucidité que le drame algérien ne peut être assimilé à une lutte entre "intégrisme" et "modernité", ou entre "arabophones" et "berbérophones" ou autres pseudo-clivages et subterfuges surmédiatisés. Ce drame a une origine connue : la mainmise, par la force des armes, d'une dictature militaire sanglante et corrompue sur le peuple et son pays. Cette dictature a su trouver des relais minoritaires, se réclamant parfois de la laïcité et de la modernité, du nationalisme ou de la religion, pour l'assister dans sa sale besogne.

III. Droits de l'Homme : Tortures, Disparitions, Massacres

Avec plus de 150 000 morts, 20 000 disparus et 30 000 prisonniers politiques, l'Algérie occupe la macabre position de leader des pays bafouant massivement les droits de la personne humaine. Un fait important à signaler est que les militants du FIS ainsi que sa base sociale ont été de loin les plus touchés par cette vaste entreprise criminelle déclenchée par la junte. Ceux qui persistent à faire porter au FIS la responsabilité des drames vécus par le peuple algérien font ainsi preuve d'une indécence criarde.

La pratique généralisée et institutionnalisée de la torture restera un signe révélateur de la nature de la junte au pouvoir. L'aveuglement et l'acharnement de cette junte dans son entreprise criminelle lui aura fait perdre toute raison et espoir de crédibilité. N'est-elle pas allée, aidée en cela par ses relais pseudo-civils, à accuser les organisations non gouvernementales de défense de droit de l'homme de connivence avec le FIS et les groupes armés ? Cette absurdité en dit long sur la nature de cette junte. Elle ne peut concevoir d'être interpellée sur ses violations flagrantes et massives des droits de l'homme. Elle aura encore plus de mal quand, tôt ou tard, elle devra répondre de génocide et crimes contre l'humanité.

Le FIS réitère sa demande de commissions d'enquête libres, expertes et indépendantes sur la torture, les disparitions, ainsi que sur les massacres contre les civils (Bentelha, Rais, Beni-Messous, Relizane, Sidi-Hamed etc.) et les prisonniers (Serkadji, Berroughia). Il clame haut et fort qu'on ne peut être juge et partie. Le FIS accuse le pouvoir militaire de ces actes ignobles. Pour s'en défendre, ce pouvoir accuse les soi-disants GIA et en fait parfois porter la responsabilité directe ou morale au FIS. Il restera à l'opinion nationale et internationale d'apprécier la position du FIS qui appelle à la constitution de commissions d'enquêtes libres, expertes et indépendantes, en opposition au pouvoir militaire qui se dérobe à ce sujet. Qui craint la vérité et a donc quelque chose à se reprocher ? Certainement pas le FIS.

La situation sociale qui empire de plus en plus, la paupérisation, la dégradation des mœurs et l'analphabétisme ainsi qu'une corruption galopante auront été le résultat direct de la politique de la terre brûlée voulue par la junte.

IV. La politique dite de "concorde civile"

L'éviction de Liamine Zeroual à la fin 1998 et son remplacement par Abdelaziz Bouteflika, par le biais de parodie d'élections dénoncées par tous, avaient aux yeux des décideurs militaires un but précis : faire régner un président dont la mission principale serait de faire la promotion et le marketing de l'accord secret conclu entre le commandement de l'armée et l'Armée Islamique du Salut (AIS).

Cet accord secret, qui n'engage en rien le FIS, ne peut prétendre régler la grave crise qui déchire l'Algérie car il fait abstraction de l'aspect politique de cette crise. Abdelaziz Bouteflika, quand bien même il s'est égosillé à en faire la promotion, n'en est ni l'initiateur ni le concepteur. Les contacts sécurité militaire – AIS ont commencé au plus tard en 1996 et ont abouti à la trêve décrétée par l'AIS en octobre 1997. Cette dernière s'est attelée par la suite à faire un lobbying auprès d'autres groupes armés pour qu'ils la suivent dans sa démarche.

Il convient ici de réaffirmer avec la dernière énergie qu'aucune voix autorisée du FIS n'a, à aucun moment, reconnu l'AIS, ou un autre groupe, comme son bras armé. Ceux, parmi les membres du FIS, qui se sont érigés en porte-parole de l'AIS ont été publiquement et sans ambiguïté dénoncés par les dirigeants du FIS.

La dissolution de l'AIS en janvier 2000 ne peut être interprétée comme la perte par le FIS de son bras armé car le FIS n'a jamais déclaré en avoir un. Ceux qui tenaient à mettre en relief cette relation organique inexistante visaient la mise en œuvre d'une énième tentative de dissolution du FIS.

Le FIS a toujours dit qu'il était un parti politique et a expliqué clairement son attitude envers les groupes armés. Il comprend et trouve légitime la lutte des groupes non infiltrés par les services secrets de l'armée, qui ne s'attaquent pas à la population civile, qui s'astreignent aux recommandations de la charia et s'engagent à mettre fin à leur action une fois que leurs droits légitimes aient été reconnus. Par opposition, il se démarque de tous les groupes coupables de crimes contre les innocents, qu'ils soient à la solde du pouvoir militaire (GIA ou Groupes Infiltrés de l'Armée, milices, etc.) ou d'affinité maffieuse ou autre.

Le but politique de la démarche dite de "concorde civile" n'est ni plus ni moins que d'absoudre les généraux-décideurs et leurs alliés des crimes dont ils se sont rendus coupables, et de faire porter la responsabilité politique et morale de la crise algérienne au FIS. Le FIS ne peut accepter cette démarche et considère qu'il ne peut y avoir de réconciliation sans les devoirs de mémoire, de vérité et de justice.

L'effet de la "concorde civile" sur le plan sécuritaire est minime. L'Algérie n'est pas sortie de la guerre qui la tiraille. Le risque de dislocation irrémédiable de la société et du pays est réel.

Cet acharnement du pouvoir à ignorer le volet politique l'a fait sombrer dans des contradictions flagrantes, révélatrices de sa nature dictatoriale. Au moment où il amnistiait des gens qui portaient les armes contre lui, il refusait de libérer ou du moins négocier avec les leaders politiques du FIS. Pire encore, il n'a pas hésité à assassiner Abdelkader Hachani après avoir tenté de lui imposer sa vision des choses. Le pouvoir militaire et ses sbires ont poussé l'indécence jusqu'à affirmer que c'est (encore !) le GIA qui a exécuté Hachani pour cause de sa caution à la politique de Bouteflika. Le FIS dénonce cette hypocrisie et ces larmes de crocodile. Le martyr Hachani a bel et bien été assassiné car il n'a cessé de clamer haut et fort son rejet de la pax made by junta for junta.

V. Les lettres de ch. Madani Abbassi et Ali Benhadj

Le FIS déclare solennellement que Cheikh Madani Abbassi reste son président et Cheikh Ali Benhadj son vice-président. Ils doivent avoir le rôle qui est le leur dans toute tentative de réconciliation nationale. Le FIS reste fier de ses dirigeants, qui malgré toutes les formes d'intimidations, de traitement inhumain, sont restés fidèles à leurs principes et à leurs engagements. Ils ont tous deux, à plusieurs reprises, fait part de leur entière disponibilité à participer à la résolution de la crise algérienne. Nous résumons ci-après, par ordre chronologique, leurs deux dernières lettres que le pouvoir a tout fait pour étouffer.

V.1. Lettre de ch. Ali Benhadj du 31 juillet 1999

Adressée à Abdelaziz Bouteflika le 31 juillet 1999, cette lettre n'a pu être rendue publique que récemment par le FIS vu l'isolement total imposé à Ali Benhadj. Il va sans dire que le pouvoir militaire a tout fait pour qu'elle ne soit pas rendue publique. Nous exposons ici les points essentiels abordés par cette lettre. Le texte complet peut être consulté sur le site internet : <http://www.ccfis.org>.

Dans le préambule de cette lettre, Cheikh Ali Benhadj fait un commentaire d'abord sur la liberté d'expression et sur la tolérance de l'opposant, sur l'attitude des éradicateurs et des démocrates algériens envers le FIS quant à ces deux principes, et explique que sa lettre est motivée, entre autres, par la disposition affichée de Bouteflika de respecter la liberté d'expression de l'opposition. La lettre est structurée en dix points.

Dans le premier point il met en responsabilité Bouteflika non pour le déclenchement de la guerre mais pour trouver une solution politique juste et globale.

Dans le second, il le met en garde à l'encontre des 'conseillers pervers', de l'influence néfaste des services de renseignements lorsqu'ils contrôlent tous et ne sont contrôlés par personne, des 'personnes duplices', et de 'ceux qui prêtent allégeance au gouvernant par avidité d'intérêts matériels'. Ensuite il rappelle longuement à Bouteflika la nécessité au juge équitable d'entendre toutes les parties en conflit et l'appelle à 'rendre justice par la vérité'.

Dans la cinquième question, il se propose d'expliquer les causes des conflits dans l'histoire musulmane et celle de l'Europe en argumentant longuement que l'absence de justice et d'équité, la prise du pouvoir par la force, l'interdiction à une des composantes (religieuse, ethnique ou sociale) de la société d'exercer ses droits politiques ainsi que le sentiment d'exclusion et de privation engendrent les guerres internes. Cette longue réflexion comprend aussi une analyse de la légitimité de se révolter contre l'injustice politique selon l'Islam, et dans l'histoire britannique, américaine, française et algérienne.

Dans le sixième point, Benhadj affirme et argumente l'existence de droits naturels légitimes et fondamentaux, qui transcendent ceux accordés par la constitution de 1996, et auxquels le FIS ne renoncera jamais, à savoir la liberté d'opinion et d'expression et la liberté de choisir ses référentiels. Il critique aussi la constitution de 1996 du fait de sa procédure d'élaboration, de la finalité qu'elle vise (exclusion du FIS et d'une large couche de la société) ainsi qu'en mettant à nu les incohérences de la proposition qu'elle viserait à protéger les constituants identitaires de toute exploitation politicienne. La

lettre explicite ensuite les fondements des normes du FIS (le Coran, la Sounna, la voie des Califes bien guidés, l'ijtihad, et l'expérience humaine).

Le septième point consiste en une définition ainsi qu'une explicitation de la notion de liberté politique appréhendée comme droit à la liberté d'opinion sur le bien commun et au soutien ou à l'opposition au gouvernement, comme droit à la responsabilité publique ainsi que comme droit des partis à choisir leurs référentiels idéologiques et culturels. Le droit du peuple au changement du régime politique est longuement défendu dans le huitième point alors que la nécessité d'une paix juste est affirmée et argumentée dans la neuvième question.

Dans la dixième et dernière partie de la lettre, Cheikh Benhadj explique son refus de se prononcer sur la trêve et sa couverture politique et légale sous détention, mais affirme que la démarche pourrait être bonne si suivie d'une solution politique juste et globale impliquant tous les courants et les personnalités politiques, sans exclusion aucune. Il précise que la question posée au référendum de septembre 1999 est une tromperie car aucun peuple ne préfère la guerre à la paix, et conclut en appelant à méditer sur l'histoire des prophètes, l'histoire musulmane et celle de l'Algérie qui indiquent que toute victoire fondée sur l'injustice est éphémère.

V.2 Lettre de ch. Madani Abbassi du 26 novembre 1999

En juin 1999, ch. Abbassi envoyait une lettre à Abdelaziz Bouteflika dans laquelle il se disait prêt à l'aider dans sa démarche pour rétablir la paix juste et durable et qu'il soutenait l'appel à la trêve lancé par l'AIS. Cette première lettre a été largement médiatisée par le pouvoir algérien qui la présentait comme une capitulation de la part du FIS. Ch. Abbassi voulait donner une chance à la paix. Se rendant compte de la fourberie concoctée par les services secrets de la junte et choqué par l'assassinat de Abdelkader Hachani, il écrit une nouvelle lettre le 26 novembre 1999 dans laquelle il dénonce avec la dernière énergie le caractère trompeur et usurpateur de la junte. Il affirme clairement son refus de la politique dite de " concorde civile " et dit ne plus accepter aucune tergiversation de la part du pouvoir. Seule une conférence nationale, incluant le FIS en tant que structure et les autres représentants de la société algérienne, pourra être le point de départ d'une solution réelle à la crise.

Il est à signaler que le pouvoir a, comme à son accoutumée, tout fait pour étouffer puis démentir à travers ses relais l'existence de cette lettre.

Ces deux lettres des leaders historiques montrent d'une manière claire la position officielle du FIS par rapport à la crise algérienne et les moyens d'y mettre fin.

VI. Vision du FIS pour la sortie de crise

En mettant en marche sa machine de guerre, le pouvoir militaire en Algérie tablait sur une 'éradication' rapide et totale du FIS. Manifestement, ce régime a échoué. Après une décennie de guerre totale contre le FIS, ce dernier reste le point central dans toute analyse sérieuse de la situation algérienne. Aucun autre parti ou mouvement n'aurait survécu à une telle répression. Le FIS est fortement enraciné dans la société algérienne et ni la guerre d'éradication menée à son encontre, ni encore moins les multiples décisions de dissolution prononcées contre lui ou les tentatives de division de ses rangs

n'auront abouti. Le FIS tient au rétablissement de la justice et la paix en Algérie. Il s'agit là d'une position de principe, dictée par les fondements même sur lesquels se base le FIS.

Le rétablissement d'une paix juste et durable est faisable en Algérie. Cette paix ne pourra cependant pas se faire en tentant d'exclure le FIS. Pour sa part, le FIS a clairement fait savoir qu'il n'entendait exclure personne.

A la lumière de cette analyse, le FIS préconise la démarche suivante pour une sortie de crise réelle et salutaire :

— Libération de tous les détenus politiques, y compris les cheikhs Madani Abbassi et Ali Benhadj ;

— La cessation de la pratique de la torture et des enlèvements ;

— La mise sur place d'une commission nationale pour enquêter sur les cas des disparus et des massacres. Cette commission devra nécessairement inclure les représentants de tous les partis, y compris le FIS, ainsi que des organisations de défense des droits de l'homme ;

— La convocation d'une conférence nationale sur la réconciliation, incluant tous les partis et des représentants du pouvoir effectif. Les buts de cette conférence étant :

- d'établir une charte sur les droits et les libertés individuelles et collectives ;
- la consécration du suffrage universel comme seul moyen d'accès au pouvoir ;
- la définition et l'affirmation du droit des minorités ;
- l'affirmation de la primauté du pouvoir civil et la définition du rôle de l'armée ;
- un appel solennel de tous les participants à la cessation des violences ;
- la réhabilitation administrative du FIS.

— La mise en marche d'un calendrier électoral commençant par l'élection d'une assemblée nationale constituante.

En dépit du drame et des horreurs qu'a connus notre pays, il restera un pionnier dans le monde arabo-musulman de par la soif de son peuple pour la paix, la justice, la liberté ainsi que par son attachement à ses valeurs. Le FIS ne ménagera aucun effort pour faire renaître l'espoir et œuvrer pour le bien de la nation.

"A côté de la difficulté est, certes, une facilité" (Saint Coran 93:5)

Notes

(1) La donnée de base est la prise en compte réelle du fait incontesté que l'Algérie est une terre d'Islam. D'où le principe fondamental qui éclaire tous les autres : d'une part la souveraineté suprême (*Haakimiyya*) revient à Dieu avec pour corollaire l'égalité de tous, gouvernants et gouvernés, dans leur soumission à Sa Loi qui devra être prééminente comme source de législation ; d'autre part la source du pouvoir est détenue par le peuple qui en délègue l'exercice à des représentants librement choisis.

(2) Lettre de Abdelkader Hachani à l'ANP le 19 janvier 1992.

Y-a-t-il crimes de guerre en Algérie ?

Brahim Taouti, avocat

L'application des dispositions du droit international humanitaire pour qualifier et punir le crime de guerre dépend d'abord de l'existence d'un conflit armé au sens juridique car, en effet, la qualification doctrinale du crime de guerre ne repose plus sur le caractère international de la guerre. Il faut donc s'interroger sur l'existence au sens juridique d'un conflit armé en Algérie. C'est que le droit humanitaire exige que la situation soit plus grave que de simples tensions internes, ou de troubles intérieurs, tels les émeutes ou les actes isolés et sporadiques de violence. Nous établirons qu'il s'agit bien d'un conflit armé régi par le droit international.

Ensuite, puisque des témoignages concordants attestent que les violations graves des règles les plus élémentaires du droit humanitaire sont nombreuses dans le conflit algérien, il convient d'examiner le droit applicable et de se demander si les violences commises à l'encontre des populations civiles et des personnes désarmées, en Algérie, sont des crimes de guerre au sens de ce droit. Et dans ce cas, quelle interprétation donner aux exceptions de souveraineté nationale et de circonstances exceptionnelles.

Enfin, si des crimes de guerre sont commis, quel sens donner au principe de compétence universelle, qui oblige les pays parties aux Conventions de Genève et à la Convention contre la torture à recevoir des plaintes contre les criminels de guerre.

Le conflit armé en Algérie, guerre ou simples troubles ?

Selon la typologie des guerres adoptée par Bouthoul, c'est " l'appartenance à un même Etat au moment où le conflit éclate " qui caractériserait la guerre civile. Toutefois, ce critère ne permet pas de distinguer une guerre de simples troubles. Il semble bien qu'en Algérie c'est une guerre qui se déroule et non de simples troubles à l'ordre public. Il est utile de rappeler à cet égard que la réponse à cette interrogation - un conflit armé ou de simples troubles ? - est une question de fait et ne dépend pas de l'existence d'une déclaration formelle de guerre. Ainsi, les conflits armés qui ne présentent pas un caractère international se distinguent des troubles intérieurs par référence à plusieurs critères, notamment leur intensité et leur durée.

Or, il a été établi qu'il y a un niveau d'intensité du conflit armé interne suffisant en Algérie. A cet égard, ce conflit armé a déjà fait plus de cent mille morts et un million de victimes selon le président de la République. Il a été qualifié, par ailleurs, de " majeur " par Le Stockholm International Peace Research Institut, Institut international de recherche sur la paix (SIPRI). Le conflit majeur est celui qui fait plus de mille mort selon les critères de cet Institut. D'après le rapport de cet Institut, sur les 27 conflits armés majeurs qui ont eu cours dans le monde, en 1998, le conflit algérien a été le plus meurtrier, et donc placé en première position. Cette intensité est toujours d'actualité. " Mille morts : tel est le nombre, avancé par la presse algérienne, des victimes des attentats et des affrontements entre militaires et insurgés islamistes depuis la fin de la trêve accordée par le président Bouteflika aux membres de l'Armée islamique du salut, le 13 janvier. " écrit Florence Beaugé dans Le Monde du 31 mai 2000. Pour Luis Martinez, " l'enracinement des maquis de la guérilla et la formation de frontières intérieures (...) en dépit de cinq années de répression " constitue bien une guerre. Cet

auteur privilégie le critère de durée des logiques d'exclusion, pour qualifier la guerre. En Algérie, il y a une guerre intense, qui dure depuis plus de huit années et dans laquelle dominent des situations de proximité identiques à celles qui eurent lieu en Bosnie et au Rwanda.

En tout état de cause, il y a un niveau de conflit armé interne suffisant pour ne pas ressortir du trouble intérieur, d'autant plus que le Comité International de la Croix Rouge -CICR-, qui s'est toujours préoccupé d'améliorer l'observation des prescriptions du droit international humanitaire de la guerre, a été officiellement admis à enquêter en Algérie. Ainsi, le combat des groupes islamiques armés (AIS avant la trêve du 1^{er} octobre 1997, LIDA avant la concorde de juillet 1999, GSPC, GIA) contre les forces armées, la gendarmerie, la police et les groupes levés ou armés et encouragés par l'Etat Algérien répond à cette exigence du commandement responsable, qui exerce son contrôle sur les groupes armés. Le fait que l'AIS et la LIDA aient proclamés, la première une trêve unilatérale depuis sa signature d'un accord avec l'armée régulière et la deuxième l'arrêt des combats ne devrait avoir aucune incidence sur l'existence d'un conflit armé au sens juridique. Au contraire, cette trêve et cet arrêt de combat prouvent que les chefs de ces deux groupes armés contrôlent suffisamment leurs forces pour leur imposer le respect des engagements. Par ailleurs, aussi longtemps que les autres groupes armés continuent leur action armée le conflit persistera. Enfin, la trêve de l'AIS observée depuis octobre 1997 n'avait pas eu d'incidence sur le degré de violence de la guerre, qui avait atteint depuis lors un stade de barbarie intolérable (1997-1998-1999), ni sur sa durée. L'actualité dans le monde montre que les conflits les plus graves et les plus meurtriers sont, à l'heure actuelle, des conflits non internationaux.

Peut-on qualifier le crime de guerre dans le conflit interne ?

Le conflit armé interne était juridiquement défini depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Le Protocole additionnel II de 1977 reprend sensiblement la même définition puisque un tel conflit doit se dérouler "sur le territoire d'une Haute Partie contractante entre ses forces armées et des forces armées dissidentes ou des groupes armés organisés qui, sous la conduite d'un commandement responsable, exercent sur une partie de son territoire un contrôle tel qu'il leur permette de mener des opérations militaires continues et concertées". Il doit en principe conduire à l'application des sanctions pénales en cas de crimes de guerre. Mais les violations du droit applicable lors des conflits armés n'étaient pas considérées comme des crimes au même titre que les crimes de guerre internationaux. Néanmoins, l'évolution du droit international a fini par ne plus distinguer, en présence de crimes, le caractère national ou international du conflit. Dés lors, on peut affirmer qu'en égard au droit actuellement applicable, les crimes commis en Algérie peuvent recevoir la qualification de crimes de guerre, indépendamment du caractère interne du conflit, lorsque les éléments constitutifs de ces crimes sont réunis. Quelle fut l'évolution du droit en cette matière ?

Si l'on s'en tient à l'opinion doctrinale restrictive, qui exclut les crimes de guerre commis au cours de conflits armés internes, on peut considérer, d'autre part, que les combats des groupes islamiques s'inscrivent dans la lutte des peuples "(...) dans l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" (article 1 § 4 du Protocole I), puisque le conflit a pour origine un coup d'Etat destiné à empêcher la réalisation des choix populaires lors d'élections qualifiées à l'époque, par le chef du gouvernement qui les avait organisées, de "propres et honnêtes". Dans ce cas, le premier protocole additionnel les élève en conflit international et prévoit une protection accrue de toute population

civile par les Parties au conflit (l'article 50), car celles-ci "doivent en tout temps faire la distinction entre la population civile et les combattants ainsi qu'entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires et, par conséquent, ne diriger leurs opérations que contre des objectifs militaires" (article 48). En particulier "Sont interdits les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile" (article 51 § 2).

Des auteurs représentant cette tendance ont pu soutenir que ce sont les dispositions applicables aux seuls conflits armés internes qui s'appliquent. Dans ce sens, seront exclues ce que chacune des quatre Conventions prohibe, en l'occurrence les "infractions graves" à leurs dispositions, commises contre des "personnes protégées". Dans ce cadre, l'article 3 commun aux quatre Conventions de 1949 qui s'applique "en cas de conflit armé ne présentant pas un caractère international et surgissant sur le territoire de l'une des Hautes Parties contractantes" serait le seul à pouvoir être appliqué, en Algérie. Cet article impose à l'armée et aux différents services de sécurité, ainsi qu'aux groupes islamiques armés, des obligations d'humanité minimales relatives au traitement de leur propre population. La population ainsi protégée est composée des "personnes qui ne participent pas directement aux hostilités [et qui] seront, en toutes circonstances, traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable basée sur la race, la couleur, la religion ou la croyance, le sexe, la naissance ou la fortune, ou tout autre critère analogue". Le deuxième protocole additionnel, applicable aux conflits armés internes, est consacré à l'extension de la protection des populations civiles contenue dans l'article 3 commun aux quatre Conventions. Il trouve donc matière à s'appliquer en Algérie. En particulier, sont interdits les déplacements forcés de population civile (article 17), ainsi que "les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile" (article 13 § 2). Les violations de l'article 3 commun aux quatre conventions et du protocole II additionnel sont des "violations des lois et coutumes de la guerre", et peuvent donc constituer, dans un sens restrictif selon cette doctrine, des crimes de guerre.

Toutefois vieille conception du crime de guerre est minoritaire. Elle avait permis à quelques auteurs d'exclure les "infractions graves" aux conflits internes. Mais, elle va désormais ressortir de l'histoire ancienne. L'évolution du droit s'est accélérée ces dernières années.

Le Conseil de sécurité a créé deux tribunaux ad hoc, un Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en 1993 et, en 1994, un second tribunal pénal international pour le Rwanda. Ces tribunaux ad hoc ont produit une jurisprudence dynamique du droit international humanitaire. En définissant les compétences *ratione materiae* du TPI pour le Rwanda lors de la rédaction de son statut, le Conseil de sécurité a inclus les violations du protocole additionnel II, qui ne s'applique qu'aux conflits non internationaux. Ainsi, des crimes de guerre qualifiés peuvent être commis au cours et dans le cadre des conflits internes ressortant de ce protocole. La jurisprudence des tribunaux pénaux internationaux créés ad hoc par le Conseil de Sécurité a confirmé cette tendance et a conduit à faire bénéficier les conflits armés internes des mécanismes de protection plus élaborés prévus à l'origine pour les seuls conflits internationaux. C'est ainsi encore que le Statut de la Cour Pénale Internationale adopté par les plénipotentiaires de plus de cent pays à Rome, en juillet 1998, retient la qualification de crime de guerre en cas de conflit armé interne. Avant même l'adoption de ce Statut, la jurisprudence internationale récente n'excluait plus le crime de guerre dans le conflit armé interne. En effet, la Chambre d'appel du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie avait considéré,

dans l'affaire Tadic, qu'un "conflit armé existe chaque fois qu'il y a recours à la force armée entre Etats ou un conflit armé prolongé entre les autorités gouvernementales et des groupes armés organisés ou entre de tels groupes au sein d'un Etat", et avait retenu le crime de guerre. Plus récemment encore, l'adoption du deuxième Protocole de la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflits armés, le 26 mars 1999, couronne cette évolution qui permet de ne plus distinguer entre conflits armés internes et internationaux. En effet, l'article 22 de ce Protocole en disposant que "le présent protocole est applicable en cas de conflit armé ne présentant pas un caractère international et surgissant sur le territoire de l'une des parties" rend caduc l'article 19 de la Convention de 1954, qui n'envisageait qu'une application restreinte de ses dispositions pour les conflits internes. Enfin, dans son rapport du 8 septembre 1999, le Secrétaire général de l'ONU a proposé au Conseil de sécurité des mesures visant l'extension du champ d'application du droit humanitaire aux conflits armés internes - recommandation n° 30 - (§ 61 du rapport).

Le conflit armé en Algérie et le droit de la guerre

Le fait que le conflit algérien soit d'une intensité élevée et qu'il continue de durer justifie la qualification de la " guerre " au sens du droit. Les Conventions de Genève de 1949 et les Protocoles additionnels de 1977 contiennent des dispositions et des mécanismes destinés à assurer le respect des principes et des règles du droit international humanitaire. L'Algérie a adhéré aux quatre Conventions de Genève de 1949 portant sur le droit de la guerre et prohibant les crimes susceptibles de s'y commettre, depuis 1961, par déclaration de son Gouvernement provisoire (GPRA), avant donc son indépendance. Les deux protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève, auxquels l'Algérie est également partie, complètent cette protection des populations civiles. Les différentes constitutions algériennes ont toujours retenu le principe selon lequel les traités internationaux auxquels l'Algérie est partie sont supérieurs aux lois internes (par exemple, l'article 132 de la dernière Constitution de 1996). Le Conseil constitutionnel a eu l'occasion, en 1989, de déclarer que les juges algériens doivent appliquer directement les dispositions internationales aux litiges internes, et même de leur donner priorité sur la loi conformément à la Constitution. Le droit de la guerre est donc applicable à l'Algérie.

L'argument des circonstances exceptionnelles ou celui de la souveraineté

Les Conventions sur le génocide, sur la torture et sur les droits civils et politiques, auxquelles l'Algérie est partie excluent toute suspension des droits à la vie et à l'intégrité physique, même en situation d'exception. L'Algérie est liée par ses engagements internationaux et ne saurait donc opposer le principe de souveraineté dans des matières qu'elle a volontairement soumis au regard étranger.

L'article 2 alinéa 2 de la Convention portant sur l'interdiction de la torture dispose : "aucune circonstance exceptionnelle quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture". Le Pacte International portant sur les Droits Civils et Politiques auquel l'Algérie est également partie exclut, par son article 4 -alinéa 2-, toute dérogation, réduction ou suspension d'un certain nombre de droits en ces termes : "n'autorise aucune dérogation aux articles 6, 7, 8 (paragraphes 1 et 2), 11, 15, 16 et 18". Il s'agit des droits à la vie, à l'interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et à de nombreux autres droits.

Les gouvernants algériens, qui se sont succédés depuis janvier 1992, doivent le savoir puisque dès 1992 et en réponse au premier rapport qu'ils ont remis au Comité des droits de l'homme des Nations Unies, par application du pacte auquel l'Algérie est partie, ce Comité avait observé que "Le Pacte ne permet pas même en situation d'urgence, de déroger à certains droits (...) les excès commis contre (...) [le] droit à la vie, [la pratique de] la torture et [les excès contre] le droit à la liberté de conscience et d'expression constituent des violations du Pacte dont il convient de mettre fin".

En dehors même de l'engagement volontaire de l'Etat algérien dans les conventions et pactes internationaux, le droit humanitaire coutumier s'impose. La clause dite Martens, du nom de son auteur qui l'avait proposée à la Conférence de La Haye, il y a un siècle, est insérée dans les dispositions des quatre Conventions de Genève, relatives à la dénonciation, ainsi que dans l'article premier, § 2, du Protocole I additionnel et dans le quatrième alinéa du préambule du Protocole II additionnel. Elle transcende, par conséquent, les catégories juridiques du conflit armé interne et international. Cette clause s'applique dans : "les cas non prévus par le droit en vigueur" (conventionnel). La clause Martens, comme le dira la Jurisprudence internationale, protège les victimes des conflits armés en dehors des dispositions conventionnelles, sur la base des "usages établis (...) principes de l'humanité (...) les exigences de la conscience publique", et autant de normes développées par la jurisprudence de la Cour internationale de justice, comme les "considérations élémentaires d'humanité" que cette Cour a invoquées dans l'affaire du Détroit de Corfou.

Les victimes des crimes de guerre

En Algérie, les victimes des crimes de guerre sont indistinctement soit des gens armés, soit la population civile désarmée prise dans cet infernal engrenage. De nombreux rapports émanant d'organisations crédibles sont disponibles pour permettre d'identifier ces victimes.

Voici quelques larges extraits du rapport daté du 19 novembre 1996 de l'ONG Amnesty International : "(...) Des témoins oculaires, des proches des victimes, des membres de l'armée et des forces de sécurité, des responsables gouvernementaux, entre autres sources d'information, ont apporté à l'Organisation des témoignages qui indiquent que les forces de sécurité pratiquent de façon de plus en plus systématique l'élimination physique délibérée des personnes, soit individuellement, soit en groupe(...)".

Victimes armées et opposants

"(...) Les membres des forces de sécurité procèdent apparemment à des exécutions extrajudiciaires au lieu d'arrêter des suspects. Ils ont aussi recours à cette méthode pour éliminer des individus soupçonnés de liens ou d'entente avec les groupes armés d'opposition, ou encore en représailles à des homicides ou autres actes de violence perpétrés par ces groupes. Les victimes sont tuées à leur domicile, dans la rue, en détention ou après avoir été capturées dans les endroits où elles se cachaient. (...) Des communiqués officiels annoncent la mort de milliers de personnes présentées comme des "terroristes" ou des "criminels" et tuées lors de l'assaut des forces de sécurité contre les repaires des groupes armés... Très souvent, les forces de sécurité tuent des groupes entiers de personnes lorsqu'elles prennent d'assaut des maisons ou les cachettes de groupes armés d'opposition: il pourrait s'agir, en de telles circonstances, d'exécutions extrajudiciaires délibérées, résultant notamment d'une utilisation abusive de la force

meurtrière dans des cas où les victimes ne représentaient aucune menace pour les forces de sécurité (...)"

Victimes civiles

"(...) Dans la nuit du 10 au 11 mai 1996, un homme de quatre-vingt-quatre ans et quatre de ses fils, âgés de vingt-trois à quarante-six ans, ont été tués dans leur maison en présence de leurs proches. La mère des quatre hommes a fait le récit suivant : "Il était 23 h 30 environ (...). Quatre hommes armés en civil sont arrivés ; certains étaient en jeans, tous portaient des vestes bleues et des passe-montagnes. Mon fils aîné est allé ouvrir, ils sont montés puis ils ont fait descendre mes trois fils au rez-de-chaussée et ils les ont fait allonger à plat ventre. Ils ont tiré du lit mon plus jeune fils, l'ont aussi fait descendre et s'allonger à plat ventre. Ils les ont tués tous les quatre d'une balle dans la nuque ; mon mari a paniqué et s'est mis à crier, ils l'ont abattu d'une balle au visage. Leurs armes étaient munies de silencieux (...). En partant, ils ont dit: "oeil pour œil", ils n'ont pas posé de questions, ils n'ont rien dit d'autre. Une voiture attendait dehors, le chauffeur ne portait pas de cagoule et nous l'avons reconnu: c'est un membre des services de sécurité, il est originaire de notre quartier mais n'y habite plus. (...)". La fille et les belles-filles de cette femme, témoins des homicides, ont confirmé son témoignage.

"(...) Le 30 janvier 1996, un adolescent de dix-sept ans a "disparu" après avoir été interpellé par des membres des forces de sécurité dans son lycée, à Alger. Toutes les tentatives de sa famille pour le retrouver ont été vaines jusqu'au 14 février 1996, date à laquelle son père a identifié le cadavre à la morgue. Le corps (...) était à la morgue depuis le 31 janvier. Il présentait plusieurs blessures par balles à la poitrine. (...) Les forces de sécurité, qui avaient transporté le corps à la morgue, n'ont publié aucun communiqué faisant état de la mort d'un adolescent. Cinq jours avant l'enlèvement de ce jeune homme, des membres des forces de sécurité s'étaient présentés le soir à son domicile et avaient posé des questions à ses parents à propos de leurs enfants ; ces derniers, pourtant présents, n'avaient pas été interrogés. Le 27 janvier 1996, soit deux jours plus tard, des membres des forces de sécurité s'étaient rendus à l'établissement fréquenté par le jeune homme et avaient interrogé le personnel à son sujet ; l'adolescent, qui était là, n'avait pas été interrogé. Ils sont revenus le 30 janvier et l'ont enlevé dans sa salle de classe. Le personnel de l'école, qui a confirmé cette information, a refusé de témoigner par peur des conséquences. La famille du jeune homme a sollicité à plusieurs reprises l'ouverture d'une enquête sur les circonstances de sa mort mais ses demandes n'ont pas abouti (...)."

Il faudrait prendre en considération les victimes des crimes de guerre perpétrés par les groupes armés, même si le nombre de ces victimes paraît moindre. Nous n'avons jamais remarqué la présence des victimes - civiles ou militaires -, sauf à de très rares exceptions, dans les procès engagés par le régime contre des accusés de terrorisme. Il est vrai, également, que ces procès ne sont pas un modèle de justice équitable. Les autorités civiles et militaires ne s'étant jamais préoccupé de faire prévaloir le droit sur la répression armée.

Est-ce que le statut de la victime influe sur la qualification du crime de guerre ? Pour la forme du crime contre l'humanité la question s'est posée, en France, de savoir si les individus visés à cause de leur opposition à la politique (criminelle) de leur adversaire pouvaient plaider le crime contre l'humanité. La jurisprudence Barbie a répondu par l'affirmative en le permettant aux résistants. Le code pénal français, modifié, a consacré

cette large définition du crime contre l'humanité applicable depuis le premier mars 1994. Cependant, si le droit international le permet pour l'apartheid, le Statut de Nuremberg (qui a défini le crime contre l'humanité) et l'évolution de la notion ne justifient pas cette extension. La jurisprudence Barbie aboutit à confondre crime contre l'humanité et crime de guerre car la victime, dans ce dernier cas, est généralement un opposant qui a choisi le combat. Comme l'a écrit André Frossard pour définir le génocide, "l'opposant pouvait cesser de s'opposer (...) le juif ne pouvait cesser d'être juif". Par conséquent, les crimes de guerre concernent au premier chef des opposants, qu'ils soient armés ou non, et à un degré moindre des civils pour lesquels il serait plus à propos de parler de crime contre l'humanité que de crime de guerre.

Juger les criminels de guerre

Ceci dit, il appartiendra à l'accusation de prouver que les suspects de crimes ont agi soit pour le compte du gouvernement, soit pour celui des groupes armés en exécution de leurs buts de guerre respectifs. En effet, le crime de guerre est commis par l'un quelconque des membres d'une armée ou d'un groupe armé. Le droit n'exonère pas le suspect de sa responsabilité personnelle qui aurait obéi à la loi interne ou à son supérieur ou son émir.

Le principe de compétence universelle permet d'agir, indépendamment de la nationalité des auteurs ou de leurs victimes, devant le juge national étranger du pays partie aux Conventions de Genève et/ou à la Convention prohibant la torture. Ces pays sont, en Europe, la Suisse, l'Espagne, la Belgique, la Hollande, le Danemark, l'Allemagne, Chypre, la République Tchèque, l'Autriche, la Géorgie, Malte entre autres. En Suisse, par exemple, un arrêt du 30 avril 1999, rendu par le Tribunal Militaire de Division 2 a reconnu l'ancien maire d'une commune rwandaise coupable "d'assassinat, d'instigation à assassinat, de délit manqué" de ce crime et d'infractions graves (crimes de guerre). La réclusion à vie a été prononcée à l'encontre de l'accusé. Les faits commis au Rwanda remontent à 1994.

La vision restrictive du crime de guerre comme celle du Tribunal Penal International pour le Rwanda dans l'affaire Akayesu a été rejetée. Ce principe de compétence universelle est appliqué par la Grande Bretagne sur la base de la Convention contre la torture, comme la Russie, l'Australie, le Canada, la Nouvelle Zélande, le Sri Lanka, la France sur la base de l'article 689-2 du Code de Procédure Pénale, lorsque l'infraction constitue un acte de torture conformément à la Convention de New York du 10/12/1984, entre autres pays. L'Allemagne, par exemple, un jugement a été rendu, le 26 septembre 1997, par le Tribunal Régional Supérieur de Düsseldorf, confirmé pour l'essentiel en appel par la Cour Fédérale de Justice le 30 avril 1999. Le Tribunal avait condamné un serbe de Bosnie à l'emprisonnement à vie pour, entre autre, "d'atteintes dangereuses à l'intégrité physique (torture), de privation de liberté et/ou de meurtre. La Cour réunit toutes les infractions sous l'intitulé unique de génocide. L'application du principe de compétence universelle effectuée par la juridiction régionale, dont la contestation constituait le motif principal de l'appel, a été estimée" conforme au droit national et international ".En Amérique latine on peut inclure la Bolivie, le Brésil, Costa Rica, l'Equateur, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay etc. En Afrique le Sénégal, l'Ethiopie, le Congo par la loi 8/98 du 31 octobre 1998 portant définition et répression des crimes de génocide, de guerre et contre l'humanité adoptée par le Conseil National de Transition et dans laquelle on trouve des inspirations tirées, ce qui est remarquable, du Statut de Rome pour les crimes de guerre (les quatre

catégories figurant à l'article 8 de ce Statut). L'ordre du supérieur ou de la loi n'exonère pas de la responsabilité pénale dont l'action est d'effet rétroactif et demeure imprescriptible ; etc.

Conclusion

A la question posée comme titre de cet article, la réponse est affirmative : Oui, il y a des crimes de guerre qui sont perpétrés en Algérie. Il est constant qu'en Algérie c'est une véritable guerre qui s'y déroule. Son intensité, son extension géographique, sa durée et le nombre considérable de ses victimes l'établissent. La pratique des déportations de civils dans le Sahara, les bombardements forçant aux déplacements forcés de population civile, ainsi que "les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile" y sont commis par les protagonistes. Les violations de l'article 3 commun aux quatre conventions et du protocole II additionnel sont, en effet, des "violations des lois et coutumes de la guerre". En dehors de ce texte, le droit humanitaire actuel étend aux conflits armés internes l'application de toute la panoplie des crimes de guerre, y compris les infractions dites graves, pour mieux assurer la protection des victimes.

D'autre part, parce qu'on n'a pas à faire en Algérie à un Etat de droit, et que toutes les normes sont virtuelles et dépendent pour leur application de la volonté politique de ceux que le président assassiné Boudiaf appelait Les décideurs, il est exclu pour les victimes, du moins présentement, de recourir à la justice algérienne. Les magistrats algériens attendent toujours un signal politique pour considérer ou juger tout phénomène qui touche au pouvoir. On est, en effet, très loin de l'Etat de droit qui n'est présent que dans les discours protocolaires. C'est ainsi que de nombreux traités et conventions internationaux auxquels l'Algérie est partie ne sont pas appliqués bien que la Constitution les place au dessus de la loi, ainsi que l'a confirmé le Conseil constitutionnel lors de l'examen de la loi électorale, en 1989, en déclarant que le juge est responsable de l'application des conventions et traités internationaux. Cependant, si le droit interne et la justice algérienne n'interdisent les crimes de guerre que virtuellement, les populations civiles algériennes sont théoriquement protégées, également, par le droit international pénal qui prohibe, outre les crimes de guerre au sens large, les crimes contre l'humanité et le génocide.

Les prétextes de la souveraineté nationale ou des circonstances que les autorités soulèvent pour s'opposer au droit international applicable ne sont pas recevables, en raison même de l'engagement international de l'Etat. Dès lors, en présence de crimes universels toute l'humanité est concernée. Tous les Etats partie aux Conventions de Genève ont l'obligation juridique de poursuivre les criminels de guerre. Selon l'article 1er des quatre Conventions, repris à l'article 1er, § 1 du Protocole I, "les Hautes Parties Contractantes s'engagent à respecter et à faire respecter la présente Convention [le présent Protocole] en toutes circonstances ". C'est ce que la doctrine appelle le principe de compétence universelle, permettant à un juge national de condamner un étranger, pour un crime également commis à l'étranger. Ce principe reflète l'obligation qu'ont les Etats de juger ou d'extrader comme l'a confirmé la récente affaire du général Pinochet.

Mais "La vérité est que la communauté internationale, au-delà d'éventuelles mesures sélectives et au coup par coup, refuse de s'acquitter de façon systématique du devoir d'assurer le respect des règles humanitaires" affirme Luigi Condorelli, membre de la Commission internationale d'établissement des faits -CIEF- créée par le Protocole II des

Conventions de Genève, cité par le professeur P. Tavernier. Néanmoins, l'évolution récente du droit et de la conscience de l'opinion publique nationale et internationale permettent de juger que l'instauration d'une justice pénale internationale n'est plus désormais qu'une question de temps, particulièrement si les victimes arrivent à s'organiser pour obtenir que justice soit faite. Mais l'ONU et les Organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales (ONG), ainsi que les acteurs sociaux et politiques et l'opinion publique en général ont, aujourd'hui plus qu'auparavant, un rôle à jouer pour l'application équitable des règles du droit international humanitaire, afin de mettre fin à l'impunité des criminels de guerre.

إعلان جنيف

لا تزال الجزائر مسرحا لعنف متواصل منذ حوالي عشر سنوات دون ظهور أي أمل لإنهائه. ويتضح من خلال أعداد القتلى التي تخبر بها الصحافة اليومية فشل ما يسمى بالوثام المدني الذي تقرر في السرية وهو فشل مرتقب باعتبار تجاهل الطبيعة السياسية لصراع تفاقمت نتائجه على مستوى الضحايا والأرامل واليتامى... وما يغذيه من تعطش للانتقام يجعل من العنف وسيلة وغاية في ذات الوقت.

لقد بات ملحا الخروج من هذه الوضعية التي تعرض مستقبل أجيال عديدة للخطر وتنبئ بالاستمرار لعديد السنوات، وهو ما يغذي ديناميكية الإقصاء الاجتماعي ويتسبب في تقفير خطير يهدد المجتمع بالانفجار. ولم تتسبب هذه الوضعية في التدهور الخطير للاقتصاد فحسب بل هي تهدد أيضا بإفشال مواعيد وطنية ودولية حاسمة بالنسبة للجزائر، ويخشى إن استمرت هذه الوضعية أن تفضي إلى خسارة نهائية لاستقلال قرارنا الوطني في كل الميادين.

إننا جامعيون ومناضلون لحقوق الإنسان وشخصيات سياسية من مختلف الآفاق المجتمعون بجنيف يومي 21 و 22 جوان (حزيران) 2000 بمناسبة الملتقى حول "الأبعاد الحقيقية للأزمة الجزائرية" ننبه إلى ضرورة رجوع الوعي لدى كل جزائري وندعوه ليكرع من قيمه الوطنية للمساهمة بأي شكل من الأشكال في إنهاء الأزمة العنيفة وتسخير كل الطاقات لحلها بالشكل العادل والنهائي.

وإننا ندعو إلى التخلص من عقلية الإجماع والتعددية الظاهرية وتجريم الخصم وما يترتب عن ذلك من إدارة بوليسية وزبائنية للحقل السياسي. كما ندعو إلى حوار بين الجزائريين وإلى إرساء أسس مصالحة وطنية حقيقية في نطاق الوضوح والشفافية تحترم كل الآراء السياسية والأيدولوجية وتلتزم بواجب الحفاظ على الذاكرة وبواجب الحقيقة والعدل. وإنه من أؤكد الواجبات لبلوغ هذه الغايات أن تكون مؤسسات الدولة هي الوعاء الوحيد للسلطة العمومية المتمثلة في حكم مدني نابع من انتخابات نزيهة حرة ومعتزف بها دوليا، باعتبار أن السيادة الشعبية هي المنبع الوحيد للشرعية.

إن الدولة التي أفرغت من محتواها السياسي والقانوني هي الآن تحت هيمنة القيادات العسكرية المستأثرة بكل صلاحيات السلطة وهو ما يمنع الجزائر من أن تصبح دولة قانون ويعطل التحول الديمقراطي. إن المستويات العليا للمجابهاة في المجتمع هي ناتجة عن خصخصة المؤسسات وتحريفها عن غاياتها المعلنة ويترجم مستوى المجابهة مطلبا جامحا لدولة قانون لم تتم الاستجابة له بعد أربعة عقود من الاستقلال. إن المعالجة المؤسساتية للصراعات تتطلب الإقلاع عن العنف حيث أن حياة مجتمع سليم

تُقاس بمعيار احترام الحياة البشرية وكرامة الإنسان وهو ما يجب أن يكون فوق كل مشروع أو طموح للسلطة.

إن الخروج من هذه الأزمة لا يزال ممكنا إذا ما توفر الوفاق بين كل الحساسيات السياسية دون إقصاء لأحد وحول أربعة مبادئ كبرى غير قابلة للتفاوض وهي : احترام التناوب الانتخابي وحرية الصحافة واستقلالية القضاء والمساواة الكاملة والفعلية بين المواطنين أمام القانون ودون أي تمييز.

جنيف يوم 22 جوان 2000

الموقعون :

الهوري عدي، عبد النور علي يحيى، العربي علي، عباس عروة، رشيد بن عيسى، عمران بلعيد، علي بن حاج، أحمد بناني، مصطفى بن معمر، رزيق بن معمر، محمود بوزوزو، مصطفى براهيمى، عبد الحميد براهيمى، لخضر شاذلي، الهادي شلبي، عبد اللطيف شرفي، فريد شرفي، مراد دهيئة، مراد الحاج، عزيز النحيلي، سعيد السلامي، فرانسوا جاز، بيار فيار، مصطفى حابس، محمد حربي، أنقرات مطهري، زين مزري، أحمد المناعي، رشيد مصلي، يوسف نجادي، أحمد رواجعية، أرزقي سادات، عمر سنوسي، صلاح الدين سيدهم، فتيحة طالحيت، ابراهيم التاوتي، حبيب زايدي، حسين زهوان، محمد العربي زيتوت.

Déclaration de Genève

L'Algérie continue d'être le théâtre d'une violence qui dure depuis près de dix ans sans qu'aucun espoir ne soit en vue pour y mettre fin. Ladite concorde civile, décidée dans le secret, a échoué au vu du nombre de morts que rapporte la presse quotidienne. Cet échec était prévisible dans la mesure où a été ignoré le caractère politique du conflit dont le bilan ne cesse de s'alourdir en termes du nombre de victimes, de veuves, d'orphelins... nourrissant les désirs de vengeance faisant de la violence un instrument et une fin en soi. Il est impératif de sortir de cette situation qui hypothèque l'avenir de plusieurs générations et qui risque de durer plusieurs années encore, confortant une dynamique d'exclusion sociale et produisant une paupérisation explosive et alarmante. Cette situation a non seulement provoqué une grave détérioration de l'économie mais elle est en train de faire rater à l'Algérie des échéances nationales et internationales décisives. Si elle perdure, elle risque de déboucher sur une perte irréversible de l'autonomie de décision dans tous les secteurs par rapport à l'extérieur.

Nous, universitaires, militants de droits de l'homme et personnalités politiques de divers horizons, réunis Genève les 21 et 22 juin 2000 à l'occasion du colloque "Les dimensions réelles de la crise algérienne", attirons l'attention sur la nécessaire prise de conscience chez chaque Algérien, lui demandant de puiser dans ses ressources patriotiques pour contribuer, de quelque manière que ce soit, à la fin de la crise violente et de mobiliser toutes les énergies pour lui trouver une solution juste et durable.

Nous appelons à l'abandon de l'unanimité, du pluralisme de façade et de la diabolisation mutuelle de l'adversaire et de leur corollaire, la gestion clientéliste et policière du champ politique. Rétablir le dialogue entre Algériens et construire une véritable réconciliation nationale, dans la transparence, respectueuse des opinions politiques et idéologiques des uns et des autres, passe par le devoir de mémoire, de vérité et de justice. A cet effet, les institutions de l'Etat doivent être le seul vecteur de l'autorité publique incarnée par un pouvoir civil issu d'élections fiables, crédibles et internationalement reconnues, étant entendu que la souveraineté populaire est la seule source de légitimité.

Depuis longtemps vidé de son contenu politico-juridique, l'Etat est aujourd'hui soumis à l'emprise de la hiérarchie militaire qui monopolise les leviers de l'autorité, ce qui empêche l'Algérie d'être un Etat de droit et ce qui entrave la transition démocratique. Le niveau d'affrontements, très élevé dans la société, est la conséquence de la privatisation des institutions et de leur détournement par rapport à leurs objectifs proclamés. Ce niveau d'affrontements traduit une revendication d'Etat de droit qui n'a pas été satisfaite après quatre décennies d'indépendance. La régulation institutionnelle des conflits exige de renoncer à la violence car l'existence d'une société viable se juge à l'aune du respect de la vie humaine et de la dignité de la personne qui doivent être au-dessus de tout projet ou ambition de pouvoir. La sortie de crise est encore possible pour peu qu'un consensus entre toutes les sensibilités politiques sans exclusion aucune se dessine autour de quatre grands principes non négociables : respect de l'alternance électorale, liberté de la presse, autonomie de la justice, égalité juridique effective des citoyens sans discrimination aucune.

Genève, le 22 juin 2000

Les signataires :

Lahouari Addi (sociologue, IEP de Lyon) — **Abdenour Ali-Yahia** (président de la LADDH, Alger) — **Larbi Alili** (chercheur, Hollande) — **Abbas Aroua** (physicien médical, Lausanne) — **Rachid Benaïssa** (sociologue, Paris) — **Amrane Belaid** — **Ali Belhadj** (chercheur, Londres) — **Ahmed Bennani** (politologue, Lausanne) — **Mustapha Benmammar** (citoyen, Canada) — **Razik Benmammar** (informaticien, Algérie) — **Mahmoud Bouzouzou** (militant nationaliste, Genève) — **Mustapha Brahami** (universitaire, Lausanne) — **Abdelhamid Brahimi** (directeur, Centre of Maghreb Studies Londres) — **Lakhdar Chadli** (chercheur, Emirats) — **El Hadi Chalabi** (juriste, Lyon) — **Abdellatif Charafi** (mathématicien, Portsmouth) — **Farid Cherifi** (analyste, Montréal) — **Mourad Dhina** (physicien, porte-parole du Conseil Consultatif du FIS, Genève) — **Mourad El-Hadj** (ingénieur en informatique) — **Aziz Enhaili** (étudiant, Laval) — **Said Essoulami** (directeur, Centre for Media Freedom in MENA, Londres) — **François Gèze** (directeur, Editions La Découverte, Paris) — **Pierre Guillard** (écrivain, Besançon) — **Mustapha Habes** (membre du Conseil Consultatif du FIS, Lausanne) — **Mohamed Harbi** (historien, Université Paris VIII) — **Annegret Mathari** (historienne et journaliste) — **Zine Mazri** (ingénieur Multimédia, France) — **Ahmed Menai** (écrivain, militant des droits de l'homme, Paris) — **Rachid Mesli** (avocat et militant des droits de l'homme, Alger) — **Youcef Nedjadi** (physicien, Oxford) — **Ahmed Rouadjia** (politologue, Paris) — **Arezki Sadat** (journaliste, Varsovie) — **Omar Senouci** — **Salah-Eddine Sidhoum** (chirurgien, militant des droits de l'homme) — **Fatiha Talahite** (économiste, CNRS, Paris) — **Brahim Taouti** (avocat, Danemark) — **Habib Zaidi** (physicien médical, Genève) — **Hocine Zehouane** (vice-président de la LADDH, Alger) — **Mohamed-Larbi Zitout** (ex-diplomate, Londres).

Geneva Declaration

Algeria continues to be the scene of a violence which has lasted ten years and for which there is no end in prospect. The so-called civil harmony policy, which was decided in secret, has failed when one considers the number of the dead reported daily by the press. This failure was predictable in so far as the political nature of the conflict was ignored, a conflict whose death toll and number of widows and orphans rise constantly, thus feeding the desire for revenge which makes violence both an instrument and an end in itself. It is imperative to get out of this situation which mortgages the future of many generations and which may last several more years, thereby entrenching a dynamic of social exclusion and producing an explosive and alarming pauperisation. This situation has not only led to a serious deterioration of the economy but it is also making Algeria miss out on important national and international opportunities. If it persists, it may lead to an irreversible loss of independence in decision-making, relative to the outside world, in all fields.

We, academics, human rights activists and politicians from diverse persuasions, gathered in Geneva on the 21 and 22 of June 2000 on the occasion of the colloquium 'The Real Dimensions of the Algerian Crisis', draw the attention of every Algerian to the need for awareness, and for drawing on one's patriotic resources to contribute, in any way, towards ending the violent crisis and to mobilise all his/her energies to find a just and lasting solution.

We call for an end to unanimism, to the outward show of pluralism and to the mutual demonisation and their corollary, to the clientelist and police managements of the political field. A pre-requisite to the re-establishing dialogue between Algerians and to a genuine national reconciliation, in a way that is transparent and respectful of the political and ideological opinions of all, is the duty of remembrance, truth and justice. To this effect, the institutions of the state must be the sole medium for the public authority embodied in a civilian government stemming from reliable, credible and internationally recognised elections, it being understood that popular sovereignty is the only source of legitimacy.

Emptied of its political and judicial content for so long, the state has become subjugated to the grip of the military hierarchy which monopolises the authority and prevents the rule of law and the democratic transition. The high level of confrontation within society results from the privatisation of the institutions and their diversion from their proclaimed objectives. This level of confrontation conveys a demand for a rule of law which is yet to be met after four decades of independence. The institutional resolution of conflicts requires renouncing violence because the existence of a viable society is judged by the respect for human life and for the dignity of the person which must transcend any project or political ambition. A way out of the crisis is still possible provided a consensus between all political tendencies, without any exclusion, emerges around four non-negotiable major principles: the respect for electoral changeover, freedom of the press, an independent justice system and the judicial equality of citizens without any discrimination.

Geneva, 22 June 2000

The signatories:

Lahouari Addi (sociologist, IEP de Lyon) — **Abdennour Ali-Yahia** (president of the Algerian League for the Defence of Human Rights (ALDHR), Algiers) — **Larbi Alili** (researcher, Holland) — **Abbas Aroua** (medical physicist, Lausanne) — **Rachid Benaissa** (sociologist, Paris) — **Amrane Belaid** — **Ali Belhadj** (researcher, London) — **Ahmed Benani** (political scientist, Lausanne) — **Mustapha Benmammar** (citizen, Canada) — **Razik Benmammar** (IT Engineer, Algeria) — **Mahmoud Bouzouzou** (historian, Geneva) — **Mustapha Brahami** (researcher, Lausanne) — **Abdelhamid Brahimi** (director, Centre of Maghreb Studies, London) — **Lakhdar Chadli** (researcher, Emirates) — **El Hadi Chalabi** (jurist, Lyon) — **Abdellatif Charafi** (mathematician, Portsmouth) — **Farid Cherifi** (analyst, Montreal) — **Mourad Dhina** (physicist, spokesman of the Consultative Council of FIS, Geneva) — **Mourad El-Hadj** (IT engineer) — **Aziz Enhaili** (student, Laval) — **Said Essoulami** (director, Centre for Media Freedom in MENA, London) — **François Gèze** (director, Editions La Découverte, Paris) — **Pierre Guillard** (writer, Besancon) — **Mustapha Habes** (member of the Consultative Council of FIS, Lausanne) — **Mohamed Harbi** (historian, Université Paris VIII) — **Annegret Mathari** (historian and journalist, Zurich) — **Zine Mazri** (IT Engineer, France) — **Ahmed Menai** (writer, human rights activist, Paris) — **Rachid Mesli** (lawyer and human rights activist, Algiers) — **Youcef Nedjadi** (physicist, Oxford) — **Ahmed Rouadjia** (political scientist, Paris) — **Arezki Sadat** (journalist, Warsaw) — **Omar Senouci** — **Salah-Eddine Sidhoum** (surgeon, human rights activist, Algeria) — **Fatiha Talahite** (economist, CNRS, Paris) — **Brahim Taouti** (lawyer, Denmark) — **Habib Zaidi** (medical physicist, Geneva) — **Hocine Zehouane** (vice-president of ALDHR, Algiers) — **Mohamed-Larbi Zitout** (former diplomat, London).

Interview Express de Me Abdenour Ali-Yahia

Président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme
Propos recueillis par Philippe Dumartheray
24 Heures (Lausanne) du 24-25 juin 2000

Philippe Dumartheray : Le président Bouteflika peine à trouver ses marques. Comment l'expliquez-vous ?

Abdenour Ali-Yahia : C'est tout à fait normal. C'est le même régime depuis 1962 et ce régime est dirigé par les militaires qui ont la haute main sur quatre domaines réservés. A savoir, l'organisation de l'armée, le problème du Maroc et du Sahara, le problème du FIS et de la violence et finalement les grandes orientations politiques. Autant dire toutes les questions essentielles de la vie algérienne. Bouteflika voudrait revenir à la situation de 1978 à la mort de Boumédiène. Mais il oublie que Boumédiène était le grand patron de l'armée. C'est pour cette raison que finalement le président se comporte avant tout comme un ministre des Affaires étrangères, poste qu'il occupait sous l'ère Boumédiène.

Quel sens donnez-vous à votre présence à ce colloque à Genève ?

Il faut impérativement sortir de la crise. Jusqu'ici, la solution adoptée, c'est exclusivement la solution militaire. Elle ne peut pas réussir, on l'a vu. Il faut donc revenir à une solution politique. C'est difficile, car en Algérie, on ignore le compromis, on ne dialogue pas mais on monologue. Quant à l'alternance, elle n'a lieu qu'au sein du pouvoir. Enfin, l'Algérie, c'est l'exclusion, comme le prouve le refus du pouvoir de discuter avec les islamistes. Tant que cette situation de violence durera, on ne pourra pas sortir de la crise. Prenons simplement le cas de l'économie qui est un véritable champ de ruines. Il est illusoire d'espérer obtenir des investissements si la sécurité n'est pas rétablie. Nous sommes donc là à Genève pour trouver des solutions qui nous permettent de sortir de cette impasse, pour faire pression sur le pouvoir tout en évitant de diaboliser le débat.

Malgré les échecs, malgré la violence qui continue, comment faites-vous pour y croire encore ?

Les droits de l'homme, c'est un sacerdoce. Cela pose beaucoup de problèmes au niveau de la famille car on se sent toujours un peu pourchassé. Ma fille, qui a trente ans, éclate ainsi en sanglots chaque fois que j'ai un retard. Ma femme n'a pas bien supporté le choc. Reste un grand espoir de changement. Car je sais que l'on fait peur au pouvoir.

Interview de Me Abdenour Ali-Yahia

Président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH)
Accordée au quotidien londonien arabophone *Al-Hayat* du 20 juin 2000

Camille At-Taweel : On constate que la situation en Algérie s'est sensiblement améliorée depuis l'arrivée au pouvoir du président Abdelaziz Bouteflika. Quelle est votre évaluation de l'ère Bouteflika, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme ?

Abdenour Ali-Yahia : L'Algérie n'a pas trouvé encore son équilibre entre son passé et son avenir, entre ses traditions et sa modernité, entre l'Islam et la démocratie. Elle ne peut être bien gouvernée dans un contexte de blocage politique, de récession économique, et de tensions sociales.

La situation que vit l'Algérie sur le plan des droits de l'homme, qui subissent une agression tous azimuts, revêt une gravité exceptionnelle. C'est la notion même de l'Etat de droit, de justice, de libertés individuelles et collectives, qui est remise en question.

La concorde civile qui ne comporte aucune référence politique, mais qui est explicitement de nature pénale, est un échec. Le pouvoir ne peut recueillir les fruits de la politique du pire, celle du tout sécuritaire. Le Président Abdelaziz Bouteflika, qui ne parvient ni à faire la guerre, ni à faire la paix, ni à dialoguer, ni à éradiquer, n'a pu évaluer la situation sécuritaire, car pour lui la concorde civile n'est pas le commencement mais la fin.

Avec la reddition de l'Armée Islamique du Salut (AIS), le pouvoir a cru que les attentats allaient diminuer, puis cesser. Il y en a encore au rythme de 50 à 100 personnes par semaine. Les victimes doivent-elles se mesurer au nombre, et combien en faut-il pour que le terrorisme ne soit pas résiduel ? Y a-t-il un barème au dessous duquel la barbarie serait acceptable ? La paix des cimetières ou « la paix des braves » c'est la peste ou le choléra.

L'Etat d'urgence du 9 février 1992, encore en vigueur, interdit toute réunion ou manifestation publique, sans autorisation préalable des services publics. Les médias lourds, télévision et radios qui sont des services publics sont devenus la propriété du pouvoir, qui contrôle l'information et tous ceux qui la détiennent.

La justice qui de par la Constitution est le 3e pouvoir, n'est que l'instrument de l'exécutif.

Le FIS a été diabolisé pour pérenniser un système politique totalitaire.

Le ministre de l'Intérieur a déclaré qu'il ne signerait jamais l'agrément du parti Wafa présidé par le docteur Ahmed Taleb Ibrahim.

L'intervention des policiers qui ont brutalement réprimé à Annaba une marche pacifique des travailleurs qui réclamaient le paiement de leurs salaires, en utilisant des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc, est une négation de l'Etat de droit.

Quels sont les résultats des visites des délégations internationales (Amnesty International, FIDH) ? Le simple fait que ces délégations soient autorisées à se rendre en Algérie ne

signifie-t-il pas un changement dans la politique du pouvoir algérien dans le traitement de la question des droits de l'homme ?

Les visites des organisations non gouvernementales des droits de l'homme, interdites en Algérie depuis plus de cinq ans, est un pas positif, car dans le passé et le présent, le pouvoir a soulevé et soulève encore le principe de souveraineté et de non ingérence. L'autorisation de ces visites ne signifie nullement qu'il y a un changement dans la politique du pouvoir. Le président Bouteflika attendait de ces visites : un quitus pour le passé, un chèque en blanc pour le présent. Il a tenté de récupérer à son profit les droits de l'homme, de les manipuler, de les exploiter à des fins de politique intérieure et extérieure, pour redorer l'image de marque de l'Algérie, bien ternie par une répression sanglante et la transgression des lois. Les conclusions des ONG accablent le pouvoir.

Que revendiquez-vous au pouvoir algérien pour régler le dossier des disparus ? Et êtes-vous d'accord que ces disparus n'ont pas tous été enlevés par les forces de sécurité, et que certains d'entre eux ont rejoint effectivement les maquis ou se sont réfugiés à l'étranger comme l'affirment des milieux proches du pouvoir ?

Pour mettre fin à l'amalgame du pouvoir, qui soutient que nombreux sont les disparus qui ont rejoint le maquis ou l'étranger, les familles des disparus ont apporté les preuves qu'ils ont été enlevés soit à leurs domiciles, soit sur leurs lieux de travail, soit après convocation par les services de la sécurité militaire, la gendarmerie et la police, authentifiés.

Les milliers de familles de disparus, qui ont refusé la voie de la fatalité, de la résignation et de la démission, ont lancé à l'opinion publique nationale et internationale, un cri d'alarme solennel et un appel pressant, leur demandant de faire pression sur le pouvoir algérien, afin qu'il donne une réponse claire à la question qu'elles lui posent depuis des années : « Qu'avez vous fait des disparus ? Vous les avez pris vivants, rendez les nous vivants ».

Le monde jugera le pouvoir sur sa capacité à résoudre le problème des disparus.

Certains en Algérie refusent l'amnistie décrétée par le président Bouteflika à l'égard des membres des groupes armés, la considérant comme une amnistie de « terroristes ». Quel est votre avis à ce sujet et soutenez-vous l'appel à une « amnistie générale » touchant tous les groupes armés, comme le demandent certaines personnalités politiques en Algérie ?

Il y a en Algérie trois sortes de terrorisme : celui de l'Etat, celui des groupes armés islamistes, et celui des groupes armés occultes.

Il y a trois sortes de bourreaux et trois sortes de victimes.

Qui va condamner les bourreaux de l'Etat responsables d'exécutions sommaires, de tortures, et d'enlèvements ?

Tant qu'ils demeureront puissants, les dirigeants algériens, sûrs de l'impunité, ne seront jugés par aucun tribunal interne, pour atteintes graves aux droits de l'homme. Mais tôt ou tard, vérité et justice triompheront. Peut-on espérer dans ce domaine une accélération de l'histoire ? La communauté internationale ne peut plus laisser à leur propre sort des peuples et des personnes asservis, torturés, massacrés par des régimes

autoritaires, totalitaires, ou dictatoriaux. Le cas de Pinochet et de Hissen Habre prouvent que la justice internationale peut remplacer les justices internes défailtantes.

L'amnistie, qui est seule en mesure de réconcilier le peuple algérien, ne peut être demandée qu'après la justice.

Il faut établir une distinction, une nette séparation, entre la grâce et l'amnistie. La grâce, qui est individuelle, suppose une reconnaissance du crime, une condamnation régulière et une certaine justice. Elle n'est pas une absolution ou une réhabilitation du condamné, mais le pardon accordé par l'Etat à l'égaré, par le vainqueur au vaincu.

L'amnistie est collective, réhabilite les condamnés ou les accusés, abolit leurs condamnations, laisse intactes leurs convictions et leur fierté. Elle est fondée sur des critères politiques. Elle est prise non pas dans l'intérêt des individus mais dans l'intérêt général, celui de toute la société.

Vérité et justice d'abord, amnistie ensuite, pour favoriser la réconciliation nationale.

La fin de cette tragédie, qui endeuille toutes les familles algériennes, ne peut se réaliser que par un dialogue politique avec la participation sans exclusive de tous les acteurs importants de la vie politique, qui inscrivent leur démarche dans la recherche de la paix.

Interview Express de Mourad Dhina

Représentant du Front islamique du salut (FIS) à Genève
Propos recueillis par Philippe Dumartheray
24 Heures (Lausanne) du 24-25 juin 2000

Philippe Dumartheray : Qu'attendez-vous de ce colloque de Genève ?

Mourad Dhina : Notre attitude est constante. Nous n'avons jamais refusé le débat comme le prouve notre présence à Rome en janvier 1995. Ici à Genève, nous sommes toujours dans la même voie. Nous cherchons à faire entendre notre point de vue. Officiellement, le FIS est dissous. Mais si l'on écoute le pouvoir, il se positionne toujours en fonction du FIS. On nous accuse d'être totalitaires. A tort, on n'a jamais refusé le débat. On veut prouver que le problème n'est pas entre laïcs et religieux. Non le problème, c'est avant tout la nature du pouvoir algérien.

Le FIS a été accusé de tous les maux, d'être responsable des violences en Algérie ?

Que s'est-il passé en janvier 1992 ? Les élections qui avaient vu la victoire du FIS ont été annulées. Dans la foulée, le pouvoir militaire a voulu éliminer physiquement tous les cadres du FIS. Des dizaines de milliers de nos membres ont fini dans des camps. Ensuite, il y a eu des violences c'est vrai. Il est tout aussi vrai que nous avons été victimes de notre succès. Le FIS, de sa création à sa dissolution, n'aura finalement vécu que trois ans. Des débordements ont sans doute été commis à la suite de la répression menée par le pouvoir. Nous sommes prêts à accepter une commission indépendante, même formée avec des représentants de partis étrangers, pour définir les responsabilités. Le pouvoir algérien est-il prêt à en faire de même ? Car il faudra bien répondre à cette question fondamentale. Qui tue en Algérie ? Pour nous, c'est très clair. Le GIA se traduit par Groupe infiltré par l'armée. Avec un but précis de la part du pouvoir : terroriser la population pauvre, qui est généralement proche de nos idées, pour la choquer.

Reste que les islamistes font peur ?

Je comprends la crainte des gens. Nous répondons de manière ironique. Nous disons merci au pouvoir algérien d'avoir sauvé notre pays. Car actuellement, l'Algérie est un exemple. Merci pour les 150 000 morts. Merci pour les 20 000 disparus.

Algérie – Colloque genevois sur la crise algérienne La paix au bout de la réconciliation

Interview avec A. Aroua
Propos recueillis par JDr
Gauchebo (Genève) du 30 juin 2000

Abbas Aroua est responsable des Editions Hoggar à Genève. Il a été l'une des chevilles ouvrières du colloque de Genève sur l'Algérie, qui a permis une discussion entre tous les courants de la société algérienne, de Mourad Dhina (représentant du FIS) à Louisa Hanoune (du Parti des Travailleurs). Rencontre.

JDr : Vous avez été à l'origine du colloque de deux jours qui s'est tenu à Genève sous le titre « Les dimensions réelles de la crise algérienne ». Que faut-il retenir de cette réunion ?

A. Aroua : Pour moi, cela représente un événement primordial dans l'histoire de la crise algérienne. Pour la première fois, depuis les rencontres de Sant'Egidio à Rome, en 1994/95, des intellectuels, des militants des droits de l'homme et des hommes politiques de toutes sensibilités ont pu discuter des problèmes de la crise algérienne et se mettre d'accord sur une déclaration finale. Les quatre principes que nous mettons en avant, comme celui du respect de l'alternance électorale, sont nécessaires pour résoudre la crise de l'Etat.

Pensez-vous que l'Etat soit véritablement en faveur d'une réconciliation nationale ?

Il faut savoir que l'Etat algérien a toujours refusé le terme de réconciliation. C'est ce terme qui avait été proposé à Rome lors de la rencontre de tous les partis pour trouver une solution à la crise. Le pouvoir avait refusé de venir et avait rejeté l'accord. Depuis qu'il a réouvert un semblant de dialogue, il ne veut même pas utiliser le mot de « réconciliation », mais celui de « concorde » (c'est-à-dire le principe de la « concorde civile » de Bouteflika, soumise au peuple en janvier 2000, ndlr). Or le pouvoir militaire algérien doit comprendre que les principes de la déclaration ne sont pas négociables, et qu'il doit rendre le pouvoir au peuple. Actuellement, en Algérie, le pouvoir politique n'est qu'une façade, le pouvoir réel est détenu par quelques galonnés, soumis à des intérêts économiques très importants.

La paix en Algérie passe-t-elle par une pression internationale ?

La pression qui veut le dénouement de la crise provient des secteurs très divers de la société algérienne : des vrais démocrates, des intellectuels honnêtes et des syndicalistes dévoués. C'est une dynamique qui peut faire bouger les choses. En ce qui concerne la pression internationale, les Algériens considèrent souvent que le pétrole est leur malédiction. La plupart des Etats occidentaux (USA, Angleterre, France), de même que le FMI et les clubs financiers, voient ce pays sous l'angle des ressources économiques. Et la communauté internationale est compromise avec le pouvoir en place. Reste que le peuple algérien compte avant tout sur la solidarité des autres peuples pour en finir avec la guerre.

Le pouvoir algérien se retranche derrière le danger de l'islamisme pour justifier sa politique. Cela vous paraît-il crédible ?

Le gouvernement algérien a toujours voulu présenter la situation en Algérie sous l'angle de l'opposition entre l'Etat et les groupes terroristes, mais la vérité est qu'il s'agit tout simplement d'une opposition entre un Etat militaire et la société civile tout entière. La stratégie du pouvoir a toujours été de fragmenter les Algériens. Toutes tentatives de rassembler les différents courants sur la base de principes communs le gênent, comme on a pu le voir dans les cas de la rencontre de Sant'Egidio ainsi que celle de Genève. La tentative de disloquer le camp des opposants révèle le profond malaise du gouvernement algérien qui ne survit que grâce à la division du peuple algérien.

يومية اليوم، 24 جوان 2000

ندوة جنيف حول الأزمة الجزائرية الإسلاميون يبحثون عن موقع في النقاش السياسي

تنسب الى سانت ايجيديو الذي أكد أنه مازال معبرا حتى الآن عن حداثة مواقفه.. لكن للأسف ملتقى جنيف أكاديمي وعلمي..

أنتم دائما تعتقدون أن الجزائر في أزمة؟

- **عروة عباس:** نعم الأزمة الجزائرية مازالت متواصلة دائما.. يكفي قراءة الصحافة الاجنبية هنا بسويسرا حول العمليات الارهابية.. المجازر، وأحداث الحرب الاخرى. فالصحافة الجزائرية هي الاخرى تنشر مثل هذه المعلومات التي تثبت بأن الازمة لم تحل.

الرئيس بوتفليقة عاد من فرنسا

حيث قدم صورة طيبة للجزائر، فما رأيكم؟

- **عروة عباس:** أظن ان الجزائريين يعيشون دائما الأزمة ويوميا هناك ما يثبت ذلك.

هناك ممثلون عن الحزب المحل

سيشاركون في هذا الملتقى مثل دهبينة، ألا يعني أنها طريقة لاعادة الاعتبار لهذا الحزب الذي شارك في صنع الازمة ومن ثمة إثارة حوار حول الازمة؟

- **عروة عباس:** لم يؤكد بعد مشاركته في الملتقى وقد وجهنا دعوة لرؤساء احزاب اسلامية اخرى.. لكن السلطات لم تسمح لهم بالخروج. وأكد ان لوييزة حنون ستشارك في هذا الملتقى.. كدليل على أننا دعونا الجميع بمن فيهم غير الاسلاميين.

موقفك من الجماعات الاسلامية إذن؟
عروة عباس: هم أشخاص هاجموا مدنيين فهم مجرمون ونحن نندد بأعمالهم.. ولسنا بعيدين ولا قريبين من GIA كما كتب في الصحافة.

ملتقى جنيف هل يتعرض بالحديث عن GIA؟

- **عروة عباس:** نعم.. ومن حق المشاركين التعرض لهذا الموضوع.

أجري الحوار: سيد أحمد حموش

«البعد الحقيقي للأزمة في الجزائر»، هو عنوان الندوة التي جرت على مدار يومين بجنيف من تنظيم دار النشر «الهقار» وكذا مركز الدراسات المغاربية بلندن.

تحت إشراف الأستاذ علي يحيى عبد النور، فإن لقاء جنيف أريد له أن يكون موعدا حول المسألة الجزائرية من كل الزوايا والتيارات والتوجهات. وقد تميز اليوم الأول من الملتقى، بمداخلات أكاديمية تخللتها محاضرات في التاريخ والبنية السياسية والجوانب الاقتصادية والاجتماعية في الجزائر.

أما اليوم الثاني، فقد تميز بمداخلات سياسية، حيث تداولت على المنبر عدة شخصيات ناقشت المسألة السياسية في جانبها المحض، تطرق خلالها المتدخلون إلى مسألة شرعية السلطة في الجزائر خلال العشر سنوات الأخيرة وكذا اقتراحات الخروج من الأزمة التي تعصف بالبلاد. على هامش هذه الندوة قبل السيد عروة عباس الإجابة على أسئلة «اليوم»، حيث أوضح هذا الناشر، المقرب من الأوساط الإسلامية بسويسرا، أنه طالب من يومية «لوسوار دالجيري»، «كوتيديان دورون»، «ليبرتي»، «الخبر» و«لوماتان»، نشر تكذيبه والإرفع ضدهم دعوى قضائية. كما تحمل مؤسسة «الهقار» الصحفيين ومديري هذه الجرائد الأضرار المعنوية، كما أضاف أنه بصدد التشاور مع عدة محامين من سويسرا والجزائر وأنه يحتفظ لنفسه بحق المتابعات القضائية في الجزائر وسويسرا..

اليوم: من وراء هذا الملتقى بجنيف؟

- **عروة عباس:** إنها دار النشر «الهقار» التي أشرف على تسييرها بمساهمة معهد الدراسات المغاربية بلندن، تحت إشراف رئيس الحكومة الأسبق عبد الحميد براهيمى. ولا أخفي تعاطفي مع الاسلاميين الذين أجد نفسي قريبا منهم، لكن هذا الملتقى هو مخصص بالدرجة الاولى لوضعية الجزائر حاليا وهي في الازمة والتي يجب ان توجد لها حلول.. من هنا جاءت فكرة تنظيم هذا الملتقى.

هل هو سانت ايجيديو ثان؟

- **عروة عباس:** ما أعظم هذا الشرف، أن

Dossier de Presse

ندوة في جنيف حول الجزائر

قياديون في الفيس وراء المبادرة

تجري في جنيف في الايام الاخيرة، التحضيرات المنسقة لعقد ندوة حول الجزائر يومي 21 و 22 جوان الحالي، يشرف عليها قادة الفيس المحل (وممثلون عن الأافاس بالهجرة) وإدريس اليازمي الفرنسي المغربي "الموظف" بالفدرالية الدولية لحقوق الانسان.

(التي انتقدت الصحف الجزائرية المستقلة باستثناء صحافة الجنرال المتقاعد محمد بتشين!) والتي وربما بدافع أوساط فرنسية لم تتخل عن النظرة الاستعمارية للجزائر، أصدرت بيانا عشية زيارة بوتفليقة لباريس بهدف إضعاف موقفه في لقاءاته مع المسؤولين الفرنسيين. في حين لا يخفى ان إدريس اليازمي يدافع عن موقف المغرب فيما يخص علاقاته بالجزائر، وقد وضع نصب عينيه تليبين موقف الجزائر إزاء فتح الحدود الغربية مع المغرب ودفعها الى مراجعة موقفها الداعم لحق الشعب الصحراوي في تقرير المصير وفق لوائح الأمم المتحدة ومخطط السلام الأممي الذي قبل به المغرب نفسه في بداية التسعينات.

موازة مع ذلك التحضير لعريضة

وبخصوص أهداف الندوة التي ستعقد في جنيف في نهاية الاسبوع القادم، تذكر مصادر اسلاموية ان المناسبة ستستغل للبحث عن "حل سياسي للأزمة في الجزائر" وستستغل كل المناسبات والوسائل (بما فيها المنظمات غير الحكومية العاملة في مجال حقوق الانسان) لدفع الجهود في سبيل هذا الحل الذي يعني في نظر الداعين إليه إعادة الفيس المحل الى الساحة السياسية، متناسين ان نشاطه العلني والسري كان وراء دخول الجزائر في دوامة الارهاب الذي حصد ما يزيد عن 100.000 قتيل وعدد لا يحصى من الجرحى والضحايا وتحطيم لإمكانيات البلاد تقدره أوساط رسمية وغير رسمية بحوالي 20 مليار دولار.

وحسب نفس المصادر فإن لقاء جنيف قد يستغل لإعداد عريضة تستغل المنظمات غير الحكومية الدولية وهيئات رسمية أو شعبية أوروبية ودولية مثل البرلمان الأوربي وحتى القمة الاورو-متوسطية في نوفمبر 2000 بباريس، لدفع الحكومات للضغط على السلطات الجزائرية على حد تعبير مراد دهبنة المدعو الشيخ عمار (التسمية الحركية له في صفوف الفيدا) وأصدقائه لإعادة القتلة وراعاتهم السياسيين الى الساحة السياسية.

ع.ف

داعمة له.

مسؤولو الإرهاب يحركون الخيوط ويجندون

سيستغل اليوم الاول لتقديم "كتاب أبيض حول القمع في الجزائر" أعدته اللجنة الجزائرية للمناضلين الأحرار للكرامة الإنسانية وحقوق الانسان. واللجنة هذه التي أصدرت عدة بيانات ونشريات منذ 1994 ذات صلة بالمنظمة المسماة "هجرة" في سويسرا التي تقدم نفسها كمنظمة لطالبي اللجوء السياسي يشرف عليها مصطفى حابس عضو مجلس الشورى للفيس سابقا، ومن أعضائها السعيد لحلالي، عضو نفس الحزب المبحوث عنه من طرف العدالة لتورطه في قضايا إرهاب، والذي يعيش في سويسرا مع مصطفى ابراهيمي وعروة عباس عضو مؤسس للفيس المحل، ومستشاره للعلاقات مع الاتحاد الاوربي الحاضر في ندوة سانت ايجيديو (جانفي 1995). الكتاب الذي أعدته هذه اللجنة التي تنشط في مجال الدعاية ضد الجزائر ولتشويه نشاط كل المقاومين ضد الجماعات الارهابية، نشرته دار النشر "هوفار برانت.أس.أ" لصاحبها رشيد أوثن أحد أصدقاء مراد دهبنة المتهم في قضية تهريب أسلحة وأجهزة راديو موجهة الى الجماعة الاسلامية المسلحة (الجيا) الذي له صلات وثيقة مع رايح كبير في ألمانيا وأور هدام في الولايات المتحدة الأمريكية في إطار إشرافهم على شبكات الجيا في الخارج، مقدمين أنفسهم كلاجئين سياسيين و"منتخبين" ومضطهدين من طرف السلطات الجزائرية.

وإذا كانت الاستراتيجيات تخدم بعضها البعض، فمن البديهي هنا ان استراتيجية الفيس المحل وخاصة الجزائر تريد إعادة الفيس المحل الى الواجهة، وقد اتخذت في ذلك عدة مسالك منها مسلك استغلال هذه اللقاءات في طريق عقد مؤتمر للفيس المحل، ومسلك الانتشار بالتخالف أو استعمال حزب الوفاء (على شاكلة استغلال الاسلاميين المصريين لحزب العمل)، للعودة الى النشاط، ويستعمل في هذا الأافاس الحزب "اللانكي" الذي رافق الفيس مؤيدا منذ جانفي 1992. أما استراتيجية الفدرالية الدولية لحقوق الانسان

ع.ف.فصل

● الندوة التي يحضر لها عن الحزب المحل مراد دهبنة، المدعو الشيخ عمار ممثل الفيس المحل والجيا في سويسرا، تصور ظاهريا على أنها ندوة علمية بعنوان "الأبعاد الحقيقية للأزمة الجزائرية"، الا انها لا يمكن ان تخفي الطابع السياسي، اذ يحضرها المحامي علي يحيى عبد النور، رئيس الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الانسان ووزير الفلاحة بعد انقلاب جوان 1965 وعبد الحميد ابراهيمي وزير في عهد بومدين ووزير أول في عهد الشاذلي الى غاية أحداث 5 أكتوبر 1988. وأحمد طالب ابراهيمي، وزير في عهد بومدين ووزير الخارجية في عهد الشاذلي بن جديد ورئيس حزب "الوفاء والعدل" الذي رفضت السلطات العمومية اعتماده ليكون أكثر من 40% من إدارته من الفيس المحل. وقد رفض تلبية الدعوة عبد الحميد مهري وزير سابق وأمين عام جبهة التحرير الوطني سابقا. أما من الجامعيين فسيحضره عدي الهواري، مدرس علم الاجتماع وصاحب أطروحة "التقهقر المخصب" الساذجة (الداعية الى ترك الاسلاميين يتولون السلطة وهو ما يمثل في نظره تراجعاً يساهم في رفع وعي المجتمع)، الى جانب القانوني الهادي شلبي الأستاذ بجامعة "ليون"، عضو الأافاس وصاحب كتاب "الصحافة الجزائرية فوق كل الشبهات"، وأحمد رواجية مؤلف كتاب "الأخوة والمسجد" وفتيحة تلاحيث اقتصادية من أقصى اليسار، الى جانب جون سبليمان من الحزب السويسري للعمل الذي حضر الى الجزائر مؤخرا بمناسبة انعقاد مؤتمر الأافاس في نهاية الشهر الماضي، وكان قد نظم تجمعا لـ "المفقودين" أمام المرصد الوطني لحقوق الانسان عند زيارة منظمة "هيومن رايت ووتش" الى الجزائر، ومن ضمن ما صرح به في ذلك اللقاء ان "الجزائر بلد للبيع"، الى جانب المؤرخ الجزائري المقيم في فرنسا محمد حربي، أحد مناصري أطروحات الأهمية الاشتراكية فيما يخص الوضع في الجزائر وشخصيات أخرى من الفيس المحل المقيمة في الخارج وشخصيات إسلامية غير جزائرية

ENIEME TENTATIVE DE REACTIVER L'EX-FIS

Le terroriste D'hina convoque les "politiciens"

N'ayant pas avalé le fait que l'AIS dépose les armes sans contrepartie pour les "politiques" de l'ex-FIS, certains porte-voix du parti dissous établis à l'étranger refont surface et tentent d'ameuter leurs troupes, histoire de prouver qu'ils existent toujours et qu'il faudra, un jour, négocier avec eux.

Azeddine Bensouhail - Alger (Le Soir) - Ainsi, de Genève, le terroriste recherché Mourad D'hina, alias cheikh Ammar, convoque des sociologues, des avocats et des hommes politiques à un "colloque" sur l'Algérie portant sur le thème des "Dimensions réelles de la crise algérienne". Aux côtés de Ali Yahia Abdoune, Abdelhamid Brahimi et Ahmed-Taleb El-Ibrahimi, et en l'absence de Abdelhamid Mehri (malade), les membres de l'ex-FIS ont convoqué Lahouari Addi, El-Hadi Chalabi, Mohamed Harbi, Ahmed Rouadja et Fatima Talahite.

Ce remake de Sant'Egidio sera organisé les 21 et 22 juin prochains à l'université de Genève, sous le couvert des éditions Hoggar, une société d'imprimerie créée par Rachid Ouchène, un Algérien vivant en Suisse. Le local a été cédé par Kamel Kouti, un Algérien marié à une Suisseuse. Ouchène est l'ami de Mourad D'hina. Ils sont accusés d'avoir organisé une livraison d'armes et d'appareils radio destinée au GIA.

Les éditions Hoggar ont édité, en mars 1995, Le livre blanc sur la répression en Algérie, qui a été présenté au public par l'association Hidra dont fait partie Lahiani Saïd, recherché en Algérie, et présidée par Habas Mustapha, membre de l'ex-madjetis échoué du FIS. Ce dernier partage à

Lausanne le même appartement qu'un autre ex-candidat du FIS aux législatives de 1991, Brahimi Mustapha et Aïoua Abbas, membres fondateurs de l'ex-FIS, qui étaient présents à la réunion de Sant'Egidio. Parmi les autres membres de Hidra figurait Djamel Lounici, avant son arrestation par la police italienne pour trafic d'armes. Officiellement Hidra est une association pour demandeurs d'asile politique en Suisse. Mais, dans les faits, elle sert à faire un travail de propagande pour les thèses de l'ex-FIS et de collecte d'argent pour l'achat d'armes devant servir en Algérie.

C'est donc sous le couvert d'un colloque scientifique que les réseaux de soutien au GIA tentent de rebondir. Ces derniers, en dépit du fait que les capitales occidentales aient pris conscience de leur danger, continuent de bénéficier de certaines largesses, notamment en Suisse et en Belgique qui est devenue, après la France, le point de ralliement des différents réseaux actifs du GIA.

Aux Etats-Unis, le réseau continue d'activer malgré le fait qu'Anouar Haddam se fasse de plus en plus discret. Ses lieutenants, Mokhtar Maghraoui et Mohamed Seghir, assurent la survie du réseau.

En Suède, l'activisme du GIA est très perceptible. Dirigé

par Hacène Mokhtari, un disciple de Layada, le réseau suédois s'occupe, outre la propagande et la collecte d'argent, de coordonner tous les réseaux du GIA en Europe, sous la houlette de Abdoukrim Demneche, alias Abdessabour, et Brahim Bourouba. L'édition de la revue *El Anzar* est confiée à Bachir Benzeguir, tandis que la propagande religieuse est assurée par un Libanais, Nabil Assad Saham, responsable de la mosquée Okba de Stockholm. Chaque vendredi, à la sortie de la mosquée, une collecte d'argent est organisée. L'argent est versé dans un compte bancaire domicilié à Londres au profit du GIA. En Grande-Bretagne, Ramil Nadir s'occupe de la propagande, tandis que Mohamed Denidni s'occupe, outre la publication de *Ewabsima* des contacts avec le réseau suédois. Le réseau allemand ayant perdu sa place de pivot central de l'organisation en Europe, à cause des luttes de leadership, s'est transformé en centre de coopération entre l'ex-FIS et les mollahs d'Iran.

Rabah Kebir, gardant toujours le titre de "président de l'Instance exécutive du FIS à l'étranger" est secondé par Abdou Aïl Réda, mais également par l'organisation El-bakour ala el ahd dirigée par les deux fils de Abassi Madani, Oussama et Selmane.

Si Djamel Lounici, le principal pourvoyeur en armes a été arrêté, de même que Nassereddine H., spécialisé dans l'achat de kalachnikovs de Hongrie, ou encore Abdelkrim Boutrif qui s'occupait de la filière turque, d'autres

membres continuent d'activer, notamment dans la ville d'Aachen, près de la frontière belge où se trouve l'un des foyers les plus bouillonnants de l'Internationale intégriste. En Italie, c'est le beau-frère de Djamel Lounici, Othmane Dirnchi, ex-vice-président de l'APC-FIS de Bir-Mourad Raïs, qui s'occupe de la collecte de fonds et du racket organisé contre les commerçants et les trabendistes maghrébins. Djamel Lounici avait réussi à transférer une partie de sa base logistique d'Allemagne en Italie. Il y a lieu également de souligner le soutien apporté par le responsable du mouvement tunisien Ennahda, Rahmouni Abdelatif, qui a énormément contribué à l'implantation du GIA en Italie.

La Belgique, qui constituait au départ une base de repli, s'est transformée, après la pression des services de sécurité français, en un point de ralliement des différents réseaux actifs du GIA.

Même si ses principaux responsables, Ahmed Zaoui et Abdennacer Titrout, ont été

arrêtés, ce réseau continue d'être très dangereux de par ses ramifications et ses liens avec Abou Bak El Djazairi (un Algérien établi en Arabie saoudite) et certains émiris de la Jamaâ Islamiya d'Egypte.

Mais c'est de la Bosnie Herzégovine que le danger risque de venir. En effet, c'est dans cette région que transitent, se replient ou patientent les différents commandos du GIA, soit en partance vers l'Algérie, soit en déplacement en Europe. C'est un terrain d'entraînement et de perfectionnement des "Afghans arabes" qui ont été chassés de Peshawar.

C'est également un carrefour où transitent les différents réseaux islamistes internationaux et un haut lieu de trafic d'armes venant d'anciens pays de l'Europe de l'Est ou du Moyen-Orient.

La Bosnie abrite des camps d'entraînement pour les nouvelles recrues issues des banlieues parisiennes, sous le commandement d'un certain Abdelaziz, ancien lieutenant de Chah Messaoud (Afghanistan).

Kamereddine Kharbane s'occupe, quant à lui, d'orienter les "Afghans arabes" transitant par la Bosnie, de même qu'il dirige l'antenne du réseau suédois. Ces "Afghans arabes" commencent à devenir encombrants et la Bosnie-Herzégovine songe à s'en débarrasser. Un millier d'entre eux devaient rejoindre la Tchétchénie, 300 l'Egypte et 100 à 150 terroristes devaient rejoindre l'Algérie.

Dans ce redéploiement, l'Albanie devrait servir de lieu de transit, tandis que la Grèce serait le lieu de dispatching.

Tous les regards sont donc braqués sur Tirana, capitale de l'Albanie, dont la mosquée est contrôlée par un Imam algérien proche de l'ex-FIS. C'est le lieu le plus sûr pour tous genres de trafic d'armes.

On le voit bien, les activistes de l'ex-FIS, qui ont bénéficié du statut de réfugiés en Europe, ne lâcheront pas prise, tant que "le créneau" reste "porteur", quitte à perpétuer le drame algérien et à retarder la sortie définitive de la crise.

A. B.

يومية الزمان اللندنية ل 15 جوان 2000

سياسيون جزائريون يبحثون في جنيف قضايا بلادهم

□ لندن - الزمان

الارهابية، نشرته دار النشر، هوغار برانت. اس. ا، لصاحبها رشيد اوشن احد اصديقاء مراد دهيمة المتهم في قضية تهريب اسلحة واجهزة راديو موجهة الى الجماعة الاسلامية المسلحة، الجينا، الذي له صلات وثيقة مع رابع كبير في ألمانيا وانور هدام في الولايات المتحدة الامريكية في اطار اشرافهم على شبكات الجينا في الخارج، مقدمين انفسهم كلاجئين سياسيين منتخبين ومضطهدين من قبل السلطات الجزائرية. ويختصص اهداف الندوة التي ستعقد في جنيف تذكر مصادر (اسلامية) ان المناسبة ستستغل للبحث عن حل سياسي لازمة في الجزائر، وستستغل المناسبات والوسائل (بما فيها المنظمات غير الحكومية العاملة في مجال حقوق الانسان) لدفع الجهود في سبيل هذا الحل الذي يعني في نظر الداعين اليه اعادة جبهة الانقاذ المنحلة الى الساحة السياسية.

اطروحات الاممية الاشتراكية في ما يخص الوضع في الجزائر وشخصيات اخرى وجبهة الانقاذ المحلية المقيمة في الخارج وشخصيات اسلامية غير جزائرية. وسيستغل اليوم الاول لتقديم كتاب ابيض حول القمع في الجزائر، اعدته اللجنة الجزائرية للمناضلين الاحرار للكرامة الانسانية وحقوق الانسان. ويشرف عليها مصطفى حابس عضو مجلس الشورى للانقاذ سابقا، ومن اعضائها السعيد لهلالي، عضو نفس الحزب المبحوث عنه من طرف العدالة لتورطه في قضايا ارهاب، والذي يعيش في سويسرا مع مصطفى براهيمية وعروة عباس عضو مؤسس للجبهة ومستشار للعلاقات مع الاتحاد الاوروبي الحاضر في ندوة سانت ايجيديو. وقالت صحيفة، الخبر، ان الكتاب الذي اعدته هذه اللجنة التي تنشط في مجال الدعاية ضد الجزائر ولتشويه نشاط المقاومين ضد الجماعات

العمومية اعتماده. وقد رفض تلبية الدعوة عبد الحميد مهري وزير سابق وامين عام جبهة التحرير الوطني سابقا. اما من الجامعيين فسيحضره عدي الهواري، مدرس علم الاجتماع وصاحب اطروحة «التقهقر المخصب، الداعية الى ترك الاسلاميين يتولون السلطة وهو ما يمثل في نظره تراجعاً يساهم في رفع وعي المجتمع، الى جانب القانوني الهادي شلبي الاستاذ بجامعة ليون، عضو جبهة القوى الاشتراكية وصاحب كتاب «الصحافة الجزائرية فوق كل الشبهات»، واحمد رواجية مؤلف كتاب «الاخوة والمسجد، وفتيحة تلاحيت اقتصادية من اقصى اليسار، الى جانب جون سليمان من الحزب السويسري للعمل الذي حضر الى الجزائر مؤخرا لمناسبة انعقاد مؤتمر جبهة القوى الاشتراكية نهاية الشهر الماضي، الى جانب المؤرخ الجزائري المقيم في فرنسا محمد حربي، احد مناصري

تعد شخصيات سياسية جزائرية ناشطة لعقد ندوة جنيف الاربعة المقبل تحت عنوان «الابعاد الحقيقية للامنة الجزائرية». وقالت انباء صحفية في الجزائر ان الناطق بلسان الجبهة الاسلامية للانقاذ المحظورة مراد دهيمة الذي يعيش في الخارج يعد لانعقاد الندوة التي تستمر يومين. واوضحت ان شخصيات سياسية ستشارك في الندوة بينها المحامي علي يحيى عبد النور، رئيس الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الانسان ووزير الفلاحة في عهد الرئيس الراحل هواري بومدين، وعبد الحميد الابراهيمي وزير في عهد بومدين ووزير اول في عهد الشاذلي الى غاية عام 1988. واحمد طالب الابراهيمي، وزير في عهد بومدين ووزير الخارجية في عهد الشاذلي بن جديد رئيس حزب «الوقاء والعدل» الذي رفضت السلطات

El Watan

Le Quotidien Indépendant

Lundi 19 juin 2000 - Numéro 2896 - Onzième année - Prix : Algérie, 10 DA, France, 5 FF, USA, 1,65 \$US — ISSN • 1111-0333 — <http://www.elwatan.com>

COLLOQUE SUR L'ALGERIE A GENEVE

Dhina sonne le rappel des islamistes

Un colloque sur l'Algérie sera organisé les 21 et 22 juin à l'université de Genève, la capitale suisse.

Organisée conjointement par les éditions Hoggar et le Centre des études maghrébines, cette rencontre portera sur le thème des «Dimensions réelles de la crise algérienne».

La première journée sera consacrée aux perspectives historiques, politiques, économiques et sociales alors que la seconde journée des travaux permettra aux représentants des partis politiques algériens de faire le bilan de la dernière décennie et d'exprimer leurs visions quant aux perspectives de résolution du «conflit algérien». L'initiative semble très intéressante à première vue.

Mais la liste des participants donne déjà l'orientation que veulent donner les organisateurs à ce débat. Il s'agit de nationaux (en majorité) vivant à l'étranger, à l'image de L'houari Addi ; Abdelhamid Brahimi, ancien Premier ministre à l'époque du parti unique ; El Hadi Chalabi, auteur d'un pamphlet contre la presse indépendante ; Mohamed Harbi, Ahmed Rouadja, Fatiha Talahite, Brahim Taouti ; Mohamed Laïbi Titout, ancien diplomate réfugié à Londres ; et aussi



Ph. DK

Genève abritera un colloque où se retrouveront les partisans de Sant'Egidio

Mourad Dhina, dirigeant du FIS vivant à Genève. D'Alger, ce sont Ali Yahia Abdenour, président de la LAADH, Mustapha Bouhadeb du FFS,

Louisa Hanoune du Parti des travailleurs, et Ahmed Taleb Ibrahim, président de Wafa, et Abdelhamid Mehri, ancien SG du FLN, qui ont été invités. A signaler également la présence dans la liste des participants le nom de François Burgat, sociologue français ayant prêté la victoire militaire du FIS en Algérie,

le député socialiste suisse, Jean Spielman, Anna Bozzo, historienne italienne. A noter qu'il n'y a pas eu d'invitation pour les partis représentatifs en Algérie pour participer aux travaux, alors que dans la présentation de ce colloque, il est fait part de «débat académique et politique entre les représentants de tous les courants de pensée représentatifs de la société algérienne». L'omission procède à l'évidence d'un choix politique bien arrêté.

SALIMA TLEMÇANI

Un Sant'Egidio bis à Genève

Djamel B.

Le Matin du 19 juin 2000

Plusieurs représentants de partis politiques et de personnalités ayant en commun d'adhérer au contrat de Rome participeront à un colloque les 21 et 22 juin à Genève. Les organisateurs ambitionnent de "promouvoir les moyens qui vont contribuer au retour de la paix civile en Algérie".

Ahmed Taleb Ibrahim, le dirigeant du parti islamiste non agréé Wafa, Abdelhamid Mehri l'ex-secrétaire général du FLN, Abdelhamid Brahimi, l'ex-Premier ministre algérien, Louisa Hanoune, dirigeante du Parti des travailleurs (PT), Ali Yahia Abdenour, président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme, Rachid Benyellès, un général à la retraite, et d'autres personnalités politiques nationales seront mercredi et jeudi prochains à Genève. Ces personnalités et quelques spécialistes de l'Algérie, dont le Français François Burgat, participeront les 21 et 22 juin à Genève à un colloque qu'organisent conjointement les éditions Hoggar, basées dans la même ville, et The Center for Maghreb Studies, un centre de réflexion londonien. La présence de Aït Ahmed, annoncée il y a quelques jours, semble exclue. Le président du plus vieux parti d'opposition algérien, très malade depuis sa participation à l'élection présidentielle d'avril 1999, aurait opté pour un représentant, Mustapha Bouhadeb, un des membres dirigeants les plus influents au FFS. Selon le communiqué qui annonce ce colloque, Mourad Dhina, responsable de la Coordination des membres du FIS dissous à l'étranger, Brahim Taouti, avocat, Mohamed Larbi Zitout, ancien diplomate, et des proches du parti de Abassi Madani pourraient prendre part à cette rencontre. Les organisateurs qui précisent que leurs préoccupations premières sont les droits de l'Homme ambitionnent durant ces deux jours de "promouvoir les moyens qui vont contribuer au retour de la paix civile en Algérie".

La première journée sera consacrée à un débat académique. La question algérienne sera abordée par les historiens, les économistes et les juristes invités, selon les "perspectives historique, politique, juridique, économique et sociale". Un débat d'ordre politique générale est programmé pour le lendemain. Les représentants des partis politiques algériens dresseront chacun un "bilan de la dernière décennie" et tenteront d'exprimer leur vision quant aux "perspectives de résolution du conflit algérien". Selon les organisateurs, les participants reflètent "tous les courants de pensée représentatifs de la société algérienne". La classe politique algérienne serait-elle réduite aux FFS, PT et "néo-FIS" qu'est Wafa que les pouvoirs publics algériens refusent d'agréer ? Les participants à ce colloque ont au moins un dénominateur commun : leur adhésion totale au contrat de Rome. Tenteront-ils de le faire renaître à Genève ? Probable. Bouteflika qui a avoué publiquement que le contrat de Rome aurait pu être pris en considération en 1995 sera-t-il tenté cette fois ? La loi sur la concorde civile qui a été pensée dans la perspective d'effacer le contrat de Rome semble avoir échoué. Depuis le 13 janvier 2000, date-butoir pour la reddition des éléments des groupes armés islamistes, on compte plus de 1 000 morts, selon uniquement les décomptes de la presse. Cette loi qui est refusée et par les victimes du terrorisme et par les ONG internationales qui ont visité récemment l'Algérie semble, selon les communiqués de ces dernières, avoir ignoré le caractère politique de la guerre qui est menée aux Algériens par les islamistes armés. Selon les communiqués de ces ONG, les responsables algériens ont non seulement réservé un traitement de droit

Les dimensions réelles de la crise algérienne

commun au terrorisme, mais ont mis en place un système de "récompense financière pour les meurtriers". Pour ces ONG, la loi sur la concorde n'a rien réglé. A Paris, Bouteflika a réaffirmé que la loi a donné ses résultats. Le même jour, à Mascara, une bombe a fait 13 morts et plus de 40 blessés dans un marché.

Colloque sur l'Algérie les 21 et 22 juin Genève pour sauver "le contrat de Rome"

Nacer Belhadjoudja
Liberté du 19 juin 2000

Cette agitation politique est expliquée par certains observateurs comme une tentative de torpiller le processus en cours en Algérie.

Les adeptes du "contrat de Rome", signé sous les auspices de la communauté catholique Sant'Égidio et qui n'a pu avoir l'effet escompté par ses initiateurs, tentent depuis quelques jours de le faire renaître de ses cendres.

Ces derniers semblent, cette fois, emprunter le chemin de "la prudence" en tentant de présenter la démarche sous l'angle strictement "scientifique".

Des personnalités politiques sont, cette fois-ci, convoquées par les Éditions Hoggar basées à Genève pour participer à un colloque sur l'Algérie qui se tiendra dans cette ville helvétique les 21 et 22 juin. Dans ce panel de personnalités, on retrouve Addi Lahouari, sociologue et défenseur du concept "la régression féconde", El- Hadi Chalabi, juriste qui a édité un livre pamphlet contre la presse algérienne où, curieusement, il use des mêmes arguments que ceux employés par le site du MOAL, Abdenour Ali Yahia, avocat du FIS, Abdelhamid Brahimi, ancien Premier ministre sous Chadli reconverti à Londres dans l'économie islamiste et Ahmed Taleb-Ibrahimi qui, après avoir caressé en 1991 le rêve de devenir le Premier ministre du FIS, a fini par créer son propre parti Wafa (fidélité).

Quelle est cette maison d'édition "Hoggar publications" ? Elle se présente dans ses brochures comme "une maison d'édition en pleine croissance de livres traitant d'un grand choix de sujets centrés sur l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Le thème des droits de l'homme est au premier plan des sujets spécialisés de Hoggar".

En fait, de ses publications, nous n'avons pas souvenance de livres ayant gêné outre mesure le Maroc et la Tunisie. En revanche, elle demeure très prolifique sur l'Algérie. Deux tomes de Livre blanc sur la répression en Algérie, signé par "le Comité algérien des militants libres", et un autre livre intitulé L'Algérie en murmure écrit par un certain Moussa Aït Mebarek. C'est dire la ligne clairement affichée par cette maison d'édition. Cette dernière est dirigée par Rachid Ouchen, un Algérien installé en Suisse. Le siège de "Hoggar Print SA" a été gracieusement offert par un autre Algérien Kouti Kamel. Rachid Ouchen entretient d'excellentes relations avec Dehina Mourad, soupçonné et recherché par la justice algérienne pour avoir organisé une livraison d'armes et d'appareils radio destinée aux GIA. Sur cette opération criminelle, Ouchen Rachid aurait été d'un apport considérable à Dehina.

Comble du paradoxe, ce même Dehina Mourad a participé à la réalisation du Livre blanc comme traducteur et correcteur.

À la veille de la visite de Bouteflika à Paris, il signera avec El-Yazami (membre de la FIDH) et Aïssaoui (responsable du FFS/immigration) un document intitulé France-Algérie : l'urgence démocratique. Un document où il est demandé au président Chirac d'avoir "une attitude ferme et intransigeante" face à son homologue algérien.

Pour la rencontre de Genève qui se tiendra les 21 et 22 juin prochains, l'on retrouve aussi la trace de Dehina Mourad.

Cette agitation politique qui intervient quelques jours seulement après la visite de plusieurs ONG en Algérie et celle de Bouteflika à Paris, est expliquée par certains observateurs comme une tentative de torpiller le processus en cours en Algérie. Ceux-là affirment : "Fondamentalement, la loi portant concorde civile préserve le caractère républicain et ne fait aucune concession à l'islamisme. D'un autre côté, elle ôte aux signataires du contrat de Rome toute possibilité d'exercice politique sur ce chapitre".

Il est à remarquer, d'ailleurs, que les mêmes forces politiques qui exigeaient, il y a quelques années, que le pouvoir se prononce pour une amnistie générale, s'offusquent maintenant de voir que les repentis ne fassent pas l'objet de poursuite judiciaire "par devoir de justice", disent-ils.

Cette nouvelle exigence cache mal une volonté de voir en vérité quelques terroristes, "notoirement connus pour leurs exactions", passer devant des juridictions à côté d'éléments des forces de sécurité et, pourquoi pas, finir par faire le procès de l'institution militaire.

Offensive

A. Balil

El Watan du 20 juin 2000

Sous couvert d'une «rencontre scientifique», des artisans, partisans et courtisans de l'islamisme politique vont tenter durant deux jours, à Genève, de trouver de nouvelles formes de lobbying (et d'action ?) pour favoriser en Algérie ce qui, à leurs yeux, apparaît comme la meilleure alternative politique, le FIS : une nouvelle offensive pour un retour direct de ce parti dissous sur la scène politique et pour sa totale réhabilitation. La conjoncture actuelle s'y prête globalement par les plus hautes autorités du pays. Elle est, en tout cas, bien meilleure qu'à l'époque du contrat de Rome. Même s'il s'est prononcé en défaveur de tout retour du FIS sur la scène nationale, Bouteflika ne ressemble pas à ses prédécesseurs «éradicateurs» : rien n'exclut qu'il puisse donner, un jour, une autre dimension à sa politique de «main tendue» en l'élargissant aux «pans» de l'islamisme actuellement exclus, parmi eux le parti de Abassi Madani et de Ali Benhadj. Au niveau de ses alliances, le président de la République n'a jamais manifesté une quelconque volonté de contester aux islamistes la place de choix qu'ils se sont toujours ménagée au sein du pouvoir, quand bien même il a intégré des démocrates dans son gouvernement. Ajouté à cela, des incohérences politiques qui peuvent être autant de brèches à exploiter. Au plan extérieur, les participants au colloque de Genève jouent sur du velours : sont toujours à leur disposition les traditionnels alliés que sont les grandes ONG des droits de l'homme que la récente visite en Algérie n'a pas convaincu que l'intégrisme religieux est fondamentalement à l'origine de la crise algérienne, le FIS ayant été son bras violent, armé et destructeur. Parce qu'elles ne s'éloignent pas de la vision des ONG, les grandes capitales occidentales ne verraient pas, à leur tour, de mauvais œil le retour du FIS, dont elles ne contestent en fin de compte que les aspects violents. Il y a une seule inconnue qui échappe superbement aux conférenciers de Genève : la réaction des Algériens à tout retour du FIS sur la scène politique.

Ouverture demain d'un colloque sur la crise algérienne à Genève Le FFS décline l'invitation

Djamel B.

Le Matin du 20 juin 2000

A la différence du PT qui n'a pas encore tranché, le FFS n'ira pas à Genève pour participer au colloque portant sur le thème « Dimensions réelles de la crise algérienne » qu'organisent demain et après-demain les éditions Hoggar et un centre d'études londonien appelé The Center for Maghreb Studies.

« Il ne s'agit pas pour nous, aujourd'hui, de remettre qui que ce soit sur selle ou de participer à une rencontre dont nous ne connaissons ni qui est derrière ni les objectifs », nous déclare le premier secrétaire national du FFS, M. Kerboua. Selon lui, aucun représentant du parti ne sera présent à ce colloque. Au PT, c'est l'expectative. « On a reçu, il y a une dizaine de jours, une invitation au téléphone qui a été suivie d'une autre par fax », affirme un dirigeant de ce parti qui avoue qu'il est incapable de dire si la porte-parole du PT, Louisa Hanoune, participera ou non à ce colloque. Une réunion des dirigeants du parti, est prévue pour demain. « Parmi les points inscrits à l'ordre du jour figure la position que doit adopter le parti sur ce colloque », dit-il.

Une certitude, la porte-parole du PT ne sera pas présente le premier jour à Genève. Pour le président de Wafa, Ahmed Taleb Ibrahim, plusieurs tentatives pour joindre son porte-parole ont été vaines.

Contacté à partir d'Alger, un des organisateurs du colloque affirme que le nombre de personnalités politiques qui vont participer sera d'au moins « 12 ». Lesquelles ? Refus poli de notre interlocuteur. Cette rencontre vise à rassembler le maximum de personnalités politiques algériennes pour réfléchir sur la situation algérienne et préconiser des solutions de sortie de crise, s'est-il limité à nous déclarer. Réédition du contrat de Rome ? Notre interlocuteur s'en défend.

« C'est une rencontre scientifique, et le contrat de Rome est toujours valable », nous précise-t-il, avant de prendre congé. Les responsables du FIS annoncés auraient confirmé leur participation à ce colloque qui s'apparente à une réunion du parti dissous avec probablement la participation du premier responsable du « néo-FIS ». Tentative de repositionnement des islamistes ? C'est probable. La venue des ONG internationales et l'échec quasi annoncé de la concorde civile ont relancé la « question algérienne ».

Pour l'opinion publique occidentale, le nombre d'assassinats depuis janvier dernier demeure « extrêmement élevé » et le dénouement de la crise algérienne n'est pas pour demain. A Genève, le sociologue Addi Lahouari préconisera sans aucun doute aux Algériens une « régression féconde ».

Qui est la Hoggar Print S. A. ?

M. Issami

Le Matin du 20 juin 2000

Hoggar Print S.A. est l'organisatrice du colloque à Genève qui a toutes les apparences d'un Sant'Egidio bis.

En fuyant l'Algérie où certains étaient recherchés pour leur implication dans des actions terroristes dès le mois de février 1992, les dirigeants de la djaz'ara se sont, en moins d'une année, regroupés en Suisse, mis à part Anouar Haddam qui a opté pour les Etats-Unis, Ahmed Zaoui pour la Belgique, Saïd Lahlali pour la France et Mohamed Boudjelkha pour la Malaisie.

Ils se sont dispersés à travers la Confédération helvétique où ils ont créé de nombreuses structures, elles-mêmes progressivement intégrées à des réseaux et des connexions de l'islamisme mondial.

Mourad Dhina est à Genève avec Mustapha Brahimi et Abbès Aroua. Ils font jonction avec le Centre islamique des Eaux-Vives, lui-même dirigé par un petit-fils de Hassen El Benna, et créent une association, la Ligue islamique algérienne.

Mustapha Habbès s'installe à Lausanne et crée l'association El Hidjra pour s'occuper de l'accueil et l'assistance des « exilés » du parti intégriste dissous. Thabet Aouel Mohamed est à Bâle. Saïd Lahlali (après expiration de son visa en France) rejoint lui aussi le pays du secret bancaire. Après un séjour à Vetros, il se fixe à Sion où il devient « imam ».

C'est sur cet arrière-fond qu'est créée l'imprimerie Hoggar Print S. A. qui va lancer le journal *La Cause* et publier des ouvrages faits de « témoignages » comme le Livre blanc sur la répression en Algérie ou d'études et analyses comme *L'Algérie en murmure*. Au-delà de la désinformation et de la pure fabulation, ces travaux « scientifiques » se discréditent totalement du fait que pas un seul mot n'est dit sur l'intolérance du parti dissous et encore moins sur ses « milices » qui ont précédé ses terroristes.

L'auteur de *L'Algérie en murmure*, confondant délibérément islam et intégrisme islamiste n'innove en rien par rapport au plus obscur des dirigeants du parti dissous, si ce n'est qu'il s'exprime en langue française.

Cette imprimerie est dirigée par un Suisse qui s'est souvenu qu'il était d'origine algérienne, Rachid Ouchen, une fois que l'ex-FIS a pris pied dans une menuiserie. C'est en effet entre une dégauchisseuse et une scie à ruban que Kamel Kouti a présidé à la « bonne parole » du parti dissous jusqu'à l'arrivée des « grosses cylindrées » de la djaz'ara. Généreusement, il leur a cédé une partie de ses locaux où s'est installée la Hoggar Print S. A.

Comme il fallait s'y attendre, il s'avérera que la Confédération helvétique avait fini par devenir une plaque tournante en matière de trafic au profit des maquis islamistes en Algérie. Une affaire de gros sous et d'acheminement d'armes et de matériel de transmission éclate à la fin de l'année 1994.

Saïd Lahlali est expulsé ou plutôt remis aux autorités françaises du fait qu'il avait entre-temps bénéficié de la nationalité grâce à un certain passé de son père. Entretemps, Mourad Dhina est devenu membre de l'instance exécutive à l'étranger présidée par Rabah Kebir. Il est vice-président de la commission « Secours » dirigée par Kamel Eddine Kharbane. Ce dernier est également membre d'une organisation « humanitaire » basée en Suède et créée par des islamistes algériens en Afghanistan, dont Abdellah Anas qui a rejoint le FIS. Cette même organisation (Human Concern International) a des liens avec l'Islamic International Rescue Organisation dont le principal argentier est Oussama Ben Laden.

C'est fort de ces liens au niveau international que la djaz'ara, à partir de la Suisse, rejoint par des salafistes comme Kharbane et Anas, n'a jamais approuvé la « trêve » de l' AIS ni accepté la dissolution du FIS. Le « colloque » qu'elle organise à Genève ne peut être étranger au « congrès du FIS » auquel elle s'active depuis quelques mois, en droite ligne de la plate-forme du « Conseil de coordination du FIS » qu'elle a créé il y a deux ans.

La cérémonie de fin d'année à l'université de Blida

L'université de Blida a été retenue pour abriter la cérémonie officielle nationale de clôture de la fin de l'année universitaire 1999-2000.

Au programme de cette manifestation qui s'étalera sur trois jours, du 26 au 28 juin, figurent le salon de l'étudiant, le forum de l'amitié, des journées portes ouvertes sur l'université et un tournoi national de football féminin.

Plusieurs ministres et ambassadeurs seront présents à ces festivités estudiantines, selon des sources sûres.

PERSCOOP

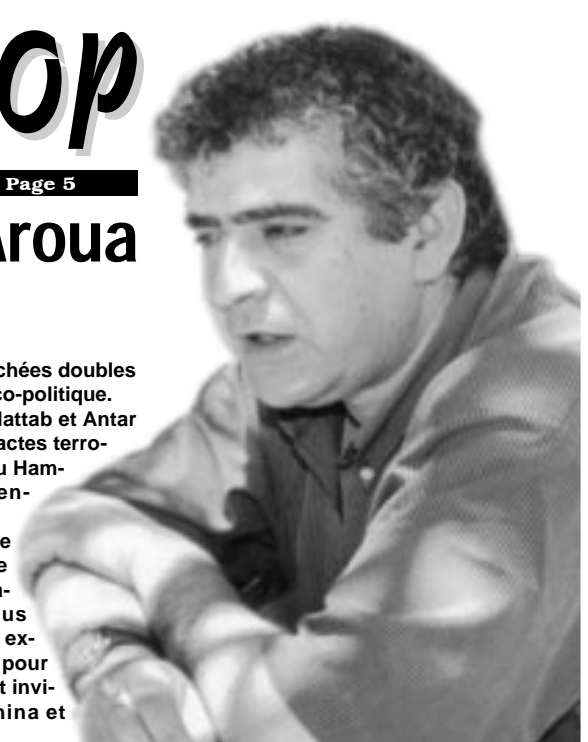
Le Soir d'Algérie - Mardi 20 juin 2000 - Page 5

D'hina et Abbes Aroua à Genève

La nébuleuse islamiste a décidé de mettre les bouchées doubles pour tenter de revenir au devant de la scène médiatico-politique.

En Algérie, il est facile de constater que Hassan Hattab et Antar Zouabri maintiennent la pression en multipliant les actes terroristes. A Londres, Abou Koutada El Falastini et Abou Hamza El Misri ont encore prononcé des fetwas incendiaires.

Le regain d'activité est rehaussé par l'invitation de Donatella Rovero d'Amnesty International à se rendre dans la capitale anglaise. Le Marocain Driss El Yazami de la FIDH, Nacéra Dutour- Yous (SOS Disparus Paris), son frère Nacer Allah Yous (Vérité, Justice) et ex-lieutenant de Ouguenoun Hassène qui se fit passer pour le colonel B. Ali (site MAOL à partir de Londres) sont invités pour les 21 et 22 au colloque de Genève. D'hina et Abbes Aroua seront également de la partie.



La CONGAF à Bentalha

La Coordination des ONG africaines (CONGAF), qui est arrivée samedi à Alger, a consacré sa première journée aux audiences avec les officiels.

Ainsi, dans la matinée, la délégation était reçue au ministère des Affaires étrangères, avant de s'entretenir avec les responsables de l'ONDH. Dans l'après-midi, elle a rencontré les responsables du ministère de la Justice. Aujourd'hui, la délégation se déplacera à Bentalha, où elle s'enquerra de la prise en charge des familles des victimes du terrorisme. Elle aura, notamment, une entrevue avec le professeur Khiani, qui préside une association chargée de la prise en charge des enfants en difficulté.

Durant l'après-midi, elle visitera la Maison de la presse "Tahar Djaout" où elle s'entretiendra avec les représentants de la corporation.



Un colloque pour Saint-Augustin l'Algérien



L'Algérie organisera au mois d'avril prochain un colloque sur Saint-Augustin l'Algérien, pour ne pas dire le Numide.

Or, il se trouve qu'il y a sept villes à travers le monde qui portent le nom de Saint-Augustin. Cela s'appelle de la déposition.

Pourquoi alors ne pas penser plutôt à un jumelage d'une de ces sept villes avec Annaba où Saint-Augustin a été l'évêque pendant 34 ans.



Un été sale pour la capitale ?

Une récente correspondance émanant des services de la Net-Com a été adressée aux 18 communes intramuros de la wilaya d'Alger. Il leur a été signifié que désormais, ces services sont dans l'incapacité d'assumer la prestation, faute de moyens, notamment pour ce qui est de la prise en charge des frais de location de camions et autres bennes tasseuses.

Ceci est quelque peu bizarre, à plus forte raison quand on sait que l'ex-ville d'Alger bénéficie des droits de taxes sur l'assainissement qui, en principe, sont largement à même de couvrir ce genre de frais.

Le retour de Bouteflika



Melouah

Le conseil du... ministre



A l'instar de toutes les associations sportives du pays, le SR Annaba s'est noyé dans les problèmes financiers avant de trouver une solution sur un conseil de l'ex-ministre de la Jeunesse et des Sports.

Ayant pris connaissance du problème lors de son passage à Annaba, ce dernier a proposé au SRA de se "fondre" dans l'autre association de la ville qu'est Hamra Annaba.

Depuis cette fusion — une sorte de "deux en un" —, le remède a viré au poison. Les conseillers n'ont jamais été les payeurs...

Leurre

Ghania Khelifi

Liberté du 20 juin 2000

Ici les islamistes "légaux" ne savent plus à quelle constante nationale se vouer pour regagner un peu de crédibilité.

À Genève, aujourd'hui, se tiendra un bien étrange conclave de spectres politiques qui n'arrivent même plus à faire peur aux enfants. Une rencontre en quelque sorte de vétérans fatigués où chacun ressassera les batailles perdues. Un tour de table juste pour redonner au fait sa juste dimension. D'abord, un FIS disqualifié par l'Histoire et les hommes, dépouillé de son aile armée ne survivant plus que par la grâce d'inconsistant communiqué et d'un site Internet. Son voisin direct, un groupement de personnes qui tentent de réincarner le FIS et qui s'étonnent de ne point être agréé par l'État algérien. Et puis les autres s'accrochant désespérément au thème, très à la mode, des droits de l'homme alors qu'Alger est devenue le point de rendez-vous de toutes les ONG humanitaires. C'est dire que le créneau est déjà très peuplé et largement exploité. Il est vrai que pour leurrer sa propre base en Algérie, ou ce qu'il en reste, il est impératif de se livrer à quelques opérations médiatiques. Ceux qui font le déplacement à Genève ne sont d'ailleurs pas les seuls à rechercher un radeau auquel s'accrocher. Ici les islamistes "légaux" ne savent plus à quelle constante nationale se vouer pour regagner un peu de crédibilité. Cruelle position que la leur, il faut bien le reconnaître. Un pied dans les institutions de la République, un autre dans l'opposition, ils sont à présent piégés par leur duplicité, ou ce qu'ils appelaient les ruses politiques. Étonnant tout de même que ces personnalités croient encore que les Algériens assimilent la réhabilitation de l'option islamiste à la sortie de crise. Mais s'agit-il à Genève de s'intéresser au bonheur des Algériens ?

Contestation de la politique de Bouteflika L'agitation des islamistes

Saïd Rabia

Liberté du 20 juin 2000

Si certains s'érigent en défenseurs des constantes nationales, d'autres explorent le canevas des droits de l'homme.

Le net recul de l'activité terroriste ne sonne pas forcément le glas de l'islamisme politique, bien que le prêche islamiste ne résonne plus de la même manière dans les sociétés qu'au début des années 90.

Si, grâce à la loi régissant les partis, le discours intégriste n'est plus de mise sur la scène politique, ses vecteurs ont vite fait de trouver des palliatifs pour assurer leur survie quand ils ne tentent pas de revenir en force. Ainsi, certains se rabattent sur les sacro-saintes constantes nationales et d'autres explorent le créneau des droits de l'homme.

Nahnah, après "l'islam est la solution", s'érige en donneur de leçon sur le patriotisme en multipliant ses sorties pour s'attaquer au Président de la République qu'il a soutenu depuis la campagne électorale des présidentielles de 1999. Ce que le chef islamiste retient des apparitions publiques de Abdelaziz Bouteflika, c'est bien l'usage de la langue française qui, selon lui, est "une menace" pour l'arabe et aussi, l'option stratégique de la politique extérieure de l'Algérie.

Ce que le leader du MSP reproche, insidieusement, au Président, ce sont les orientations modernistes, notamment, concernant la refonte du système éducatif.

Abdallah Djaballah du mouvement Islah, se prête au même exercice, avec quelques retouches de style. Lui qui appelait dans le temps, à l'application de la chari'a, songeant à l'instauration d'une république islamiste, passe de l'offensive de la "sahoua" à la défense des valeurs arabo-islamiques.

Pour lui, ce sont les francophones et les éradicateurs qui sont responsables de la crise algérienne.

Dans une rencontre qu'il a organisée récemment, Djaballah disait que ces valeurs étaient "en danger" et ce, en s'en prenant à la composition de la Commission nationale de réforme de l'école.

C'est depuis, que le chef islamiste martèle, souvent, que les responsables de la crise sont "les décideurs de l'ombre". Il n'a pas hésité à l'occasion de toutes ses sorties médiatiques de revendiquer la libération des responsables du parti dissous et l'amnistie générale aux terroristes. Et à chaque fois, le responsable du MRN brandit l'alibi des droits de l'homme. C'est ce qu'ont fait ses cosignataires du "contrat de Rome", en janvier 1995, dont la plupart sont conviés, à partir de demain, à une rencontre sur l'Algérie. Ce colloque organisé à Genève par les éditions Hoggar et le Centre des études maghrébines, intitulé "Dimensions réelles de la crise algérienne", tente de rassembler tous les défenseurs de l'ex-FIS, à leur tête, un de ses membres dirigeants, Mourad Dhina, qui vit dans la capitale

helvétique. Cette rencontre qui regroupe plutôt les défenseurs de l'islamisme politique que les droits de l'homme au sens humain du concept, est une autre occasion inespérée pour les dirigeants de l'ex-FIS d'écumer certaines capitales de l'Occident qui tentent, après le passage de quelques ONG à Alger, de donner un nouveau souffle à leur "cause". Même Ahmed Taleb-Ibrahimi est invité à ce colloque qu'on présente comme étant "scientifique".

L'initiateur du recyclage du parti dissous à travers Wafa, parti sans agrément, explore tous les moyens pour rassembler autour de lui "les victimes du système", les résidus de la base militante du parti dissous. Et les tribunes les plus indiquées pour lui ce sont ce type de colloque et les ONG.

Un communiqué rendu public, avant-hier, par le bureau national de Wafa, parle "d'intensification des actions sur le terrain, conformément aux décisions de la session extraordinaire du conseil central, relatives à l'adaptation de l'action du mouvement à la nouvelle situation engendrée par la persistance du Pouvoir à violer la Constitution et les lois de la République dans ses relations avec Wafa". C'est ce que tentent de faire les islamistes à travers toutes leurs actions.

**CHEZ VOUS !
LE BOUQUET
CANAL+ HORIZONS
EN NUMERIQUE**

ABONNEZ-VOUS !
TEL : (02) 59 00 40
(02) 59 00 99



الخبر
EL KHABAR

LA GRECE

Pour tous avec **DAM TOURS**

02 Semaines, Bille, Transfert,
Hébergement, Excursion, Demi Pension,
Croisières...etc selon le choix du client.

Prix Choc: à partir de **39000 DA**
(Selon la Saison et les départs)

Informations et Inscriptions

Dam Tours
02/74.84.34 - 74.31.73 - 67.14.05

الأربعاء، 21 جوان 2000 الموافق لـ 18 ربيع الأول 1421 هـ / السنة التاسعة / عدد 2893

الجنرال بن يلس على خطى مهري، آيت أحمد وطالب الإبراهيمي

فشل ندوة الجزائر في جنيف

بعد امتناع عبد الحميد مهري وآيت أحمد عن المشاركة في ندوة جنيف، التي من المنتظر ان ينظمها اليوم جمع من النشطاء السابقين في الفيس المحل والجزارة في أوروبا، بمساعدة عبد الحميد الإبراهيمي الوزير الأول في عهد الشاذلي المزاح مع أحداث أكتوبر، كشف الجنرال المتقاعد رشيد بن يلس لـ "الخبر" انه لن يشارك في الندوة ويرفض ان يكون طرفا في "سات ايجيديو ثانية". كما كشفت مصادر أخرى ان أحمد طالب الإبراهيمي هو الآخر لن يشارك مثله مثل عبد الله جاب الله رئيس حركة الإصلاح وباستثناء لويزة حنون وعلي يحيى عبد النور رئيس رابطة حقوق الإنسان، قرر المدعوون الى ندوة "البعاد الأزمة الجزائرية" عدم تلبية الدعوة. ص 3

3 الخبر

بن يلس على خطى مهري، آيت أحمد والإبراهيمي فشل ندوة الجزائر في جنيف

تضاهت حفوف مشاركة احزاب وشخصيات جزائرية مقيمة بالجزائر في الندوة التي من المنتظر ان ينظمها اليوم، في جنيف، جمع من النشطاء السابقين للفيس المحل والجزارة والعجيا في أوروبا بقيادة مراد دهيبة وعروة عباس.

● بعد عبد الحميد مهري الأمين السابق للافلان وآيت أحمد زعيم الافافاس وأحمد طالب الإبراهيمي، وزير الخارجية السابق في عهد الشاذلي بن جديد، وعبد الله جاب الله رئيس حركة الإصلاح الوطني الذين رفضوا تلبية الدعوة التي وجهت لهم لحضور الندوة، نفى عبد القادر بوخشم، أحد مسؤولي الفيس المحل، ان تكون علاقة لهذه الأخيرة بالنشوة المذكورة التي وضع لها منظموها عنوان "البعاد الأزمة في الجزائر"، ودعوا إليها إضافة الى هؤلاء الرافضين، علي يحيى عبد النور رئيس الرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان في الجزائر وعبد الحميد الإبراهيمي وزير ورئيس حكومة سابق ولويزة حنون، وبخصوص هذه الأخيرة ذكر لنا جودي عضو قيادة الحزب ان لويزة حنون ستحضر الندوة وستنظره قائلا حتى وان لم تجتمع قيادة الحزب للبت في المشاركة وستجتمع اليوم لهذا الغرض.

ويضيف جودي ان الحزب سيقول رايه في هذه الندوة ويمثل هذا الرأي في ضرورة إيجاد حل جزائري بين الجزائريين وداخل الجزائر على حد قوله وإجمالا، حسبما يضيف، فان حزب العمال يعمل للوصول الى حل سياسي وطني للأزمة في الجزائر. مقابل هذا "السنفور" الجزائري باستثناء، مشاركة المرحوم المعروف محمد حربي وعدي الهوارى أستاذ علم الاجتماع بجامعة ليون وصاحب أطروحة "التفكير الخصب" (التي دعا صاحبها الى ترك الفيس المحل بتولي السلطة حتى تتعمق التناقضات وهو ما يمكن، في نظره، من إزهااد وعي المجتمع) والهادي شليبي أستاذ قانون بجامعة ستراسبورغ وصاحب كتاب "الصحافة الجزائرية فوق الشبهات" الذي اتهم فيه الصحافة المستقلة بأنها ذيل للسلطة، إضافة الى هؤلاء كان مراد دهيبة أحد ممثلي الجزائر التي حاولت السيطرة

لست مع سانت ايجيديو ثانية

● في اتصالنا معه، أكد الجنرال المتقاعد رشيد بن يلس لـ "الخبر" انه لن يشارك في ندوة جنيف حول الأزمة الجزائرية المتوقعة اليوم وغدا، ويرد عدم المشاركة لاسباب غير سياسية لان الندوة، حسب نظره، هي ذات طابع علمي محض، ويضيف ان عبد الحميد الإبراهيمي الذي اتصل به من لندن، أكد له ان من سيشاركون فيها هم من الجامعيين والمثقفين. وينفي الجنرال المتقاعد رشيد بن يلس ان يكون على علم بمشاركة دهيبة في هذه الندوة. من جهة ثانية، يرى رشيد بن يلس اذا ما سعت هذه الندوة نحو سانت ايجيديو ثانية، فإنه لن يكون مزكيا أو مؤيدا لشل هذا المسمى، حيث يشدد قائلا

عاصم
وتترافق مساعي الجزائر هذه بدعم ومباركة من اطراف إسلاموية أجنبية مثل أبو قتادة الفلسطيني صاحب فتوى "قتل النسران والاطفال" وأبو حمزة المصري أحد أئمة الجيا المقيم هو الآخر في لندن (وهذا للوصول الى إعادة تنظيم بقايا الجيا وجماعة خطاب اللتين شدتنا من عملياتهما الاجرامية في حق المواطنين في الايام الاخيرة) والأدعاء بفشل كل الحلول المطبقة لمكافحة الارهاب، وهو ما يعني العودة الى البحث عن "حل سياسي" يشترك فيه الحزب المسؤول الأكبر عن المأساة الجزائرية. من جهة أخرى، لوردت وكالة الأنباء الفرنسية، نقلا عن بيان أصدره مراد دهيبة أحد نشطاء الجزائر ومنظمي الندوة، ان قوات الأمن لوقفت يدهم الاحد الماضي عبد الحميد بلحاج شقيق علي بلحاج، دون تقديم خلفيات هذا التوقيف.

**Colloque de Genève, alors que plusieurs personnalités déclinent l'invitation
Louisa Hanoune menacée**

Djamel B.

Le Matin du 21 juin 2000

Louisa Hanoune, la porte-parole du Parti des travailleurs (PT), qui aurait reçu des « appels de menaces » sera à Genève aujourd'hui pour participer au colloque sur « Les dimensions de la crise algérienne ». Une décision qui serait à l'origine, selon la direction de ce parti, des « appels de menaces » dont l'une viendrait d'une organisation dénommée 5 Mai 1978 Houari Boumediène.

La porte-parole du PT qui rappelle, dans un communiqué du secrétariat politique rendu public hier, que ses « positions ne sont pas à géométrie variable » et que son parti continuera à rechercher une « solution durable à la crise algérienne », affirme qu'elle participera au colloque qu'organisent depuis hier dans cette ville, conjointement, les éditions Hoggar et The Center for Maghreb Studies. Louisa Hanoune précise qu'elle participera à ce colloque pour exprimer, le 22 juin, les positions du parti en toute clarté « tout comme, elle, l'a fait à Rome en 1995 et partout ailleurs où (elle) a été invitée ». Elle insiste, dans son communiqué, sur « l'urgence d'une solution nationale algérienne » et sur la nécessité pour les Algériens de « prendre leurs responsabilités pour sortir le pays de l'impasse ». Louisa Hanoune, qui affirme dans son communiqué qu'« aujourd'hui plus que par le passé, et devant les dangers qui pèsent lourdement sur le devenir du pays », revient sur la nécessité d'un congrès national qui permettrait la réunion « des conditions politiques à même de faire cesser la violence ».

Des personnalités algériennes annoncées à ce colloque, la majorité aurait décliné l'invitation. Le FFS, par la voix de son premier secrétaire national, s'est interrogé, mardi dernier, sur les « objectifs » de ce colloque et a affirmé que son parti n'est pas là pour « remettre qui que ce soit sur selle ». Entre les deux partis, le courant ne passe plus. Particulièrement depuis que le parti dissous a reproché au FFS dans une lettre ouverte son « opportunisme et surtout son opposition à l'amnistie des terroristes ». Mehri, l'ex-secrétaire général du FLN, Ahmed Taleb Ibrahim, le président de Wafa, un parti islamiste non agréé mais qui active sur le terrain politique, et Benyellès, un général à la retraite, auraient, eux aussi, décliné l'invitation. Le colloque qui visait initialement, selon un des organisateurs contactés par *Le Matin* (voir l'édition du mardi 30 juin 2000), à « rassembler le maximum de personnalités politiques pour réfléchir sur la situation algérienne semble avoir échoué. Des « douze personnalités de différentes sensibilités attendues », seuls la porte-parole du PT, Ali Yahia Abdenour, le président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), et Abdelhamid Brahimi, l'ancien Premier ministre, auraient confirmé leur participation à ce colloque aux côtés de plusieurs dirigeants du parti de Abassi Madani. Des responsables algériens assimilent cette rencontre à un « congrès du FIS dissous ».

La Hoggar Print S. A. serait une des structures qu'animent des anciens dirigeants du FIS dissous (voir *Le Matin*, édition du 20 juin 2000) et le centre de réflexion londonien serait dirigé par l'ex-Chef de gouvernement algérien Abdelhamid Brahimi et le dirigeant islamiste tunisien Rachid Ghennouchi.

Genève accueille un colloque sur « la crise algérienne » Le Contrat de Rome à l'épreuve de la Concorde civile

Djamel Amrouche

Le Quotidien d'Oran du 21 juin 2000

Ben Bella, Belkhadem, Boukhemkhem, Djaballah, Aït Ahmed, Taleb Ibrahim, et à coup sûr Mehri, ne prendront pas part, aujourd'hui, aux travaux du colloque sur les « dimensions de la crise algérienne », initié par les Editions Hoggar et le Centre britannique pour les études du Maghreb (présidé par Abdelhamid Brahimi).

La raison à cela est que certains n'ont pas été sollicités, quand d'autres ont tout simplement décliné l'invitation.

D'autre part, cette rencontre, qui se veut « scientifique », verra tout de même la participation de Me Ali Yahia Abdenour, président de la LADDH, et de Louisa Hanoun, porte-parole du Parti des travailleurs. De même que nombre de dirigeants de l'ex-FIS, établis en Europe, dont M. Dhina, un des responsables de la coordination du parti dissous à l'étranger. En outre, des universitaires, parmi lesquels on peut citer Mohamed Harbi, Lahouari Addi, El-Hadi Chalabi, et même certains chercheurs étrangers, dont François Burgat, participeront aux débats aux côtés d'autres anciens responsables politiques, tels que l'ancien Premier ministre sous Chadli, M. Abdelhamid Brahimi, auteur d'un ouvrage édité par Hoggar, et M. Zitout, ancien diplomate à l'ambassade d'Algérie en Lybie.

Au vu de la visite de ces personnalités et de leur « profil » politique, tout porte à penser, comme l'ont souligné nombre d'observateurs, qu'il s'agit là d'un « Sant'Egidio bis ». Une sorte de remake du Contrat de Rome, avec pour objectif, cela va de soi, une réhabilitation à la fois politique et organique de l'ex-FIS.

En effet, il y a à peine trois mois, M. A. Zaoui et M. Dhina, deux responsables du très djaz'ariste conseil de coordination du FIS à l'étranger, avaient appelé à la tenue d'un congrès extraordinaire devant regrouper tous les membres dirigeants du parti dissous. L'objectif de cette initiative, on s'en souvient, était de réorganiser les structures du parti dissous, en vue de préparer son retour sur la scène politique nationale. Cet objectif, selon les initiateurs de ce congrès, qui n'a pas eu lieu, était subordonné par la satisfaction de deux conditions : la libération inconditionnelle des chouyoukh et la dénonciation de « la capitulation de l'AIS », en fait de la trêve du 1er octobre 1997 et des accords conclus entre Madani Mezrag et le pouvoir. Représentatifs d'une fraction du FIS dissous, Zaoui, Dhina, ralliés par Djeddi et certains proches compagnons du défunt Hachani, ne pouvait pas réussir manifestement le défi qu'ils s'étaient lancé, à savoir regrouper l'ensemble de la nébuleuse de l'islamisme radical. A ce handicap majeur, il faudra ajouter le refus catégorique des pouvoirs publics de permettre un retour de l'ex-FIS, sous quelque forme – ou sigle – que ce soit. M. Zerhouni, le ministre de l'intérieur, lui-même, n'a-t-il pas déclaré, récemment, à l'intention de Wafa de Taleb Ibrahim, qu'« il ne signerait pas le retour d'un FIS bis » ?

Last but not least, l'évolution politique, depuis l'arrivée au pouvoir de Bouteflika, a, par ailleurs, accéléré le fractionnement de l'ex-groupe de Rome, M. Mehri, Belkhadem et particulièrement Ben Bella ne cachant plus leur sympathie pour la démarche du chef de

l'Etat fraîchement élu. C'est dire la marge de manœuvre, pour le moins étroite, des forces et autres personnalités restées fidèles au Contrat de Rome. Pour inverser la tendance, en fait inverser les rapports de force, ce groupe s'ouvre sur la « société civile » en sollicitant directement des intellectuels acquis à leur démarche et, parallèlement, saisit l'opportunité des dernières missions des ONG en Algérie, lesquelles n'ont pas manqué de mentionner le caractère peu transparent des accords « AIS-ANP » et leur corollaire, la loi portant concorde civile et la grâce amnistiante. Enfin, ce groupe tente de se rapprocher davantage de Ahmed Taleb Ibrahimi, personnalité « aujourd'hui légitimée » par le refus explicite des pouvoirs publics de légaliser sa formation politique, Wafa.

Ce branle-bas politique explique-t-il la tension entre la présidence de la République et le leader du FFS, ce dernier étant accusé, certes implicitement, d'exploiter sa « légitimité historique » à des fins de recomposition politique nationale ?

On le saura très prochainement. En tout état de cause, une chose est sûre : si les initiateurs de ce colloque ont tenu à revêtir cette rencontre d'un caractère « scientifique », c'est qu'ils craignent de voir leur action aboutir à un échec...

**« Colloque de Genève sans le FFS »
Un refus qui en dit long ?**

Farid D.

Le Siècle du 21 juin 2000

En attendant la décision du Parti des travailleurs aujourd'hui quant à sa participation ou non au « colloque » de Genève, parrainé par les éditions Hoggar, il est à enregistrer le refus pour le moins significatif du FFS d'y prendre part.

D'emblée, il est à soulever cette remarque relative à la position du parti d'Aït-Ahmed, et qui consiste en la promptitude de cet acteur pivot du conclave romain de 1995 à douter des intentions réelles dont se réclame le colloque. En effet, l'objectif annoncé des initiateurs de cette rencontre – à caractère scientifique selon eux, devant débattre des « dimensions réelles de la crise algérienne » – est tenu en suspicion par le FFS, qui s'interroge si derrière l'initiative ne se cachait pas quelque autre dessein orchestré par d'occultes commanditaires.

Même s'il est exclu de conférer, pour l'heure, à la déclaration du FFS plus de sens qu'elle n'en contient, serait-il exagéré, cependant, de lier sa position aux récents développements de la scène politique, et notamment des péripéties politico-organiques du plus vieux parti d'opposition ?

Des interrogations à poser, d'autant plus pertinentes, s'il en est, qu'à la rencontre de Genève, « apolitique » qui plus est, prennent part d'éminentes personnalités du champ politique et intellectuel – ceux connus jusque-là du moins – et dont les affinités politiques avec le FFS sont de notoriété publique. A ce propos, citons M. Lahouari Addi, pressenti en tant que représentant de la « société civile » au sein des structures dirigeantes du FFS, issues de son congrès. Le parti de Aït-Ahmed, sorti « indemne » d'un laborieux congrès qui lui a valu des controverses à nulle autre pareille, se refuse-t-il à quelque autre aventure onéreuse – au moins pour l'instant – au moment où il tente le difficile pari de faire oublier « l'affront » qu'il a subi de la part de la dissidence des huit ?

Une prudence à observer d'autant plus de rigueur, qu'il fait actuellement les frais du courroux présidentiel, Bouteflika n'ayant pas été de main morte à l'endroit d'Aït-Ahmed à Oran et lors de son périple en France, l'accusant sans le citer de mettre à profit sa stature d'historique en vue d'une campagne de dénigrement envers l'Algérie.

Au fait des « capacités de nuisances » des autorités à l'endroit de leurs détracteurs – le cas de Wafa n'en est qu'une preuve parmi d'autres –, Aït-Ahmed aurait plaidé pour une attitude raisonnable, le temps que la tempête passe. A moins que certains des observateurs ayant suivi l'évolution du parti d'Aït-Ahmed et analysé les résultats de son dernier congrès aient quelque raison d'en déduire un « changement de cap » politique du FFS, dans « le sens d'un recentrage progressif » de sa ligne en défaveur de ses alliés traditionnels.

A voir...

Le coup du siècle Dhina-myte

Salim Djaffer
Le Siècle du 21 juin 2000

La communauté de Sant'Egidio que l'on dit proche de l'aile catholique de la CIA organise un conclave flou à forte pilosité chapeauté par le peu recommandable Dhina, réfugié en Suisse et marchand d'armes pour le FIS à l'occasion. Pour que le FFS en arrive à décliner l'invitation, c'est que vraiment la messe de Genève risque d'être bien noire. Même le PT, si prompt à prendre part aux conférences sur l'Algérie d'où qu'elles viennent, hésite... Pour l'instant, l'ordre du jour de la rencontre n'a pas été clairement défini, péché originel de l'islamisme qui cultive le flou par essence. Quelques invités de marque auraient déjà donné leur accord parmi lesquels le vénérable Ali Yahia Abdenour, constant dans son combat contre la police politique qui ne l'a pas ménagé et son corollaire la torture et le non respect des droits de l'homme, Addi Lahouari qui aime la répression féconde mais de très loin et El Hadi Chalabi qui n'aime pas la presse instrumentalisée de très près. Coïncidence étrange, le conglomérat intervient après la visite de Bouteflika à Paris et les menaces du GIA sur l'Euro. Le GIA aime des balles mais déteste le foot.

Des décideurs algériens aiment le foot et les balles mais n'aiment pas Bouteflika...

Tout cela est bien complexes.

Bulletin d'information sur l'Algérie

Commission Socialiste de Solidarité Internationale
Genève, le 23 juin 2000

Le Parti des Travailleurs a fait état dans un communiqué de menaces répétées contre sa porte-parole, Louisa Hanoune, en relation directe avec le colloque sur "les dimensions réelles de la crise algérienne", organisé à Genève par les éditions Hoggar (proches du CC-FIS d'Ahmed Zaoui), les 21 et 22 juin, colloque auquel Louisa Hanoune a participé, aux côtés notamment d'Ali Yahia Abdenmour, du porte-parole du Comité de coordination du FIS, Mourad Dhina, de Mohammed Harbi, d'Abdelhamid Brahimi et de Rachid Mesli. Plusieurs personnalités ou représentants de forces politiques algériennes, dont le FFS, invités au colloque, ont décliné l'invitation. Le Premier secrétaire du FFS s'est interrogé sur les objectifs du colloque genevois, et a déclaré que son parti n'entendait pas aider à "remettre qui que ce soit en selle". Egalement invités, l'ancien secrétaire général du FLN, Mehri, le président de Wafa, Ahmed Taleb Ibrahim, et le général à la retraite Benyellès, auraient eux aussi décliné l'invitation.

Au terme du colloque, plusieurs de ses participants (L. Addi, A. Ali Yahia, A. Aroua, A. Brahimi, M. Harbi, R. Mesli, A. Rouadja, F. Talahite, H. Zehouane, H. Chalabi), mais non Louisa Hanoune, ont signé une déclaration appelant "à l'abandon de l'unanimité de façade et de la diabolisation mutuelle de l'adversaire, et de leur corollaire, la gestion clientéliste et policière du champ politique", pour "rétablir le dialogue entre algériens et construire une véritable réconciliation nationale" et assumer "le devoir de mémoire, de vérité et de justice". La déclaration dénonce "la privatisation des institutions et (leur) détournement" et affirme que "la sortie de crise est encore possible pour peu qu'un consensus entre toutes les sensibilités politiques sans exclusion aucune" (FIS compris, donc) "se dessine autour de quatre grands principes non négociables : respect de l'alternance électorale, liberté de la presse, autonomie de la justice, égalité juridique effective des citoyens sans discrimination aucune".

يومية اليوم، 24 جوان 2000

ندوة جنيف حول الأزمة في الجزائر.. منبر «الفيس» المحل

ملف المفقودين وإعطاء فرصة للتحقيق الدولي فيما جرى في الجزائر. وحول هذه النقطة قالت لوزية حنون، أنها تعارض كل من يدعو إلى التدخل الدولي في الجزائر، معتبرة أن التدخل الدولي في الجزائر مس بالسيادة الوطنية. وذكرت بالتدخل الدولي في الصومال وكوسوفو، مشيرة إلى الآثار السلبية لمثل هذه التدخلات. الموقعون على إعلان جنيف أكدوا أن الخروج من الأزمة ممكن، شريطة أن تعطى لكل الحساسيات السياسية فرصة الرجوع إلى الشرعية (الفيس)، إحترام التداول على السلطة، حرية الصحافة، استقلالية القضاء والتساوي القانوني الفعلي لكل المواطنين. هذا الملتقى يعقد أسبوعاً قبل ملتقى "كرانس مونتانا" المنتظر تنظيمه ما بين 28 و02 جويلية، حيث ستعرض الجزائر تقييمها للسلام وإمكاناتها الاقتصادية. الملاحظ هو أن ملتقى جنيف يحاول تقديم حوصلة سلبية للأوضاع في الجزائر... لكن أمام جمع بسيط من الحضور.. وذلك دليل آخر على أن الجزائر قد تغيرت...
جنيف: س.أح

الذي يتخذ من جنيف مقراً له، والذي يبحث عن إشراك محتمل له في الحياة السياسية في الجزائر. من جهة أخرى يمثل اجتماع جنيف بالنسبة للجبهة الإنقاذ المحظورة، صيغة للإنغماس في النقاش من خلال تطوير الخطوط العامة لسياستها. وقد اعترف دهبينة عن المجلس التنسيقي في مداخلة أمام المحاضرين، بسلبيات سياسة المصالحة في المجتمع، وبنقائص الحزب المحل وقال إن الحزب حالياً يبحث عن وسائل اتصال أحسن. والواقع أن ملتقى جنيف كان مخططاً لمنح منبر للحزب المحل لطرح تصوره الجديد عن الأزمة، وقد دعا دهبينة إلى عقد مؤتمر وطني للسلام حيث تشارك فيه كل الأحزاب، وتشكيل مجلس تأسيسي، كما وزع ممثل الفيس رسالة كان قد أرسلها علي بن حاج إلى رئيس الجمهورية في جويلية 99. وأعلن المشاركون في البيان الختامي للندوة، أن البلاد ما تزال مسرحاً لأعمال العنف، وأن الوثام المدني قد فشل بالنظر إلى عدد الموتى المصرح بهم يومياً في الصحافة الوطنية، وقد دعا المشاركون رئيس الجمهورية لفتح الحوار السياسي. كما دعوا العسكريين إلى ترك السلطة الفعلية إلى المجتمع المدني، فتح

قدر المشاركون في ملتقى جنيف حول الأزمة الحقيقية في الجزائر، أن مشاكل المجتمع تفاقمت بشكل معتبر منذ مجيء بوتفليقة إلى الحكم، وتبين أن الملتقى يخفى بشكل مفضوح هدفه الحقيقي، وهو إظهار الفيس المحل من جديد ليأخذ مكانه في النقاش السياسي الجاري في الجزائر. فبمبادرة من دار نشر الهفهار ومركز الدراسات المغاربية بلندن، اجتمع المحاضرون في جنيف خلال هذا الشهر جوان 2000، لتبادل الآراء حول التطورات الحاصلة في مجال الديمقراطية في الجزائر، وتقييم حصيلة الأزمة وأفاق السلم في البلاد، بعد خمس سنوات على توقيع عقد روما، وعشر سنوات منذ أن أوقف المسار الانتخابي. هذا الاجتماع الذي لم يستقطب مشاركين كثيرين، حيث حضر ما لا يزيد عن مائة مشارك، تنقلوا إلى جنيف للإستماع على مدار يومين، إلى مداخلات لوزية حنون من حزب العمال، وممثل الجبهة الإسلامية للإنقاذ المحلة مراد دهبينة، إلى جانب متدخلين آخرين. وشكلت المشاركة الإستثنائية للحزب المحل، فرصة متميزة لوضع حصيلة عن الأزمة الجزائرية، ووضع الحزب الذي يتهيكل مجدداً بفضل مجلسه التنسيقي

Colloque de Genève sur l'Algérie Une participation insignifiante

Par Tahar Houchi
El Watan du 24 juin 2000

Le Center For Maghreb Studies de Londres, dirigé par l'ex-Premier ministre Abdelhamid Brahimi et la maison d'édition Hoggar, basée à Genève et publiant essentiellement des livres proches des thèses des réconciliateurs, ont organisé à l'université de Genève (Uni-Mail) un colloque de deux jours sur "Les dimensions réelles de la crise algérienne". Pour des raisons qualifiées d'objectives, le parti de Hocine Aït Ahmed, Abdelhamid Mehri, Ahmed Taleb Ibrahim, le sociologue François Burgat, l'écrivain Pierre Guillard, le général Rachid Benyellès et d'autres intervenants attendus n'ont pas pu répondre à l'appel des organisateurs. Par contre, Louisa Hanoun était présente mais elle a surpris les participants en allant à l'encontre des thèses développées par les organisateurs. Au cours de la première journée consacrée à un débat académique, on note la faible participation du public composé de nationaux et d'étrangers, qui s'est déplacé, ce premier jour de l'été, pour écouter des universitaires et chercheurs venus de différents horizons Londres, Paris, Rome, Lyon. Pour exposer les résultats de leurs recherches en un laps de temps de quinze minutes. Juste après l'ouverture du colloque par son président, maître Ali Yahia Abdenour, c'est le politologue Ahmed Rouadja qui a pris la parole. A travers une analyse comparative des Constitutions britannique, israélienne et algérienne, il a essayé de montrer les carences démocratiques du système politique algérien. Le sociologue Lahouari Addi, de son côté, s'est intéressé aux fondements idéologiques de l'Etat algérien pendant que le maître Hocine Zenouane a apporté un éclairage sur la dégradation de la situation des droits de l'homme en Algérie. Pour sa part, le juriste Chalabi El Hadi a fait un bref résumé de son dernier livre "La presse algérienne au-delà de tout soupçon", alors que l'économiste Fatiha Talahit a dressé un tableau de l'économie algérienne à l'ère de la mondialisation frénétique, et Jean Spielman, député du parti des travailleurs suisses, s'est efforcé de montrer le rôle qu'a joué la Suisse dans l'évolution du problème algérien. Enfin Rachid Ben Aïssa "le dernier islamiste marxiste", selon ses dires, tout en piétinant largement sur le temps qui lui a été imparti (45 au lieu de 15 minutes), sous le regard impuissant du président, s'est lancé dans un discours aussi internationaliste, démagogique qu'inquisiteur envers l'Occident. D'ailleurs, cette intervention a fait réagir spontanément l'historien Mohamed Harbi, dont la communication était prévue le lendemain pour dénoncer la manipulation. "Je suis là pour parler des dimensions réelles de la crise algérienne et je refuse souverainement de cautionner les digressions, les diversions et dépréciations de l'Occident", tout en menaçant de claquer la porte au cas où cela continue. Cette réaction a donné un autre tournant au colloque vu que la plupart des chercheurs, à savoir F. Talahit, H. Addi, Chalabi. ont harmonisé leurs positions avec celle de Harbi en proposant justement de rester dans des normes académiques. C'est vers minuit que les participants ont quitté l'auditoire Alex Jacquard.

Algérie : Colloque de Genève Sortir de la crise sans exclusion

Philippe Dumartheray
24 Heures (Lausanne) du 24-25 juin 2000

Hommes politiques, défenseurs des droits de l'homme et universitaires algériens publient une déclaration. A la clé, quatre grands principes non négociables. Le pouvoir aux abonnés absents. La presse algérienne tire à boulets rouges.

L'élection du président Bouteflika avait suscité quelques espoirs. Une année et deux mois après son avènement, l'heure est à nouveau à la désillusion. La violence, attribuée à tort ou à raison aux seuls islamistes, est loin de s'éteindre. La situation économique, malgré l'envolée du prix du pétrole, s'est également détériorée. Quant au pouvoir réel, il semble plus que jamais entre les mains des généraux, les véritables maîtres du pays. En témoigne cette campagne de presse dirigée contre le président Bouteflika qui n'aurait jamais été possible sans l'aval de très hauts dirigeants. Bref, la situation en Algérie apparaît comme toujours bloquée.

Face à cette situation, des hommes politiques, des chercheurs universitaires et des défenseurs algériens des droits de l'homme ont décidé de relever le gant. A cet effet, ils se sont réunis mercredi et jeudi à Genève dans le cadre d'un colloque destiné à baliser les portes de sortie de la crise algérienne. Organisée conjointement par The Centre for Maghreb Studies présidé par l'ancien premier ministre Abdelhamid Brahim et les Editions du Hoggar, cette réunion a donné le jour à une déclaration, véritable point de convergence de toutes les idées brassées deux jours durant dans la ville de Calvin. Cette rencontre de Genève s'est en fait inscrite dans le prolongement de celle qui avait eu lieu en janvier 1995 à Rome. A l'époque, les principaux partis d'opposition algériens, dont le FLN, le Front islamique du salut et le FFS d'Aït Ahmed avaient proposé au pouvoir un « contrat national » dans le but de l'obliger à établir un véritable dialogue. En vain, faut-il le préciser.

Malgré leurs sensibilités politiques différentes, les hommes et les femmes présents à Genève ont mis le doigt sur le problème majeur que connaît l'Algérie. « L'Etat est aujourd'hui soumis à l'emprise de la hiérarchie militaire qui monopolise les leviers de l'autorité, ce qui empêche l'Algérie d'être un Etat de droit et ce qui entrave la transition démocratique. »

Ce constat posé, la déclaration demande tout naturellement que les institutions de l'Etat deviennent le seul vecteur de l'autorité incarné par un pouvoir civil issu d'élections fiables et internationalement reconnues.

Tout cela ne sera bien sûr pas possible sans un consensus entre toutes les sensibilités politiques. Sans exclusion. Dans ce contexte, la déclaration esquisse quatre principes qui devraient permettre de sortir de la crise : le respect de l'alternance électorale, la liberté de la presse, l'autonomie de la justice, et l'égalité juridique des citoyens.

On n'en est hélas pas encore là. Et ce pour plusieurs raisons.

Le pouvoir algérien, convié à ce colloque, n'a pas daigné donner suite. Pis encore, les journaux algériens ont, ces derniers jours, tiré à boulets rouges contre cette réunion de Genève. Le directeur des Editions du Hoggar, le Dr Abbas Aroua, a ainsi été accusé, d'une manière complètement infondée selon lui, d'être en réalité un des fondateurs de l'ex-Front islamique du salut (FIS). Dans la même veine, certains journaux, à l'instar du Soir, ont affirmé que ce colloque de Genève avait pour but de « faire rebondir » les réseaux de soutien au GIA.

Pour rester objectif, mentionnons finalement que ce colloque n'a pas réussi à réunir, comme à Rome en janvier 1995, toutes les personnalités de premier plan de la vie algérienne. Encore que cette réunion de Genève a vu son intérêt rehaussé par la présence de l'ancien ministre et président de la Ligue des droits de l'homme, Abdenour Ali-Yahia, et de l'ancien premier ministre Abdelkhamid Brahimi.

Colloque de Genève Continuité

Par A. Balil

El Watan du 25 juin 2000

A Genève s'est terminé en queue de poisson le "colloque scientifique" sur la crise algérienne, sans la présence des islamistes et réconciliateurs gros calibres. N'ayant pu aller au-delà des inévitables diatribes inquisitrices à l'encontre des "éradicateurs" et de l'Occident impie et sortir de l'éternelle rengaine sur les droits de l'homme bafoués en Algérie (à sens unique), les présents ont versé dans le travail politique militant en initiant une déclaration pour "une véritable réconciliation nationale". En clair, un appel aux autorités officielles algériennes pour l'élargissement de la concorde civile aux islamistes, jusque-là exclus, sans nul doute les dirigeants "historiques" du FIS et leur intégration dans le jeu politique national par le biais de la reconstitution du parti dissous. Comme dans le contrat de Rome, cette tentative vise donc à redonner vie au "fissisme", jugé comme meilleure alternative politique pour l'Algérie d'aujourd'hui. Ce douteux colloque a soigneusement mis entre parenthèses toute une décennie de malheurs, mais en même temps de lutte implacable des Algériens pour que s'efface à tout jamais toute trace d'intégrisme religieux en Algérie. Un héroïsme qui aurait pu aboutir pleinement, n'eut été l'interférence des pouvoirs qui ont joué la "récupération" et "l'intégration" du courant islamiste dans le champ politique par souci de faire barrage aux démocrates et par volonté d'obtenir un large front "islamo-conservateur", seul en mesure de pérenniser le système politique. La concorde civile s'est voulue continuatrice de cette stratégie dont le point d'orgue pourrait être le pardon aux hordes meurtrières de Zouabri et de Hattab. En réalité Sant'Egidio n'est mort ni à Rome ni à Genève, c'est Alger qui a pris sa relève : les participants aux colloques sur la crise algérienne auraient pu éviter la ville suisse et ses désagréments pour un beau tapis rouge dans notre capitale.

Seconde journée du colloque sur l'Algérie

Par Tahar Houchi
El Watan du 25 juin 2000

Le colloque, ayant pour thème "Les dimensions réelles de la crise algérienne", organisé à Genève par des militants du FIS dissous en collaboration avec Abdelhamid Brahimi, a été finalement un échec.

Les invités, des universitaires et des politiques algériens, ne furent pas nombreux, sans compter que les débats ont été émaillés de quelques petits incidents. La deuxième journée (le 22 juin) a été plus mouvementée et révélatrice des vrais objectifs du colloque. Après une longue et panégyrique présentation des intervenants par Abbas Aroua, directeur de Hoggar Press, le président de la conférence a donné la parole à Harbi qui a tenu à émettre quelques remarques par rapport à sa participation avant de faire sa communication sur le poids du passé de l'Algérie et l'intervention de ce poids dans la violence d'aujourd'hui. Tout en rejetant le monolithisme, l'exclusion et l'intolérance, il déclare qu'"il est impossible d'enjamber des périodes historiques complexes au nom d'une théologie ou d'une rationalité abstraite". C'est au tour de Abdelhamid Brahimi de donner sa vision de la crise en la réduisant à quatorze généraux de l'armée française qu'il avait, semble-t-il, rencontrés en Tunisie vers la fin de la Révolution. Après lui, c'est à Ali Yahia Abdenour d'exposer ces arguments relatifs à sa thèse de l'échec de la "concorde civile" initiée par Abdelaziz Bouteflika et l'inexistence des droits de l'homme en Algérie. Il termine en relevant que 50 à 100 Algériens meurent chaque semaine et en réclamant une commission internationale des ONG pour délimiter les responsabilités des tueries en Algérie. Après lui, c'est Mourad Dhina qui a pris la parole en véritable pédagogue, il a présenté en 45 minutes "le nouveau FIS" avec un programme et des solutions pour sortir de la crise. A une question de l'auditoire demandant si le FIS revendique toujours la charia, Dhina a répondu que son parti revendique l'application de la charia tout en plaidant un pluralisme politique. A une autre question de Fatiha Talahit sur les violences revendiquées par le FIS, il a déclaré qu'il est prêt à assumer les résultats d'une commission d'enquête indépendante. Cependant, Louisa Hanoune, qui a pris la parole juste après lui, n'a pas vu les choses de la sorte. Après son coutumier discours incriminant les institutions financières internationales (OMC, FMI et Banque mondiale), elle s'est positionnée aux antipodes d'Ali Yahia Abdenour et de Mourad Dhina en affirmant : "Je refuse qu'un quelconque tribunal international vienne juger les Algériens. Je suis pour une solution algéro-algérienne." Et elle a ajouté : "Je refuse la solidarité internationale et les droits de l'homme comme prétexte d'imposer la dislocation de l'Algérie comme nation." Sa longue communication n'a pu être interrompue que par les protestations de Ali Haouchine, chercheur venu spécialement du Canada, qui a regretté la communication ex cathedra ayant dominé toute la rencontre. Cette remarque, aussi juste soit-elle, a provoqué l'ire du président du colloque qui avait répondu que chacun est libre de demander un amphithéâtre pour faire une conférence tout en se lançant dans la lecture d'une déclaration commune dans laquelle les premiers signataires, à savoir L. Addi, A. Y. Abdenour, A. Aroua, A. Brahimi, H. Chalabi, M. Dhina, M. Harbi, R. Mesli, A. Rouadna, F. Talahit, H. Zehouane, ont appelé au "dialogue entre Algériens et à la construction d'une véritable réconciliation nationale". Vu l'obligation de quitter l'université, le colloque s'est poursuivi d'une manière informelle autour d'un dîner tardif, dans une pizzeria italienne proche de l'Uni-Mail.



Droit de réponse

Genève, le 20 juin 2000

C'est avec attention et indignation que la maison d'édition Hoggar suit la campagne diffamatoire menée à son encontre par les quotidiens algériens *Le Soir*, *Liberté*, *Le Quotidien d'Oran*, *Al-Khabar* et *Le Matin*.

Dans son numéro du 15 juin 2000, le quotidien *Le Soir*, par la plume dudit Azzedine Bensouiah, a affirmé de façon diffamatoire que :

- Hoggar serait liée à l'association *Hijra International* pour la défense des réfugiés ;
- Le directeur de Hoggar, Dr Abbas Aroua, serait 'un membre fondateur de l'ex-FIS' ;
- Hoggar organiserait le 'colloque scientifique' comme 'couvert' pour 'tenter [de faire] rebondir' les 'réseaux de soutien du GIA.'

Cette campagne insidieuse de calomnies a été déclenchée en fait le 17 avril 2000 par *Le Quotidien d'Oran*, par la plume dudit Mounir B., qui avait affirmé de façon diffamatoire que Hoggar serait associée au FIS par l'intermédiaire de son directeur, qui serait 'ancien membre du Madjless Echourra de l'ex-FIS' et de Mourad Dhina, porte-parole du Conseil de coordination du FIS. Ce même journaliste impute faussement la rédaction de notre récente publication, *An Inquiry into the Algerian Massacres*, entre autres à Dhina et, comble de la divagation, il a proféré le mensonge que le professeur Noam Chomsky, professeur au *Massachusetts Institute of Technology* qui a préfacé cet ouvrage, aurait été 'compromis par Anouar Haddam', suggérant par là un lien entre Chomsky, le FIS et Hoggar. Ledit A. Faycal du journal *Al-Khabar* a lui aussi repris une bonne partie de ces contrevérités dans le numéro du 14 juin 2000. Cette campagne diffamatoire a atteint son apogée de frénésie avec l'élucubration dudit Nacer Belhadoudja qui, dans l'édition du 19 juin 2000 du quotidien *Liberté*, reprend certaines falsifications de ses confrères et délire, en plus, que Dhina aurait 'participé à la réalisation du livre blanc comme traducteur et correcteur.' Au moment où nous rédigeons ce communiqué, cette campagne se continue par le quotidien *Le Matin* du 20 juin 2000 qui reprend, par la plume dudit M. Issami, ce même magma d'affabulations.

Cette campagne diffamatoire contre Hoggar est orchestrée avec une intention délibérée :

- de nuire à sa personne morale en l'associant au GIA ;
- de porter atteinte à sa considération en lui imputant une relation partisane avec le FIS ;
- d'exposer le colloque que Hoggar organise, conjointement avec le *Centre of Maghreb Studies*, au mépris public par association avec le GIA et, par cette imputation démonisatrice, intimider les invités et les participants au colloque.

Hoggar considère que les quotidiens *Le Soir*, *Liberté*, *Le Quotidien d'Oran*, *Al-Khabar* et *Le Matin* se sont rendus coupables d'actes de diffamation délibérés punissables par l'article 296 (section 5, chapitre I, titre II) du Code pénal algérien. Les imputations qu'ils ont

proférées à l'encontre de Hoggar relèvent du mensonge et de la falsification. La maison Hoggar étant facilement joignable par téléphone et par fax, son site internet étant aisément accessible, il est difficile d'interpréter le fait que lesdits Azzedine Bensouiah, A. Faycal, Nacer Belhadoudja et Mounir B. et M. Issami aient omis de s'enquérir auprès d'elle, pour examiner la véracité de leurs informations, autrement que par la mauvaise foi. Il est tout aussi difficile d'imaginer que ce manque de prudence, ces tissus de mensonges et d'erreurs grossières puissent avoir un quelconque but légitime, l'intention qui s'impose de prime abord étant *l'animus injuriandi*.

Hoggar observe que cette campagne diffamatoire concorde avec la stratégie propagandiste de certains secteurs connus de la presse algérienne qui consiste à criminaliser, et en conséquence étouffer, la critique politique et intellectuelle efficaces en les associant au GIA. Elle se recoupe aussi avec le discours de *l'ad hominem* que certains diplomates algériens ont tenu envers les ONG internationales des droits de l'homme durant les campagnes de massacres des dernières années, en leur imputant des sympathies politiques envers les groupes armés et le FIS.

Le directeur de Hoggar dément catégoriquement qu'il ait été membre du FIS, et encore moins 'membre du Madjless Echourra' ou 'membre fondateur' de ce parti.

Hoggar dément catégoriquement l'existence de tout lien organique avec quelque ONG ou formation politique que ce soit, et réaffirme qu'elle est engagée à publier et à distribuer des œuvres qui contribuent à approfondir la compréhension des problèmes multidimensionnels de l'Algérie (et du Maghreb) ainsi qu'à faire entendre les luttes de leurs peuples et leurs idées novatrices pour améliorer leur condition, et ceci de façon non partisane. Hoggar entretient pour ce faire des contacts avec des universitaires et des politiques représentant tous les courants traversant la société algérienne et entend les maintenir et les enrichir en vue de leur donner *tous* voix ainsi que de leur offrir un espace de réflexion et un forum de dialogue. Hoggar tient à cette vision culturelle, intellectuelle et politique plurielle de l'Algérie, et ne se laissera pas intimider par les extrémistes, de quelque bord qu'ils soient, et par les partisans de l'exclusion.

Hoggar, qui assume toutes ses publications reconnues internationalement comme des ouvrages de référence sur la tragédie algérienne, continuera de publier tout travail de qualité pour documenter les violations des droits de l'homme en Algérie.

Hoggar demande à ce que les journaux *Le Soir*, *Liberté*, *Le Quotidien d'Oran* et *Al-Khabar* et *Le Matin* :

- publient le présent droit de réponse ;
- rétractent leurs écrits diffamatoires tout en expliquant l'identité de leurs sources d'information suspectes ;

et ce dans un délai de 20 jours à compter de la date d'émission du présent droit de réponse.

Hoggar tient les journalistes et les directeurs des journaux susnommés pour responsables des préjudices moraux causés. Faute de rétraction de leurs propos diffamatoires, Hoggar, qui est en consultation avec plusieurs avocats algériens et suisses, se réserve le droit d'entamer des poursuites judiciaires en Algérie et en Suisse.



Communiqué

Genève, le 25 juin 2000

C'est avec un grand plaisir que nous avons accueilli les nombreuses personnalités, de divers horizons, qui nous ont honoré de leur présence lors du colloque «Dimensions réelles de la crise algérienne» les 21-22 juin 2000 à Genève.

Le colloque s'est tenu dans d'excellentes conditions et a permis aux participants de dialoguer dans la sérénité et de réfléchir ensemble sur les problèmes de leur pays et des voies pour les résoudre.

De par la qualité des interventions, des riches débats et contacts divers, cette rencontre restera un jalon dans l'entreprise de relance d'une concertation réelle entre intellectuels, militants des droits de l'homme et politiciens algériens.

Cette rencontre fructueuse s'est conclue par l'adoption d'une déclaration commune, dès maintenant connue sous la Déclaration de Genève.

Nous tenons ici à remercier celles et ceux qui ont permis le succès de cette rencontre. Les Editions Hoggar publieront bientôt les actes du colloque ainsi qu'un film vidéo relatant ses moments forts.

Quelques jours avant la tenue du colloque, plusieurs journaux algériens ont mené une campagne aussi hystérique qu'insidieuse en vue de faire échouer ce colloque en intimidant les participants et les invités.

Les Editions Hoggar ont préparé le 20 juin 2000 un droit de réponse (voir texte annexé) mais n'ont pas jugé utile de le rendre public, avant le colloque, pour laisser le soin à ceux qui, parmi ses invités, ont eu le courage d'ignorer l'hystérie d'une certaine presse et pu constater par eux-mêmes le côté absurde de cette campagne.

La réussite du colloque et la déclaration commune constituent, à nos yeux, un cinglant démenti à la campagne diffamatoire et un désaveu total d'une certaine presse caporalisée au service de la haine, de la division et de l'exclusion.

